



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 23 septembre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

18H, L'heure H	6
<i>18H, L'heure H - 22/09/2015</i>	
Le Midi- 15H	13
<i>Le Midi- 15H - 22/09/2015</i>	
La réforme du Code travaille l'Elysée	14
<i>Le Canard Enchaîné - 23/09/2015</i>	
Trois ans après, le bilan en demi-teinte du CICE	15
<i>Le Figaro - 23/09/2015</i>	
"Le CICE a été le moyen de survivre"	16
<i>Le Monde Éco & Entreprise - 23/09/2015</i>	
Le CICE, un dispositif entré dans les moeurs	18
<i>Le Monde Éco & Entreprise - 23/09/2015</i>	
Evaluation du CICE : il est urgent d'attendre	21
<i>L'Opinion - 23/09/2015</i>	
Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires	23
<i>La Tribune - 23/09/2015</i>	
« Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »	26
<i>Boursorama.Com - 22/09/2015</i>	
« Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »	27
<i>Lemonde.Fr - 22/09/2015</i>	
Pauvreté et inégalités enfin en recul	28
<i>Lesnouvellesnews.Fr - 22/09/2015</i>	
Conférence de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis...	29
<i>Vie- Publique.Fr - 22/09/2015</i>	
« Le CICE a atteint son rythme de croisière »	51
<i>Lemonde.Fr - 22/09/2015</i>	
« Le CICE a atteint son rythme de croisière »	53
<i>Yahoo ! (France) - 22/09/2015</i>	
A quoi sert le rapport Combrexelle ?	54
<i>Echos- Judiciaires.Com - 22/09/2015</i>	
Ajuster le CICE ? Trop tôt pour en parler-Pisani-Ferry	56
<i>Lesechos.Fr - 22/09/2015</i>	
Ce qui va changer la loi Rebsamen	58
<i>Hérault Juridique & Économique - 17/09/2015</i>	
CICE. Ses effets sont difficiles à évaluer [rapport]	60
<i>Entreprises.Ouest- France.Fr - 22/09/2015</i>	
CICE. Ses effets sont difficiles à évaluer [rapport]	62
<i>Ouest- France.Fr - 22/09/2015</i>	
Code du travail : que faut-il changer ? par Alice Tulle	64
<i>La Montagne Des Hautes- Pyrénées - 18/09/2015</i>	
Code du travail: quatre idées reçues qui ont la vie dure	65
<i>Lexpress.Fr - 22/09/2015</i>	
Consultations en soins de support encologiques mono-, multi-, ou interdisciplinaires : ...	68
<i>Bulletin Du Cancer - 01/09/2015</i>	
Crédit d'impôt pour les entreprises : les effets du CICE restent incertains	74
<i>Boursorama.Com - 22/09/2015</i>	
Difficiles à évaluer, les effets du CICE restent très limités	75
<i>Mediapart.Fr - 22/09/2015</i>	
Droit du travail : ce que dit le rapport Combrexelle	77
<i>Cfdt.Fr - 22/09/2015</i>	

Sommaire

Emploi, investissement, salaires : les effets du CICE restent incertains <i>Boursorama.Com - 22/09/2015</i>	79
ENTREPRISE. Les effets du CICE restent difficiles à évaluer <i>Le progres.Fr - 22/09/2015</i>	81
Evaluation du CICE : il est urgent d'attendre <i>Lopinion.Fr - 22/09/2015</i>	82
France: le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer <i>Agence France Presse Fil Eco - 22/09/2015</i>	83
François Hollande préface un ouvrage en faveur du dialogue social <i>Liberation.Fr - 22/09/2015</i>	85
La restauration, première bénéficiaire du CICE <i>Micro- Entreprise.Info - 22/09/2015</i>	87
Laurent Berger : " Pour préserver les retraites il faut faire un effort partagé par tous... <i>Les Echos - 23/09/2015</i>	88
Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses ... <i>Advtfn.Com - 22/09/2015</i>	91
Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport) <i>Agence France Presse Fil Eco - 22/09/2015</i>	92
Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport) <i>Boursorama.Com - 22/09/2015</i>	93
Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport) <i>Lerevenu.Com - 22/09/2015</i>	94
Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport) <i>Lexpress.Fr - 22/09/2015</i>	95
Le CICE est arrivé à "maturité", mais ses effets restent difficiles à évaluer <i>Lexpress.Fr - 22/09/2015</i>	97
Le CICE est arrivé à « maturité » mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport) <i>Cbanque.Com - 22/09/2015</i>	99
Le CICE est-il une réussite? <i>Bfmtv.Com - 22/09/2015</i>	101
Le CICE monte en puissance <i>Lepoint.Fr - 22/09/2015</i>	103
Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs des entreprises <i>Lemonde.Fr - 22/09/2015</i>	105
Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs des entreprises <i>Yahoo ! (France) - 22/09/2015</i>	107
Le CICE, une bouée de sauvetage pour les entreprises en difficulté <i>Usinenouvelle.Com - 22/09/2015</i>	108
Le CICE: 18 milliards pour les entreprises mais... pour quoi faire? <i>Lexpress.Fr - 22/09/2015</i>	110
Le CICE: 18 milliards pour les entreprises mais... pour quoi faire? <i>Planet.Fr - 22/09/2015</i>	112
Le plan de la CFDT pour sauver les retraites complémentaires <i>Les Echos - 23/09/2015</i>	113
Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires <i>Latribune.Fr - 22/09/2015</i>	117
Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires <i>Orange.Fr - 22/09/2015</i>	119
Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires <i>Yahoo ! (France) - 22/09/2015</i>	120
Les entreprises utilisent mieux le CICE, selon France Stratégie <i>Agefi.Fr - 22/09/2015</i>	121

Sommaire

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FABRICATION ÉLECTRONIQUE ET SERVICES ASSOCIÉS <i>Les Cahiers De L'industrie Électronique & Numérique - 01/09/2015</i>	122
Quelles pistes économiques pouvons-nous suivre pour bâtir une société solidaire? <i>L' Humanité - 23/09/2015</i>	123
Qui sont les gagnants et les perdants du CICE? <i>Challengesoir - 22/09/2015</i>	127
Qui sont les gagnants et les perdants du CICE? <i>Yahoo ! Finance France - 22/09/2015</i>	129
Réforme du code du travail ou comment François, Manuel, Jean-Denis et les autres vont p... <i>Agoravox.Fr - 22/09/2015</i>	130
Tourisme médical : un marché en forte croissance <i>Businesstravel.Fr - 22/09/2015</i>	132
Trois ans après, le bilan en demi-teinte du Cice <i>Pourelles.Yahoo.Com - 22/09/2015</i>	134
Trois ans après, le bilan en demi-teinte du Cice <i>Trader- Workstation.Com - 22/09/2015</i>	135
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Boursorama.Com - 22/09/2015</i>	136
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Capital.Fr - 22/09/2015</i>	138
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Latribune.Fr - 22/09/2015</i>	139
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Nouvelobs.Com - 22/09/2015</i>	141
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Reuters.Fr - 22/09/2015</i>	143
Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi <i>Yahoo ! (France) - 22/09/2015</i>	144
Un peu de répit pour les aidants! <i>Psychologies - 01/10/2015</i>	146
Une rentrée sociale sous tension <i>Force- Ouvriere.Fr - 23/09/2015</i>	150
UPDATE: Le CICE est arrivé à "maturité", ... <i>Advin.Com - 22/09/2015</i>	151
Jéco 2015 : QU'ATTENDONS-NOUS... POUR AGIR ? <i>VOX Auvergne Rhône- Alpes - 21/09/2015</i>	153

France Stratégie

**BFM BUSINESS 18H, L'HEURE H – L'INVITÉ – Le 22/09/2015 – 18:16:14 Invité : Jean PISANI-FERRY, commissaire général de FRANCE STRATÉGIE Sujet : le CICE**
Guillaume PAUL

Et c'est donc Jean PISANI-FERRY, qui est notre invité ce soir sur BFM Business. Bonsoir Jean PISANI-FERRY.

Jean PISANI-FERRY

Bonsoir.

Guillaume PAUL

Bienvenue, merci d'être avec nous ce soir. Vous êtes le commissaire général de FRANCE STRATÉGIE. C'est donc l'organisme qui est placé sous l'autorité du Premier ministre qui a établi ce suivi, en fait, du CICE, ce dispositif...

Jean PISANI-FERRY

Non...

Guillaume PAUL

Dites-moi, alors...

Jean PISANI-FERRY

Ce n'est pas FRANCE STRATÉGIE, c'est un comité de suivi avec des parlementaires de la majorité et d'opposition, avec des administrations, avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Guillaume PAUL

Oui oui.

Jean PISANI-FERRY

Ce n'est pas le Premier ministre qui évalue la politique du Premier ministre.

Guillaume PAUL

J'entends bien mais voilà, c'est...

Jean PISANI-FERRY

Moi, je préside le comité...

Guillaume PAUL

Vous présidez le comité, voilà. Alors, pardonnez-moi. Donc, sur ce...

Jean PISANI-FERRY

Je m'exprime au nom du comité...

Guillaume PAUL

C'est le crédit d'impôt pour les entreprises calculé sur la masse salariale, en fait, des entreprises. Donc, dispositif mis en place en 2013 concernant les salaires qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, c'est bien ça. Ce que vous dites aujourd'hui, c'est qu'on a une satisfaction : les chiffres montrent que les entreprises se sont appropriées le dispositif. Par contre, vous n'êtes pas en mesure aujourd'hui de nous dire exactement à ce jour quels ont été les effets en termes d'emploi, de salaire, d'amélioration de la trésorerie des entreprises. Ça, vous nous dites qu'il faudra encore quelques mois, finalement, pour...

Jean PISANI-FERRY

Eh bien d'abord, l'idée de ce comité – il a été créé par la loi...

Guillaume PAUL

Oui...

Jean PISANI-FERRY



C'est de pouvoir mesurer les effets d'une politique.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

Donc, en même temps qu'on a instauré ce dispositif, on a créé le comité pour dire : « Eh bien vous êtes chargés de nous dire au fur à mesure ce qu'on sait sur son efficacité. » Ce qui, à mon avis, est une bonne chose à faire parce que... D'autant plus que ce sont des dispositions – 20 milliards –, donc c'est considérable, c'est un effort considérable que font les Français. Est-ce que ça sert à quelque chose ? À quoi ça sert ? Quelles entreprises vont en bénéficier ? Qu'est-ce qu'elles en font ? Tout ça, ce sont des questions extrêmement importantes. Bon, pour mesurer véritablement, c'est-à-dire pour dire : les entreprises qui ont le plus de CICE, elles ont fait plus d'investissements ou elles ont fait plus d'emplois ou elles ont fait plus d'exportations, il faut avoir des données sur 1 million d'entreprises et sur leur comportement. Ces données, on ne les a pas encore.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

Donc on les aura l'année prochaine. L'année prochaine, on pourra commencer à dire : « Pour 2013, voilà ce qui s'est passé. »

Guillaume PAUL

D'accord.

Jean PISANI-FERRY

Alors, ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est de suivre la montée en charge, d'interroger les entreprises sur ce qu'elles pensaient en faire, d'interroger les DRH, d'interroger les comités d'entreprise, enfin d'essayer de savoir autant que possible ce qui était en train de se passer. Mais ça, ce n'est pas de la mesure. La mesure, malheureusement, il faut attendre encore un peu.

Guillaume PAUL

Donc c'est la question que j'allais vous poser : est-ce qui vous paraissait normal qu'à ce stade, on ne puisse pas encore dire que tout ça s'était traduit sous forme d'emploi très concrètement ? C'est normal, il y a pas de quoi s'alarmer. On est d'accord là-dessus, Monsieur PISANI-FERRY.

Jean PISANI-FERRY

Eh bien j'aimerais bien que ça aille plus vite...

Guillaume PAUL

Oui...

Jean PISANI-FERRY

Mais je dois reconnaître qu'effectivement, quand il faut traiter des données fiscales sur 1 million d'entreprises, des données sociales sur 1 million d'entreprises, c'est un peu long. D'autant plus que le CICE, c'est un dispositif qui est un tout petit peu compliqué, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement un allègement de cotisations sociales. Les entreprises vont avoir une créance.

Guillaume PAUL

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Elles vont donner leurs créances, enfin elles vont obtenir une créance de la part de l'administration fiscale, pardon. Et ensuite, elles pourront imputer ça sur leur impôt sur le bénéfice ou, à terme, se faire rembourser. Donc, ça, inévitablement, ça décale un peu la connaissance du dispositif dans le temps. Il faut que les entreprises aient clôturé leurs comptes, qu'elles aient donc obtenu la créance et qu'on sache à ce moment-là quelles sont ces entreprises. Tout ça, c'est un peu long.

Guillaume PAUL

Donc vous n'avez pas...

Jean PISANI-FERRY

Donc il y a des facteurs qui retardent un peu plus du fait de la complexité du dispositif la connaissance de ses effets.

Guillaume PAUL

Vous n'avez pas les données chiffrées suffisantes mais vous avez ce qu'on appelle des déclarations d'intention peut-être d'ores et déjà sur lesquelles vous vous basez.

Jean PISANI-FERRY

Oui.

Guillaume PAUL

Qu'est-ce qu'il en ressort aujourd'hui ?

Jean PISANI-FERRY

Alors l'INSEE a demandé aux entreprises ce qu'elles pensaient faire du CICE.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

En gros, la moitié dit : « On va augmenter notre marge. » Et là-dessus, 60 %, les 2 tiers – ça dépend – disent : « On va investir. » Donc, ça, c'est une première partie. L'autre moitié dit : « On va s'en servir pour soit embaucher, soit augmenter les salaires, soit réduire les prix. » Dans l'industrie, c'est à peu près la même proportion sur les trois possibilités ; dans les services, plus d'emplois, moins de réduction de prix. Ce qui est assez normal parce que les services, il y a moins de pression concurrentielle donc il y a moins de besoin de réduire les prix et, du coup, plus de capacité soit d'augmenter l'emploi surtout et également d'augmenter les salaires, ce qui n'était pas exactement ce qui était prévu d'ailleurs.

Guillaume PAUL

Mais il n'y a pas à ce stade pour vous besoin d'envisager cette réflexion autour d'un... pas d'un rééquilibrage mais d'une réorientation du pacte, du dispositif pour vous. Ça a été une des...

Jean PISANI-FERRY

Écoutez, moi, le travail qu'on fait, c'est encore une fois d'essayer d'être objectifs, de mettre tout le monde d'accord sur les faits.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

Alors, ensuite, chacun tirera des faits les conclusions qu'il veut en fonction de ce qu'il préfère. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur



le commerce extérieur, sur la rentabilité des entreprises. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur l'emploi. Bon, ils vont tirer chacun leurs conclusions. Ce que moi, j'essaie de faire et ce qu'on a réussi à faire, c'est de mettre tout le monde d'accord sur les faits. Au fur et à mesure qu'on observe, on dit ce qu'on observe.

Guillaume PAUL

On va faire rentrer Emmanuel LECHYPRE dans la boucle. Tout de suite, Emmanuel. Emmanuel, bonsoir.

Emmanuel LECHYPRE

Bonsoir Guillaume.

Guillaume PAUL

Vous pointez le manque de concurrence dans les services.

Emmanuel LECHYPRE

Oui.

Guillaume PAUL

40 % de hausse des salaires dans les services en France.

Emmanuel LECHYPRE

Oui, depuis 2000. Et je voulais vraiment mettre l'accent sur ce que venait de souligner Jean PISANI-FERRY, c'est-à-dire à quel point on a une France dans laquelle on a une industrie qui est, elle, très soumise à la concurrence puisque, si vous regardez un petit peu la productivité par tête dans l'industrie en France, elle a augmenté de 10 % depuis 2000 mais le prix de la valeur ajoutée de l'industrie a baissé sur la même période de 5 %. Dans les services, la productivité a augmenté moins vite – 8 % – mais le prix de la valeur ajoutée a augmenté, lui, de 30 % et les salaires dans les services de, pareil, 40 %. Et donc on se dit : finalement, si on n'avait pas un secteur des services aussi corseté, on aurait sans doute moins d'augmentations de salaire et sans doute beaucoup plus de créations d'emplois puisque quand je regarde les statistiques d'EUROSTAT qui montrent très clairement qu'il y a un lien entre la rigidité du marché des services et le chômage structurel, on est 3e à la fois sur la rigidité du marché des services, à la fois sur le taux de chômage structurel. On se dit quand même que là, on aurait des gisements d'emplois absolument considérables.

Jean PISANI-FERRY

Écoutez, ce que vous dites, c'est ce que nous avons dit dans un certain nombre de publications cette fois-ci de FRANCE STRATÉGIE. Effectivement ; sur le rapport entre l'industrie, les secteurs exposés à la concurrence internationale...

Emmanuel LECHYPRE

Oui...

Jean PISANI-FERRY

Ce n'est pas seulement l'industrie, c'est tout ce qui est sous le feu de la concurrence internationale et les secteurs qui ne le sont pas et récemment, dans une comparaison France/Allemagne sur les salaires et on trouve exactement ce que vous dites, c'est-à-dire que la France, c'est un pays dans lequel les producteurs, c'est-à-dire à la fois les entreprises et les salariés qui sont exposés à la concurrence internationale, souffrent, sont dans une situation de tension et il y a toute une économie qui est beaucoup plus abritée de la concurrence, qui fait moins d'efforts de



productivité, qui se permet des rémunérations qui sont excessives par rapport à sa productivité et qui, du coup, handicape la partie exposée à la concurrence internationale. Quand vous regardez le coût salarial dans l'industrie en France et en Allemagne, c'est le même. Mais ce qui fait la différence, ce sont les intrants. Toutes les consommations, tous les services achetés par l'industrie, ils sont beaucoup plus chers en France qu'en Allemagne.

Emmanuel LECHYPRE

Mais ça veut dire du coup que si on améliore, finalement, la compétitivité des services avec le CICE, en bout de chaîne, ça profite quand même à l'industrie. Parce que le paradoxe, c'est juste que le CICE, il découle du rapport GALLOIS sur la compétitivité donc on est très branchés à l'export et on se rend compte que ça profite surtout aux petites boîtes qui, finalement, n'exportent pas.

Guillaume PAUL

Hébergement, restauration notamment, services administratifs, construction, oui.

Emmanuel LECHYPRE

Exactement.

Jean PISANI-FERRY

Ça bénéficie aux entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC. Il y a une vérité qui est quasi absolue : plus une entreprise exporte, plus ses salaires sont élevés parce que plus ses salariés sont qualifiés, plus les produits qu'elle vend sont des produits sophistiqués et plus, mieux elle peut rémunérer ses salariés. Donc, quand vous aidez des entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC, alors, finalement, vous prenez des entreprises qui sont moins exportatrices. Et dans le rapport, on a donné aussi le niveau de qualité de leurs produits, le niveau mesuré par le prix au kilo. Eh bien on s'aperçoit que les entreprises qui touchent le plus de CICE, ce sont celles dont les produits ne sont pas de la meilleure qualité. Mais ça, d'une certaine manière, si vous voulez aider l'exportation, il y a deux manières de le faire : soit vous dites : les entreprises qui exportent déjà, les champions, on va les aider, elles vont exporter encore plus – ... une politique ; et puis l'autres, c'est de dire : on va aider des entreprises qui ne sont pas dans cette situation à passer le seuil, à passer la barrière de l'exportation. Peut-être qu'elles exportent déjà en Belgique, on va les aider à exporter un peu plus loin que la Belgique. Et ça, c'est d'augmenter le nombre d'exportateurs. Vous savez, le nombre d'exportateurs en France a baissé donc il faut réaugmenter le nombre d'exportateurs. La compétitivité, ce ne sont pas simplement AIRBUS et LVMH.

Guillaume PAUL

Ce seuil de 2,5 SMIC, il a suscité beaucoup de polémiques. Comment est-ce que vous vous jugez cette polémique aujourd'hui ? Est-ce que le curseur était bien placé pour vous ?

Jean PISANI-FERRY

Ça, encore une fois, je ne sais pas le dire aujourd'hui. Malheureusement, ce sont ces questions auxquelles j'aimerais bien répondre. Je ne sais pas dire aujourd'hui. Je ne sais pas dire si ça a été efficace ce que ça a donné. Mais on y travaille, on a mis quatre équipes



de recherche indépendantes au travail là-dessus, elles sont à pied d'œuvre, elles attendent des données.

Guillaume PAUL

L'OFCE a sorti des chiffres sur le nombre de créations d'emplois supposé depuis deux : il parle de 140 000 créations d'emplois mais la méthodologie n'est peut-être pas la même que la vôtre pour le coup.

Jean PISANI-FERRY

Non, mais l'OFCE comme l'INSEE doivent faire des prévisions.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

Ils doivent faire des hypothèses sur les créations d'emplois. Ils le font par assimilation, c'est-à-dire ils disent : qu'est-ce qu'ont créé les exonérations de cotisations sociales dans le passé ? On va utiliser la même méthode pour mesurer, enfin pour apprécier, prévoir les effets du CICE. C'est bien. Si mon métier, c'était de faire des prévisions, je ferais la même chose sauf que moi, ce qu'on m'a demandé, c'est autre chose, c'est d'observer.

Guillaume PAUL

Oui.

Jean PISANI-FERRY

Et donc il ne faut pas confondre l'observation et l'analyse prévisionnelle.

Guillaume PAUL

Ça veut dire qu'au printemps prochain, vous pourrez nous dire quoi concrètement ? Combien d'emplois ont été créés ? Combien d'emplois ont été sauvegardés finalement ? Parce que c'est aussi ça le CICE quand même.

Jean PISANI-FERRY

Oui, ce que les équipes de recherche vont essayer de faire, c'est de comparer ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu beaucoup de CICE et ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu peu de CICE. Au seuil de 2,5 SMIC...

Guillaume PAUL

Vous dites que c'était une bouée de sauvetage. Ça a été une bouée de sauvetage, vous le dites, pour beaucoup d'entreprises...

Jean PISANI-FERRY

Alors, oui, ça, c'est une chose qu'on a pu observer...

Guillaume PAUL

Oui...

Jean PISANI-FERRY

C'est qu'il y a un dispositif qui s'appelle le préfinancement, c'est-à-dire que comme c'est une créance, pour les entreprises qui ont besoin tout de suite d'avoir de la liquidité, BPI – la BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT – leur a apporté de la liquidité en échange de leurs créances. Et donc BPI a regardé quelles sont les entreprises qui demandaient ce préfinancement. Et de manière très majoritaire, ce sont des entreprises à faible solvabilité, c'est-à-dire que dans une situation qui était – il faut se rappeler 2013-2014 – une situation très dure, beaucoup d'entreprises ont eu recours à ce préfinancement pour rester solvables



d'une certaine manière, rester en tout cas en situation de liquide. Et donc ça a probablement aidé un certain nombre d'entreprises à passer un cap difficile.

Guillaume PAUL

Emmanuel, mot de conclusion ? On attendra les résultats avec impatience au printemps prochain maintenant.

Emmanuel LECHYPRE

Oui, et de toute façon, ça tombera très bien parce que je pense qu'il y aura un sujet politique aussi sur la pertinence quand même parce que c'est vous qui, in fine, délivrerez le verdict. Est-ce que ça a été un outil de politique efficace ? En gros, grosso modo, est-ce que le président de la République a eu raison de se lancer dans cette politique ou bien est-ce qu'il a eu tort ? Vous avez une responsabilité considérable.

Jean PISANI-FERRY

C'est une grosse responsabilité. Alors je préviens tout de suite, d'abord, ce sera à l'automne prochain parce que la loi dit : on rend le rapport juste avant le dépôt du projet de loi de finances...

Emmanuel LECHYPRE

Ce sera quand même avant la présidentielle, quoi.

Jean PISANI-FERRY

Ce sera avant la présidentielle mais ce ne sera que sur 2013. Et sur 2013, les entreprises étaient en phase d'apprentissage. Ce qu'il faudrait, c'est savoir ce qui s'est passé en 2014 et ce qui est en train de se passer en 2015. Mais là, on est tributaires encore une fois des données.

Guillaume PAUL

On va rester longtemps sur notre faim donc pour savoir ce qu'aura été vraiment le bilan de ces années...

Jean PISANI-FERRY

On fait tout ce qu'on peut pour accélérer les choses.

Guillaume PAUL

Oui, pour accélérer, pour avoir les données les plus récentes. Merci beaucoup en tout cas Jean PISANI-FERRY, merci d'être venu nous voir ce soir sur BFM Business.

Jean PISANI-FERRY

Et le rapport est disponible sur le site strategie.gouv.fr.

Guillaume PAUL

Strategie.gouv.fr

Emmanuel LECHYPRE

Avec plein d'autres rapports passionnants.

Guillaume PAUL

Et plein d'autres rapports passionnants. On n'a pas fini de les éplucher, de les décortiquer. Merci en tout cas d'être venu ce soir sur le plateau de BFM Business. Merci Emmanuel, à très vite, même heure, même endroit pour « Le chiffre de LECHYPRE ». 18:28:24 FIN%

**BFM TV LE MIDI-15H – Le 22/09/2015 – 13:05:10****Ronald GUINTRANGE**

L'heure d'un bilan du CICE, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, entré en vigueur le 1er janvier 2013, les critiques, alors, avaient fusé, trop lent au démarrage, trop complexe. Au final les chiffres sont plutôt bons, même si la réalité des contreparties demandées aux entreprises reste difficile à évaluer.

Gaëtane MESLIN

Le CICE tourne à présent à plein régime. Fin 2014 les entreprises étaient plus d'1 million à bénéficier de ce crédit d'impôt, fin juillet 2015 elles étaient déjà près de 900.000 à en avoir fait la demande, en 2014 le CICE a coûté à l'Etat 11,2 milliards d'euros et en 2015 il devrait se monter à 18,2 milliards d'euros, en revanche impossible de savoir comment il a été utilisé par les entreprises.

Jean PISANI-FERRY, Président du comité de suivi du CICE

On a le moyen de savoir qu'est-ce que les entreprises disent, donc à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé pour augmenter leur marge, et au-delà, principalement pour investir, à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé soit pour embaucher, soit pour augmenter les salaires, soit pour baisser leurs prix. Dans l'industrie elles baissent davantage leurs prix, dans les services elles augmentent davantage l'emploi.

Gaëtane MESLIN

Justement, selon les intentions des entreprises, dans les services le CICE devrait être utilisé pour l'investissement et l'emploi, alors que dans l'industrie c'est l'investissement qui devrait être privilégié. 13:06:32.
FIN-



La réforme du Code travaille l'Élysée

PLUSIEURS ministres et parlementaires influents ont tiré la sonnette d'alarme auprès de Hollande à propos d'un risque qu'ils présentent comme cataclysmique. Selon ces angoissés, l'accouchement de la réforme visant à faire maigrir le Code du travail risque d'arriver en pleine campagne présidentielle. Au moment où il faudra mobiliser les électeurs de gauche. Et la réforme pourrait devenir un méchant caillou dans la semelle du futur président candidat.

Le danger n'a pas échappé à l'Élysée. Primo, après avoir encouragé le pilonnage médiatique contre l'inférieur Code, avant la sortie du rapport Combrexelle, Hollande joue moderato cantabile. Outre les garde-fous (35 heures, smic, etc.) posés lors de sa conférence de presse, il a fortement encouragé la parution d'une étude qui sera un chant d'amour à l'actuel Code du travail. Deuzio, le calendrier a été minuté par l'Élysée pour éviter la zone de turbulences de la campagne présidentielle : adoption du projet de loi par le Conseil des ministres au tout début de l'année prochaine, puis, dans la foulée, vote du Par-

lement avant l'été 2016. Un vrai sprint.

A la suite de quoi les syndicats et les patrons seront invités à s'emparer des dispositions de la nouvelle loi permettant de négocier des coups de canif dans le Dalloz. Mais rien ne dit qu'ils en feront leur miel.

Arrêtons de décoder !

Premier écueil : où situer le niveau ad hoc des négociations qui permettront de déroger à la loi ? Celui de la branche professionnelle est ringardisé par les échecs successifs. La loi Fillon de 2008 qui permettait de semblables dérogations n'a pratiquement pas été utilisée par les patrons. Quant à celle de 2013 qui oblige les branches professionnelles à ouvrir des discussions sur l'emploi et la formation, elle n'a été mise en œuvre que dans une petite quinzaine d'entre elles, sur un total de 942. Et pour cause : à l'exception des quatre plus grandes fédérations (métallurgie, chimie, énergie et BTP), les organisations patronales ne possèdent ni les personnels ni les compétences juridiques nécessaires.

Du coup, Gattaz et Macron en pincinent désormais pour des négociations à l'échelon des entreprises. Mais cela ne fait que déplacer le problème. Les grosses boîtes comme Renault et Peugeot les pratiquent déjà. Mais les petites n'en veulent à aucun prix. L'Union professionnelle artisanale sonne le tocsin : « *Les TPE et les PME (toutes petites et moyennes entreprises) sont dans l'incapacité de négocier des accords d'entreprise en raison de leur taille.* » Et de revendiquer « *un rôle central aux branches professionnelles* ». On n'en sort pas.

L'obstacle est d'autant plus raide que 98 % des boîtes françaises emploient moins de 50 salariés. La plupart n'ont pas les moyens de faire appel à des juristes pointus. Mieux : aux yeux de ces petits patrons, le Code du travail constitue souvent, malgré sa complexité, un rempart contre la loi de la jungle entre employeurs et contre le dumping social. Bref, le rapport Combrexelle sera utile surtout pour caler les pieds des bureaux du ministère du Travail.

Alain Guédé



ÉCONOMIE

Trois ans après,
le bilan décevant
du CICE **PAGE 24**

Trois ans après, le bilan en demi-teinte du CICE

Les entreprises exportatrices et à forte valeur ajoutée bénéficient proportionnellement moins du crédit d'impôt.

MARIE VISOT [@MarieVisot](#)

POLITIQUE ÉCONOMIQUE Presque trois ans après son entrée en vigueur, le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a-t-il joué son rôle de soutien aux entreprises et à l'économie ? Le comité de suivi piloté par France Stratégie - un organisme rattaché à Matignon qui rendait hier son deuxième rapport sur le sujet - a encore du mal à répondre à cette question. Ou, en tout cas, à le chiffrer.

La perception du CICE est bonne. Comme l'an dernier, les entreprises interrogées mettent en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi. Par exemple, 54 % des entreprises du secteur des services et 35 % des entreprises de l'industrie jugent qu'il aura un effet sur leur niveau d'effectifs d'ici à la fin de l'année 2015. Mais il faut les croire sur paroles... Pour l'instant, le rapport souligne que le taux de marge des sociétés non financières est tombé de 29,7 % en 2013 à 29,4 % en 2014, notamment parce que les rémunérations ont continué de progresser. De quoi laisser entendre que les entreprises ont davantage augmenté les salaires plutôt qu'embaucher ou investir.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le dispositif est « *entré dans sa*

phase de maturité », note le rapport. Les entreprises connaissent désormais bien son fonctionnement (ce qui n'était pas le cas l'an dernier) et le crédit d'impôt est bien monté en puissance : la créance des entreprises sur l'État s'est élevée à 11,2 milliards d'euros sur les salaires 2013, et celle sur les salaires versés en 2014 était déjà de 14,2 milliards cet été. Elle devrait atteindre 18,2 milliards à la fin de l'année.

La question de la réorientation du CICE va ressurgir à la lecture des bénéficiaires : sans surprise, les secteurs qui en profitent le plus sont l'hôtellerie et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction. De fait, plus de 75 % de la masse salariale de ces secteurs est éligible au CICE, car inférieure à 2,5 smics. À l'opposé, les entreprises de secteurs tels que le raffinage et la cokéfaction, l'industrie pharmaceutique ou encore les activités financières ont en moyenne moins de 40 % de leur masse salariale totale éligible.

Réorienter le dispositif ?

Le bénéfice direct du CICE est « *relativement moindre pour les entreprises les plus insérées dans le commerce mondial* », ajoute le rapport. Les 25 % d'entreprises ayant la plus forte intensité d'exporta-

tion ne bénéficient que de 18 % du CICE. En outre, les entreprises à valeur ajoutée, qui investissent fortement en R & D, emploient un personnel plus qualifié, avec des salaires plus élevés, et bénéficient donc moins du crédit d'impôt.

Le gouvernement a maintenant le choix : laisser le CICE en l'état, bien qu'il ne s'adresse pas en priorité aux entreprises qui en auraient le plus besoin, pour respecter sa promesse de stabilité. Ou le réorienter pour le rendre plus efficace, mais prendre le risque de créer de l'instabilité - tant décriée par les chefs d'entreprise - et d'annuler les effets bénéfiques du crédit d'impôt... ■

Mode D'EMPLOI

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Entré en vigueur en 2013, le CICE vient réduire l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur d'une part de la masse salariale : 4 % pour les salaires de 2013, 6 % pour ceux de 2016. Seuls les salaires inférieurs à 2,5 smic sont pris en compte.



Le CICE désormais adopté par les entreprises

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, entame sa « phase de maturité », estime le comité de suivi de ce dispositif, dans un rapport rendu public mardi 22 septembre.

Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires. Pour

2014, le résultat partiel s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards en 2017.

Selon l'Insee, le CICE a contribué à améliorer le taux de marge des sociétés financières de 0,9 point en 2014. La question reste de savoir quelle utilisation elles en ont fait, ce que seul le prochain rap-

port annuel permettra d'évaluer avec pertinence.

Les déclarations d'intention montrent néanmoins que, pour un peu plus de la moitié d'entre elles, les entreprises comptent prioritairement utiliser le CICE pour améliorer leurs marges et, ensuite, investir. De son côté, l'Observatoire français des conjonctures économiques estime à 140 000 en deux ans le nombre d'emplois créés grâce au CICE. ■

0,9

POINT

C'EST L'AMÉLIORATION DU TAUX DE MARGE DES ENTREPRISES DUE AU CICE EN 2014, SELON L'INSEE

« Le CICE a été le moyen de survivre »

Lancé en 2013 pour créer des emplois en abaissant le coût du travail, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est perçu comme un accélérateur d'embauches autant que comme une « rustine » par les entreprises

« La question « le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vous a-t-il permis d'embaucher ? », la réponse de Sylvain Forestier est sans appel. « Bien sûr », répond le patron de La Maison bleue, qui gère des crèches pour les entreprises et les mairies. « Nous avons reçu 1 million d'euros de CICE au titre de 2014, sur un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. Grâce à cette somme, nous avons ouvert trois ou quatre crèches en plus l'an dernier sur une quinzaine au total, donc embauché davantage : une quinzaine de postes par établissement », calcule ce patron de 1 800 salariés.

De quoi réjouir le gouvernement. Mis en place début 2013, le CICE, l'une des mesures phares – avec le pacte de responsabilité – de la politique économique de François Hollande, se voulait une main tendue, une preuve de la volonté de l'exécutif de soutenir

les entreprises hexagonales.

Mais, surtout, une manière d'endiguer le chômage de masse, en incitant les patrons à créer des emplois alors que la croissance reste poussive. Mardi 22 septembre, le comité de suivi du CICE, animé par France Stratégie (organisme de réflexion lié à Matignon) devait rendre public un rapport sur les effets de ce crédit d'impôt sur la masse salariale, de 4 % au titre de 2013 et de 6 % ensuite. Ciblant les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le smic, le CICE vise à baisser le coût du travail, pour un montant qui devrait atteindre 18,2 milliards au titre de 2014.

Chez Carrefour aussi, on en tire un bilan positif. Le géant de la grande distribution, qui a obtenu 120 millions d'euros de CICE pour 2014, souligne que le dispositif « a permis de créer 4 800 emplois net sur deux ans [à comparer à un total de 43 000 embauches en 2014], et d'augmenter les heures travaillées, dans les rayons et aux caisses ».

CALIBRAGE GÉNÉREUX

« C'est clairement une mesure qui a atteint son but », s'enthousiasme Guillaume Richard, le fondateur d'O2, un prestataire de services d'aide à domicile (ménage, repas, garde d'enfants...) « J'estime que le CICE a pesé pour environ un quart des 1 200 emplois net que nous créons chaque année. Il nous a aussi permis de former 600 personnes au CAP petite enfance l'an dernier. Enfin, nous avons pu compenser la hausse de la TVA dans notre secteur [passée de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014] et ainsi rester compétitif par rapport au travail au noir », détaille le patron.

Compétitif : le mot est lâché. « Vendu » par le gouvernement comme un outil pour créer rapidement des emplois – en août 2014, Michel Sapin, le ministre des finances, promettait 150 000 à 300 000 créations d'emploi dans les trois ans grâce à lui – le CICE court, depuis sa naissance, deux lièvres à la fois.

Mis en place dans la foulée du rapport Gallois de novembre 2012, il vise aussi à restau-



rer la compétitivité du tissu économique français, et notamment de l'industrie, grande perdante face à l'Allemagne depuis une décennie. Il doit permettre aux entreprises d'abaisser leur coût de revient, donc leurs prix, ou d'investir davantage, afin d'être mieux placées dans la course aux parts de marché.

Du coup, le dispositif a été calibré généreusement : jusqu'à 2,5 smic, il touche une population très large, du personnel de caisse des supermarchés aux techniciens qualifiés de la métallurgie. La mesure « concerne environ 85 % des salariés, donc environ 80 % de ceux de l'industrie », pouvait-on lire à sa création sur le site du ministère de l'économie. Pour de nombreux chefs d'entreprise, le CICE n'a donc pas directement, ou pas encore, contribué à créer de l'emploi.

« Les 220 000 euros de CICE que nous avons reçus pour en 2014 nous ont permis de retrouver un peu de la compétitivité perdue depuis cinq ans par rapport à nos concurrents allemands, espagnols et britanniques, et de reconstituer nos marges. Nous avons créé quelques emplois, mais nous l'aurions fait même sans cette aide, car il s'agissait de cadres », confirme Hervé Lecesne, PDG de Nactis Flavours, un fabricant d'arômes alimentaires de 250 salariés.

Le constructeur automobile PSA, lui, a « décidé d'affecter comptablement l'intégralité du

CICE à la réduction du coût horaire de la main-d'œuvre ouvrière ». Le taux horaire a ainsi été réduit de 1,32 euro. « C'est un élément important qui a permis d'améliorer la compétitivité des sites français, ce qui est essentiel pour l'affectation des nouveaux projets » souligne-t-on dans l'entourage de Carlos Tavares, le PDG du groupe.

« Avec le CICE, nous avons mis en place un service de prototypage de trente personnes. On pense souvent que les aides à l'emploi doivent être ciblées sur les bas salaires, car c'est là que se concentre le chômage, mais c'est une erreur ! Les centres de recherche également sont concernés par les problématiques de coût du travail, car ils sont délocalisables en Chine ou en Inde », estime Anne-Charlotte Fredenucci, présidente d'Anjou Electronique, une PME familiale du Maine-et-Loire qui fabrique des ensembles câblés, comme les commandes de vol de l'avion de combat français Rafale.

« CONTREPARTIES »

D'autres sont moins convaincus. « Nous avons reçu 8 millions d'euros au titre du CICE, mais nous avons d'importantes pressions de la part de nos syndicats pour distribuer des contreparties en terme salarial », explique ce cadre du chimiste belge Solvay.

« Pour moi, cela ne change pas la face du monde. Ce qui me coûte cher, c'est l'achat de

matériel, les outils, la location d'entrepôts... pas ma masse salariale », souligne Michel Meunier, patron de Janus Groupe, une petite société de serrurerie-métallerie de Rieux (Oise), qui emploie 13 salariés. « Le CICE, c'est une rustine : ce n'est pas lui qui va créer de l'emploi, c'est la croissance économique. Les chefs d'entreprise ont besoin de simplification administrative, de moins de prélèvements obligatoires, et surtout de commandes ! », martèle ce patron, ancien président du Centre des jeunes dirigeants.

Cette rustine, certains l'apprécient tout de même. « Beaucoup de nos adhérents ont des difficultés de trésorerie. Et pour toute une catégorie d'entreprises, le CICE a été tout simplement le moyen de survivre », observe Pierre Burban, le secrétaire général de l'Union professionnelle artisanale, qui représente les très petites entreprises du bâtiment ou du commerce.

Faut-il en conclure que le CICE a en partie raté son objectif ? Pas si sûr. Car ce sont bien les investissements d'aujourd'hui qui font, dans certains secteurs, les embauches de demain. « Il est difficile d'arriver à démontrer que le CICE a été fléché vers telle ou telle dépense. On investit globalement pour l'entreprise, et l'emploi en fait partie », conclut M^{me} Fredenucci. ■

AUDREY TONNELIER
(AVEC JEAN-BAPTISTE JACQUIN)

« CE N'EST PAS LE CICE QUI VA CRÉER DE L'EMPLOI, C'EST LA CROISSANCE »

MICHEL MEUNIER
patron de Janus Groupe



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs

La facture pour le fisc de ce crédit d'impôt est évaluée à 25,4 milliards d'euros pour la période 2013-2014

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, est à présent entré dans sa « phase de maturité », estime le comité de suivi de ce dispositif dans un rapport rendu public mardi 22 septembre. Sa montée en charge régulière montre que les entreprises se le sont désormais bien approprié, en dépit des interrogations qui avaient accompagné son lancement. Quant aux effets, ce deuxième rapport ne permet pas encore de les mesurer précisément. Il faudra attendre le prochain, en 2016, pour avoir des indications plus pertinentes sur l'utilisation que les entreprises ont faite du CICE, antérieur au pacte de responsabilité.

Le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. De 4 % en 2013, son taux est passé à 6 % en France métropolitaine depuis 2014, 9 % en outre-mer. Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – autrement dit ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires.

Pour 2014, le résultat partiel – compte tenu de la date de clôture des comptes – s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards en 2017. Toutefois, si

le montant cumulé des créances au titre du CICE atteint 25,4 milliards pour les années 2013 et 2014, seuls 15,1 milliards ont effectivement été consommés, les entreprises ayant le choix entre une imputation sur l'impôt sur les sociétés, une restitution immédiate et un report.

Méfiance initiale

Le CICE ne semble donc plus poser de difficultés aux entreprises. « On avait entendu des propos alarmistes sur le fait qu'elles se méfieraient du risque de contrôle fiscal et n'auraient pas recours au dispositif », note le président du comité de suivi, Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. En réalité, le taux de non-recours est anecdotique. » L'ampleur de cet éventuel non-recours est estimée à 200 millions d'euros en 2013.

Selon l'Insee, le CICE a contribué à améliorer le taux de marge des sociétés financières de l'ordre de 0,9 point en 2014. La question reste de savoir quelle utilisation

elles en ont fait, ce que seul le prochain rapport annuel, du fait de la disponibilité des données, permettra d'évaluer avec pertinence. Les déclarations d'intention montrent que, pour un peu plus de la moitié des sociétés, elles comptent prioritairement utiliser le CICE pour améliorer leurs marges d'exploitation et, ensuite, investir.

Les premiers éléments dont dispose le comité de suivi ne permettent pas d'établir un lien entre le CICE et les évolutions des salaires. Au contraire, les plus significatives s'observent en général dans les secteurs les moins concernés par le CICE. Les entreprises des services auront eu plus tendance à privilégier l'emploi, et celles de l'industrie la baisse des prix. « D'après nos calculs, le CICE a eu un effet significatif pour moitié sur l'emploi et pour moitié sur les salaires », nuance Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), qui estime à 140 000 en deux ans le nombre d'emplois créés grâce au CICE. Une estimation difficile à vérifier. En revanche, observe M. Pisani-Ferry, « le préfinancement, essentiellement par la Banque publique d'investissement (BPI), a aidé à ce que les entreprises puissent sans délai bénéficier de la ressource, ce qui a probablement sauvé un certain nombre d'entre elles de la faillite ». Et, subseqüemment, sauvé des emplois.

Le CICE a-t-il atteint sa cible pour la compétitivité des entreprises confrontées à la concu-

« Il y a eu un effet significatif pour moitié sur l'emploi et pour moitié sur les salaires »

ERIC HEYER
économiste à l'OFCE



rence internationale ? Le rapport 2015 confirme qu'il bénéficie plus aux secteurs intensifs en main-d'œuvre, c'est-à-dire l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction, où la part de la masse salariale éligible au CICE est supérieure à 75 %. En revanche, il profite moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation : 42 % du gain du CICE va au quart des entreprises les moins exportatrices et 17 % au quart les plus exportatrices.

« Les entreprises qui ont surtout des salaires inférieurs à 2,5 smic sont moins exportatrices que celles qui ont des salaires plus élevés, analyse M. Pisani-Ferry. Il y a une corrélation très forte entre niveau de qualification, niveau des salaires, productivité, qualité des produits et exportation. Si vous voulez aider les entreprises qui exportent le plus, vous allez aider vos champions, qui s'en tirent plutôt bien tout seuls, et laisser les autres à leurs difficultés. Le choix, avec le CICE, a été de mettre le paquet sur l'ensemble des entreprises de manière à redresser une situation de sous-rentabilité. »

Faudrait-il, comme certains le suggèrent, recentrer les allègements sur les salaires compris entre 2,5 et 2,5 smic pour favoriser la compétitivité des entreprises plus présentes sur les marchés internationaux ? « *La contrepartie, c'est, d'abord, que ça coûte plus cher par emploi créé, et puis vous êtes sur des segments du marché du travail plus tendus et, donc, vous avez le risque qu'une partie plus importante parte en augmentations de salaire* », fait observer le commissaire général de [France Stratégie](#).

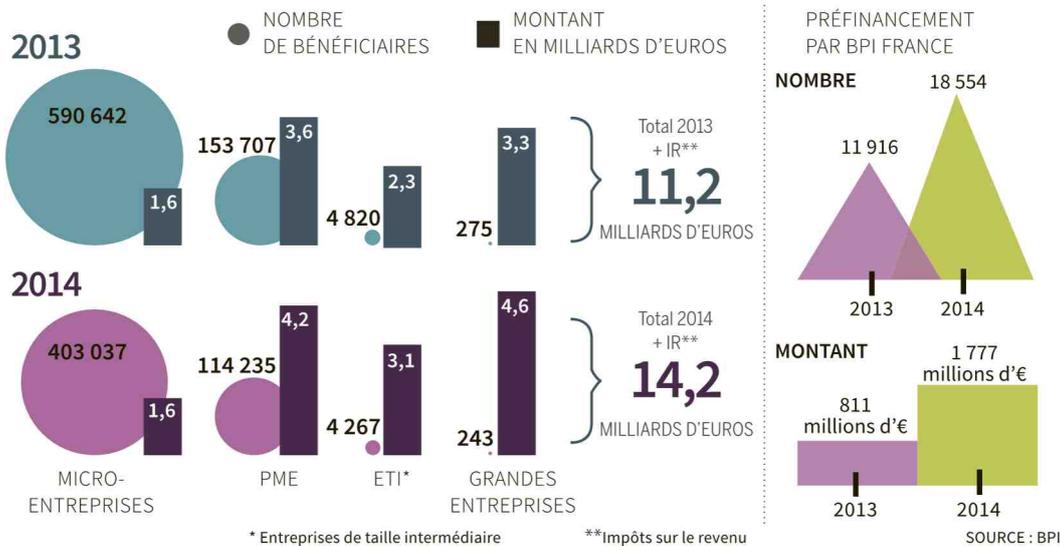
Il ressort aussi du rapport, qui a tenté d'analyser les effets du CICE dans l'automobile, qu'il y aura été 2,5 fois plus favorable que les exonérations générales de cotisations sociales dites « Fillon », dégressives jusqu'à 1,6 smic. De quoi alimenter le débat toujours latent entre crédit d'impôt et exonération de charges. ■

PATRICK ROGER
(AVEC AUDREY TONNELER)



► 23 septembre 2015 - N°21985

Un crédit de 25,4 milliards d'euros en deux ans





Le comité de suivi s'avoue incapable d'estimer ses effets concrets sur le comportement des entreprises

Evaluation du CICE : il est urgent d'attendre

Rapport

Alors que les syndicats et les frondeurs déplorent l'usage qui serait fait du CICE par les entreprises, **qui en profiteraient pour augmenter leurs marges plutôt que d'embaucher**, France Stratégie rappelle dans son rapport annuel qu'il est encore trop tôt pour l'affirmer. Un appel à la patience frustrant par rapport au temps court politique, mais qui à le mérite de l'honnêteté.

Cyrille Lachèvre

« LES ÉLUS DEVRAIENT consacrer davantage de temps à évaluer les politiques publiques existantes plutôt qu'à s'obstiner à vouloir en créer de nouvelles ! » Ce credo est défendu par ceux qui, à l'instar de la Cour des comptes, réfléchissent à la manière d'améliorer l'efficacité de la politique économique. Nombre de rapports estiment que

le Parlement devrait passer au moins autant de temps à contrôler l'application des lois qu'à les voter. Las, ces vœux ne résistent pas à l'épreuve des faits. En partie parce que les parlementaires sont obsédés par l'idée de prouver leur utilité à leurs électeurs ; mais aussi, et surtout, à cause de la difficulté à obtenir des évaluations fiables. Le dernier exemple en date est fourni par le crédit impôt compétitivité emploi (CICE).

Face à la grogne suscitée par cette mesure au sein de l'aile gauche de la majorité, le gouvernement a créé un comité de suivi chargé de dresser chaque année un bilan. Ce comité présidé par Jean Pisani-Ferry a remis mardi son troisième rapport, au titre de 2015. Et il le reconnaît tout de go : à ce stade, l'évaluation est impossible ! « Il s'agit du dernier rapport basé sur de simples observations de la réaction des entreprises, explique Jean Pisani-Ferry, soucieux de défendre la fiabilité de ses travaux. L'an prochain nous disposerons de résultats obtenus à partir des don-



nées individuelles d'un million de sociétés. Nous avons mandaté des instituts indépendants pour les recueillir mais cela prend du temps ».

Il faudra donc attendre quatre ans après le lancement de la mesure pour se faire une première opinion sérieuse du CICE. Et encore, précise [Jean Pisani-Ferry](#), « en 2016 nous disposerons des résultats basés sur le comportement des entreprises en 2013, année du lancement », une année pas forcément représentative...

Le comité de suivi du CICE se borne à valider les hypothèses de départ. Au 31 juillet 2015, plus d'un million d'entreprises ont déclaré 11,2 milliards d'euros de créances d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur les revenus auprès du fisc au titre de 2013. Compte tenu des reliquats liés à certains exercices comptables décalés, le programme est donc en phase avec les 12 milliards budgétés. S'agissant des salaires de 2014, les créances s'élevaient à 13,5 milliards pour 726 000 entreprises. Des montants qui vont continuer à progresser au deuxième semestre 2015, et qui sont donc en ligne avec les prévisions d'une charge totale de 18,2 milliards pour 2015.

Urgent d'attendre. Ces sommes ont-elles été utilisées pour embaucher, augmenter les salaires ou accroître les marges et investir ? Personne n'en sait rien, prévient le comité de suivi. Il ne peut s'appuyer que sur une enquête réalisée en juillet par l'Insee auprès des entreprises de plus de 20 salariés : dans les services, 54% des dirigeants prévoyaient un effet positif sur l'emploi, mais 53% indiquaient vouloir s'en servir pour accroître leur résultat d'exploitation, préalable à une hausse des investissements. Ces résultats mitigés deviennent plus inquiétants s'agissant de l'industrie, où seuls 35% des patrons prévoient un effet positif sur l'emploi...

« Il est urgent d'attendre, prévient la sénatrice Nicole Bricq (PS), membre du comité de suivi. L'évaluation n'est pas encore dans la culture française et cela prendra du temps ». Un appel à la patience qui ne fait pas les affaires du gouvernement, pressé par les frondeurs de démontrer que les résultats de sa politique en faveur des entreprises seront favorables à tous les Français.

@CyrilleLachevre

FRANCE

LES EFFETS DU CICE NE SONT PAS VRAIMENT SPECTACULAIRES

FABIEN PILIU



Le Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) fait un point sur les effets de ce dispositif sur l'emploi, l'investissement et les salaires. En dépit d'une montée en puissance, le CICE peine à remplir les objectifs fixés.

Les entreprises connaissent-elles le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ? Ce dispositif est-il efficace sur l'emploi et l'investissement ? Dans un troisième rapport d'étape, le Comité de suivi du CICE encadré par [France Stratégie](#), le think tank du gouvernement dédié à la prospective fait un point d'étape, le troisième, sur ces questions.

Créé par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier 2013. Petit rappel, le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont les rémunérations brutes au sens du code de la sécurité sociale n'excèdent pas 2,5 fois le montant annuel du Smic. Son taux est uniforme pour tous les salaires compris dans l'assiette. Il s'élevait à 4 % en 2013 et est passé à 6 % depuis 2014 en France métropolitaine. Les établissements localisés dans les DOM bénéficient d'un taux majoré à 9 % depuis 2015.

DIFFICILE DE MESURER SON COÛT EXACT



Quels sont les premiers enseignements de ce rapport ? Le CICE a coûté moins cher que prévu en 2013. " Dans le rapport 2014, le comité de suivi indiquait que la créance de CICE au titre de 2013 pourrait être inférieure à la créance cible estimée par l'Acoss. La créance CICE 2013 est désormais quasiment stabilisée et les écarts à la cible persistent mais se sont réduits. Au 31 juillet 2015, la créance CICE 2013 s'élevait à 11,2 milliards d'euros, soit 0,8 milliard de moins que la cible ", précise le comité de suivi.

Ensuite, la montée en charge de ce dispositif qui sera transformé en allègements de charges en 2017 se confirme. En effet, le taux de couverture en nombre d'entreprises, c'est-à-dire la part d'entreprises déclarant une assiette CICE aux Urssaf a progressé en 2014, passant de 78% à 81% entre 2013 et 2014.

Quelle est le coût de cette dépense fiscale - la plus onéreuse pour le budget de l'Etat, devant le crédit impôt recherche - pour les finances publiques ? " Si les données fiscales ne permettent pas de mesurer à ce jour la créance totale au titre des salaires de 2014, les déclarations sociales d'assiette CICE faites mensuellement ou trimestriellement aux Urssaf et à la MSA par les entreprises permettent d'estimer le montant cible de cette créance », comme le précise le Comité de suivi, la créance 2014 de CICE calculée sur les salaires versés en 2014 représenterait un montant de créance calculé de 18,2 milliards, soit la créance anticipée par Bercy.

UN SURCÔÛT EN 2015

Cette montée en puissance se confirme en 2015. Le passage du taux de 6% à 9% et une meilleure connaissance du dispositif - le taux de recours augmente - obligent le ministère du Budget à réviser à la hausse, de 900 millions d'euros exactement, sa prévision de dépense fiscale.

" Contrairement aux deux premières années, la connaissance du CICE ne semble plus poser de difficultés. Si certaines très petites entreprises l'ignorent encore, par exemple celles qui gèrent leur comptabilité de façon autonome sans recourir à un expert-comptable, ces cas sont aujourd'hui très marginaux. Certaines entreprises bénéficient peut-être du CICE sans réellement le savoir : leurs experts-comptables peuvent l'avoir déclaré sans que le dirigeant en ait pleinement conscience. Des témoignages vont dans ce sens, le dirigeant interrogé ne confirmant par exemple qu'après vérification auprès de son service comptable que son entreprise en bénéficie ; d'autres pouvant le confondre avec le crédit d'impôt recherche (CIR) ", constate le rapport.

Quels sont les motifs de non-recours ? Selon le Comité de suivi, certains dirigeants redouteraient un contrôle social ou estimeraient marginal le gain tiré du dispositif. Mais le non-recours est jugé anecdotique.

Au total, le coût budgétaire, c'est-à-dire le montant de CICE consommé en 2015 tous millésimes confondus, s'élèverait à 12,5 milliards d'euros. Selon les prévisions de Bercy, la créance de CICE devrait atteindre 20 milliards au titre de 2017.



DES EFFETS DIFFICILES À CERNER SUR L'EMPLOI, L'INVESTISSEMENT ET LES SALAIRES

Quels sont ses effets concrets ? Selon le Comité, le CICE améliore le taux de marge des sociétés non financières de l'ordre de 0,9 point en 2014 d'après l'Insee. " *Il a donc permis de compenser partiellement en 2014 l'effet négatif sur le taux de marge d'une progression des rémunérations plus rapide que celle de la valeur ajoutée observée en comptabilité nationale* ", estime France Stratégie.

Cette remontée du taux de marge a-t-elle favorisé l'emploi et l'investissement ? Il est trop tôt pour le dire. Par ailleurs, le CICE semble affecter différemment les décisions des entreprises selon la taille et la structuration de l'entreprise. " *Dans les grands groupes ce dispositif a généralement été anticipé, pleinement intégré dans le processus comptable de l'entreprise et perçu comme un « bon signal ». Il n'est en revanche pas toujours d'une ampleur suffisamment importante pour être un élément déterminant dans les décisions d'investissement. Dans les plus petites entreprises, le CICE est mieux connu que l'an passé même si des doutes subsistent quant à son calcul et sa pérennité. De ce fait, le CICE apparaît parfois plus comme une bonne surprise venant améliorer le résultat en fin d'année que comme une baisse du coût du travail* ", avance le Comité de suivi. Et ? Certes, les opinions des chefs d'entreprises recensées dans les enquêtes privilégient toujours un effet sur l'emploi et l'investissement mais les effets seraient mineurs sur un an. Les statistiques de Pole emploi sur le nombre de demandeurs d'emplois et celles de l'Insee sur l'investissement ne disent pas autre chose...

Existe-t-il un effet sur les salaires ? Là encore, le Comité de suivi est évasif. " *En matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013* », estime le rapport.



« Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »



L'aire de jeux d'une crèche bioclimatique dans les Yvelines. L'aire de jeux d'une crèche bioclimatique dans les Yvelines.

Le comité de suivi du dispositif rend public mardi 22 septembre un rapport sur les effets de ce crédit, lancé en 2013 et perçu comme un accélérateur d'embauches autant que comme une « rustine » par les entreprises.

A la question « le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vous a-t-il permis d'embaucher ? », la réponse de Sylvain Forestier est sans appel. « Bien sûr », répond le patron de La Maison bleue, qui gère des crèches pour les entreprises et les mairies. « Nous avons reçu 1 million d'euros de CICE au titre de 2014, sur un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. Grâce à cette somme, nous avons ouvert trois ou quatre crèches en plus l'an dernier sur une quinzaine au total, donc embauché davantage : une quinzaine de postes par établissement », calcule ce patron de 1 800 salariés. De quoi réjouir le gouvernement. Mis en place début 2013, le CICE, l'une des mesures phares – avec le pacte de responsabilité – de la politique économique de François Hollande, se voulait une main tendue, une preuve de la volonté de l'exécutif de soutenir les entreprises hexagonales. Mais, surtout, une manière d'endiguer le chômage de masse, en incitant les patrons à créer des emplois alors que la croissance reste poussive. Mardi 22 septembre, le comité de suivi du CICE, animé par **France Stratégie** (organisme de réflexion lié à Matignon) devait rendre public un rapport sur les effets de ce crédit d'impôt sur la masse salariale, de 4 % au titre de 2013 et de 6 % ensuite. Ciblant les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le smic, le CICE vise à abaisser le coût du travail, pour un montant qui devrait atteindre 18,2 milliards au titre de 2014. Chez Carrefour aussi, on en tire un bilan positif. ...

Retrouvez cet article sur LeMonde.fr

A lire aussi sur [Le Monde.fr](http://LeMonde.fr)

- Anne Hidalgo veut révolutionner l'organisation des pouvoirs à Paris
- Pourquoi la grogne contre le RSI ne retombe-t-elle pas ?
- Référendum du PS sur les régionales, mode d'emploi

Le Monde.fr

Copyright © 2015

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article

Envoyer à un ami

- Imprimer l'article

Partager 0



« Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »

A la question « le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vous a-t-il permis d'embaucher ? », la réponse de Sylvain Forestier est sans appel. « Bien sûr », répond le patron de La Maison bleue, qui gère des crèches pour les entreprises et les mairies. « Nous avons reçu 1 million d'euros de CICE au titre de 2014, sur un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. Grâce à cette somme, nous avons ouvert trois ou quatre crèches en plus l'an dernier sur une quinzaine au total, donc embauché davantage : une quinzaine de postes par établissement », calcule ce patron de 1 800 salariés.

De quoi réjouir le gouvernement. Mis en place début 2013, le CICE, l'une des mesures phares – avec le pacte de responsabilité – de la politique économique de François Hollande, se voulait une main tendue, une preuve de la volonté de l'exécutif de soutenir les entreprises hexagonales.

Mais, surtout, une manière d'endiguer le chômage de masse, en incitant les patrons à créer des emplois alors que la croissance reste poussive. Mardi 22 septembre, le comité de suivi du CICE, animé par **France Stratégie** (organisme de réflexion lié à Matignon) devait rendre public un rapport sur les effets de ce crédit d'impôt sur la masse salariale, de 4 % au titre de 2013 et de 6 % ensuite. Ciblant les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le smic, le CICE vise à abaisser le coût du travail, pour un montant qui devrait atteindre 18,2 milliards au titre de 2014.

Chez Carrefour aussi, on en tire un bilan positif. Le géant de la grande distribution, qui a obtenu 120 millions...



Pauvreté et inégalités enfin en recul

En 2013 en France la pauvreté a légèrement reculé, et les inégalités se sont réduites comme jamais depuis des années. Les derniers chiffres de l'INSEE sur les niveaux de vie sont les meilleurs depuis la crise de 2008.

Tiens, une bonne nouvelle. La pauvreté, et les inégalités, ont diminué en France en 2013, selon la dernière étude de l'INSEE sur « les niveaux de vie », publiée mardi 22 septembre. Après une baisse toute relative en 2012, le taux de pauvreté a reculé de façon plus prononcée en 2013, s'établissant à 14%, contre 14,3% en 2012. En France en 2013, ce sont 8,648 millions de personnes qui vivaient sous le seuil de pauvreté – soit avec moins de 1000 euros par mois. « En fait, il s'agit surtout d'une diminution mathématique. Une baisse de 0,3 % ne peut pas se constater sur le terrain, les pauvres n'ont pas du tout vu leur situation changer », tempère l'association ATD Quart-Monde. Du mieux pour les enfants. Malgré tout, côté mathématique, tous les chiffres sont enfin positifs. Le niveau de vie des personnes pauvres est en légère hausse, et l'intensité de la pauvreté en forte baisse. Du jamais vu depuis la crise, insiste l'INSEE. Le taux de pauvreté diminue surtout chez les chômeurs et les jeunes adultes. Ainsi que chez les enfants, pour qui les chiffres de la pauvreté étaient particulièrement alarmants ces dernières années. Les mineurs ont été « particulièrement affectés par la hausse de la pauvreté consécutive à la crise de 2008 » – leur taux de pauvreté a progressé de plus de deux points entre 2008 et 2012 – mais en 2013, il diminue pour la première fois depuis le début de la crise. Et tout particulièrement chez les enfants vivant dans une famille monoparentale, dont le taux de pauvreté passe de 43,2 % à 39,6 %. Ces évolutions positives s'expliquent en bonne partie par des mesures politiques, souligne l'INSEE, qui met en avant la « réévaluation de certaines prestations destinées aux plus modestes », comme le RSA et les allocations logement. A l'opposé, « les ménages les plus aisés ont été les plus concernés par la hausse des impôts » et la part des revenus du patrimoine a diminué. Ainsi, tandis que la pauvreté diminuait légèrement, les personnes les plus riches ont vu leurs revenus chuter en 2013. La baisse sensible des inégalités. Conséquence : les inégalités ont reculé significativement entre 2012 et 2013, après un premier signal l'année précédente. Ainsi l'indice de Gini, principal marqueur des inégalités, est en net recul (de 0,305 à 0,291). Un repli « d'une ampleur inobservée depuis 1996 » et qui « efface l'augmentation (...) enregistrée depuis le début de la crise, entre 2008 et 2011 », relève l'INSEE. Autre indicateur : le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes diminue fortement, de 4,6 à 4,3. Mais on peut regretter que l'INSEE ne mette pas en avant un autre indicateur d'inégalités : le rapport de la masse des revenus détenus par les 10% les plus riches et celle détenues par les 10% les plus pauvres. C'est celui-ci qui a été proposé dans le tableau de bord élaboré par le CESE et **France Stratégie**.



Conférence de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale, à Paris le 7 septembre 2015.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : HOLLANDE François.

FRANCE. Président de la République

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de participer à la sixième conférence

de presse depuis le début de mon mandat, en présence du Premier ministre et des membres du gouvernement.

En cette rentrée, il y a des images, il y a des événements, il y a des situations qui frappent à la porte de nos consciences.

Il y a d'abord l'héroïsme de passagers d'un train d'Amsterdam à Paris qui maîtrisent un terroriste prêt à tout ; il y a le patrimoine de l'Humanité qui est détruit à Palmyre ; il y a des réfugiés par milliers sur les routes d'Europe ; il y a un enfant sans vie, le visage posé sur le sable d'une plage turque, enfant martyr, symbole des 3 000 naufragés qui ont trouvé la mort au bout de leur chemin depuis le début de l'année.

Alors, face à ce qui peut faire naître de l'émotion, de la compassion, mais aussi de l'inquiétude, il nous revient et il me revient, de répondre à l'urgence et surtout de faire des choix, ceux qui compteront le moment venu pour le jugement de l'Histoire. Mais des choix qui doivent également dessiner notre avenir.

Le premier de ces choix, c'est de faire face à l'afflux des réfugiés, des déplacés avec humanité et responsabilité. Depuis le début de l'année, 350 000 personnes ont franchi la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. C'est beaucoup, c'est trois fois plus que l'année dernière. C'est une crise, elle est dramatique, elle est grave, elle peut être maîtrisée et elle le sera.

C'est le devoir de la France. Le droit d'asile fait partie intégrante de son âme, de sa chair. C'est l'histoire qui appelle cette responsabilité et cette humanité, l'histoire marquée par des générations d'exilés ou de réfugiés qui sont venus au cours des décennies passées faire France avec nous.

Le droit d'asile, c'est aussi un principe fondamental de nos institutions. Il est inscrit dans le préambule de la Constitution : « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la Liberté a droit d'asile sur le territoire de la République ».

Ce principe a même été intégré dans la Constitution lorsqu'il s'est agi de savoir si Schengen était compatible avec nos lois. Ce principe est rappelé dans les règles qui fondent l'Union européenne.

C'est pourquoi face à ces drames, face à cette situation, j'ai proposé avec la chancelière Angela MERKEL, un mécanisme permanent et obligatoire d'accueil des réfugiés pour répartir l'effort entre tous les pays européens. Le mot important est « obligatoire » parce que c'est ce qui fait la différence avec ce qui s'est fait ou plutôt ce qui ne s'est pas fait ces derniers mois.

La France est disposée à prendre sa part. La Commission européenne propose - ou va proposer - de répartir 120 000 réfugiés sur les deux prochaines années. Ce qui représentera pour la France 24 000 personnes. Nous le ferons. Nous le ferons parce que c'est le principe sur lequel, je considère, la France est engagée. Nous le ferons parce que c'est la proposition que nous avons nous-mêmes, établi et que nous souhaitons faire adopter par l'ensemble des européens.

De nombreux maires, des collectivités, des associations, les cultes et puis aussi des particuliers se sont mobilisés pour d'ores et déjà, assurer cet asile. Je salue ces initiatives. Elles doivent être coordonnées, organisées de manière digne et sérieuse. Pour y parvenir le ministre de l'Intérieur réunira les maires concernés samedi prochain et le Premier ministre aura à mettre en œuvre l'ensemble des politiques qui découlent de ces choix.

Si la France fait son devoir, la réponse est européenne, la réponse est globale. La condition pour agir efficacement est la mise en place de contrôles aux frontières de l'Union - en Italie, en Grèce, en Hongrie - avec des centres d'identification et d'enregistrement pour accueillir, mais aussi pour établir la distinction entre ceux qui relèvent du droit d'asile et ceux qui doivent être raccompagnés de façon digne. C'est la condition pour que les frontières extérieures de l'Europe puissent être protégées, c'est la condition aussi pour accueillir avec humanité les réfugiés.

Mais, regardons la réalité en face. Il y a 4 millions de déplacés dans des camps en Turquie, en Jordanie, au Liban et des centaines de milliers dans la Corne de l'Afrique. Si nous voulons éviter l'exode de ces populations, l'enjeu est de fournir une aide humanitaire massive aux pays, aux grandes associations, au Haut-Commissariat pour les réfugiés pour que ces personnes restent au plus près des pays qu'ils ont fui.

Nous devons aussi agir avec les pays d'origine et de transit, mettre en place là aussi, des centres qui peuvent accueillir ceux qui veulent fuir pour d'autres raisons - notamment économiques - et élaborer une véritable politique de codéveloppement. Ce sera l'objet du Sommet de la Valette le 11 novembre prochain, la France y fera des propositions.

Mais il faut sans doute élever encore le niveau de la responsabilité. Il faut savoir que la question des réfugiés, des déplacés est d'abord une question qui concerne, qui touche les pays du Sud et non pas comme on le croit - ou on le fait croire - les pays du Nord. Cette question des déplacés, des réfugiés, touche bien sûr l'Afrique, le Moyen-Orient compte tenu des guerres et des crises, elle touche aussi d'autres continents y compris l'Asie. Alors nous ferons la proposition d'une conférence internationale pour les réfugiés et nous sommes prêts à l'accueillir, à Paris.

Mais je reviens sur ce que nous avons à faire en Europe. La France et l'Allemagne depuis plusieurs semaines avec les ministres de l'Intérieur et les ministres des Affaires étrangères, préparent ce plan global. Il sera donc soumis au Conseil des ministres de l'Intérieur, le 14 septembre prochain. Je veux que ces orientations, si elles n'ont pas reçu l'accueil qui a permis de convaincre tous les pays avec des règles simples mais efficaces, que le Conseil européen soit saisi.

Sur ces conclusions, ces orientations, ces propositions, le gouvernement organisera un débat au Parlement sur le sujet des réfugiés dans les jours qui viennent.

Nous connaissons les causes de ces malheurs, de ces horreurs auxquelles nous voulons répondre par l'honneur et l'action. Ces causes, ce sont le terrorisme, la guerre. Nous devons donc parallèlement - et c'est le choix que j'ai fait - lutter contre les terroristes, ici en France et sur les lieux mêmes où il est installé.

En France, le plan Vigipirate a été porté à son niveau le plus élevé. La Loi Renseignement a été votée. La surveillance des moyens de transport a été renforcée. La lutte contre l'endoctrinement intensifiée. Et là aussi, je dois la vérité aux Français : des tentatives d'attentat sont empêchées, déjouées, dissuadées, mais le risque existe toujours, tant que le fondamentalisme, le djihadisme

entreprendront la haine.

Le terrorisme ne vient pas de nulle part. Il a ses origines, son idéologie, ses organisations. La plus monstrueuse, Daech est en Irak et en Syrie. C'est Daech qui fait fuir par les massacres qu'il commet des milliers de familles. Daech a considérablement développé son emprise depuis près de deux ans et c'est depuis la Syrie - nous en avons la preuve - que sont organisées des attaques contre plusieurs pays et notamment le nôtre.

Ma responsabilité est d'assurer que nous puissions être informés au mieux, des menaces qui pèsent sur notre propre pays, pour y faire face. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre de la Défense que dès demain, puissent être menés des vols de reconnaissance au-dessus de la Syrie. Ils permettront d'envisager des frappes contre Daech en préservant notre autonomie de décision et d'action. Le Parlement sera informé de cette opération au titre de l'article 35 de la Constitution.

Faire des choix, c'est aussi ce que le monde aura à faire en décembre prochain pour aboutir à un accord sur le climat. Le constat maintenant ne fait plus débat, les bonnes intentions - et tant mieux - sont là. Les déclarations ont été faites, mais nous sommes encore loin d'un accord contraignant et de financements à la hauteur de l'enjeu.

Il reste moins de trois mois pour aboutir. La France - parce qu'elle reçoit cette conférence, parce qu'elle est engagée - veut accélérer. Avec Laurent FABIUS, nous avons décidé de faire de l'Assemblée générale des Nations unies, un rendez-vous majeur pour la préparation de la Conférence sur le climat, et là aussi, nous tiendrons un discours de vérité. Un sursaut est nécessaire et nous devons une fois encore, entraîner le monde.

La France, pour entraîner, influencer, convaincre, agir, et dans tous les domaines de la vie internationale, doit être forte. Forte moralement, c'était le cas le 11 janvier quand des millions de Français ont su conjurer la peur et manifester pour la liberté. C'est ce même message qui doit être porté aujourd'hui : la France doit avancer, sa vocation n'est pas le repli, son destin n'est pas de s'abriter derrière des lignes Maginot, elles n'ont jamais arrêté qui que ce soit. Son honneur n'est pas d'abandonner ses valeurs, de renoncer à l'idée même qui l'anime au nom d'une identité figée.

Face au monde, ce n'est pas la sortie de l'euro, la fin de Schengen, l'abandon de la politique agricole commune, qui nous permettront de retrouver croissance, puissance, prospérité, souveraineté. Ce chemin-là, c'est la régression, c'est le déclin. C'est en étant elle-même que la France réussira, à condition qu'elle ait le courage de faire des choix, de les assumer et de les faire partager.

La France doit donc être forte économiquement et socialement. D'abord, pour diminuer le chômage. C'est le sens des décisions qui ont été prises depuis trois ans, des réformes qui ont été engagées et de nouvelles qui vont être menées jusqu'à la fin de mon mandat. Le Pacte de responsabilité, avec les allègements de charges et de prélèvements, va se poursuivre en 2016. Son évaluation sera faite comme il avait été prévu, avec les partenaires sociaux. Je considère que la stabilité et le respect de la parole donnée sont les conditions de la confiance. Cela vaut pour nous, cela vaut aussi pour les entreprises. De même, la politique de baisse des impôts, qui a été initiée en 2014, amplifiée cette année, sera poursuivie en 2016. Plus de 2 milliards d'euros y seront consacrés et 8 millions de foyers seront concernés.

Mais il ne peut pas être question de s'arrêter-là. Il y a eu la loi Activité Croissance. J'ai demandé au ministre de l'Economie de préparer une loi sur les opportunités économiques, provoquées par les innovations - notamment numériques, pas seulement - qui peuvent être un risque - et nous devons y veiller - mais aussi une chance considérable pour de nombreux secteurs économiques. Les partenaires sociaux devront se saisir de ce sujet. La Conférence sociale aura aussi pour objet d'organiser les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, et c'est tout l'enjeu de cette grande réforme du compte personnel d'activité.

Réformer, c'est aussi rendre lisible le code du travail, parce que c'est ce qui protège, parce que aussi, c'est ce qui permet de créer de l'emploi. Nous donnerons toute la place nécessaire à la négociation collective et aux accords d'entreprises, pour permettre justement qu'il y ait une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises. C'est la suite qui sera donnée

au rapport Combrexelle, qui sera remis le 9 septembre au Premier ministre, et ensuite, soumis à consultation, et une loi sera présentée.

De nombreux chantiers nous attendent - je ne les ai pas tous cités, nous y reviendrons - : agriculture, santé, vieillissement, numérique et ce qu'il peut permettre, et aussi les libertés qui doivent être préservées, la justice qui doit continuer à être modernisée et renforcée.

Tout commande de faire des choix. Faire des choix pour répondre à l'urgence, chaque fois que c'est nécessaire. Faire des choix pour préparer l'avenir. Faire des choix pour protéger les Français, pour faire avancer le pays, pour réussir et pour réunir. Faire des choix pour la France, nous sommes à sa tête. Faire des choix pour l'Europe, pour la mettre chaque fois qu'elle est sollicitée dans la bonne direction et nous l'avons fait ces derniers mois. Des choix pour le monde, parce que le monde est forcément à un moment ou à un autre présent ici, s'il n'est pas maîtrisé, s'il n'est pas régulé, s'il n'est pas dominé. Faire des choix, c'est ce que je fais avec le gouvernement de Manuel VALLS, c'est ce que je ferai jusqu'au bout de mon mandat sans calcul ni répit.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je vous propose maintenant de passer aux questions.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président de la République. Je souhaiterais vous amener à préciser et à expliquer ce que vous venez de nous dire sur la Syrie. La France va-t-elle s'engager militairement en Syrie, comme elle le fait depuis un an en Irak ? Au-delà des vols de reconnaissance que vous venez d'annoncer, des frappes seront-elles effectuées contre les centres de Daech en Syrie ? Excluez-vous tout envoi de troupes sur le terrain, comme le réclament certains qui font valoir que seuls des soldats sur le sol peuvent dénouer les choses et conduire cette crise de façon décisive à son terme ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : La France, face au terrorisme a toujours pris ses responsabilités. Nous l'avons montré lorsqu'il s'est agi d'intervenir au Mali, nous l'avons montré aussi plus largement au Sahel, y compris pour lutter contre un mouvement terroriste, Boko Haram, qui continue hélas, de frapper plusieurs pays de la région et bien sûr toujours les populations civiles. Nous l'avons montré dans d'autres circonstances et pour éviter un bain de sang en Centrafrique, même si cela n'avait pas de lien avec le terrorisme. Mais c'était notre devoir. Et puis lorsqu'il s'est agi, à un moment, d'envisager des frappes en Syrie, parce qu'il y avait eu l'utilisation des armes chimiques, la France était prête. Quand il a fallu, notamment pour l'Irak, constituer une coalition, et faire en sorte que les Irakiens puissent retrouver leur souveraineté, nous l'avons fait, nous sommes partie prenante de cette coalition. Aujourd'hui, en Syrie, ce que nous voulons connaître, savoir, c'est ce qui se prépare contre nous, et ce qui se fait contre la population syrienne.

Aussi, ai-je décidé qu'il y aurait, dès demain, des vols de reconnaissance, en lien avec la coalition, parce que c'est la condition pour que nous puissions disposer de la capacité d'intervenir sous cette forme. Et puis, ensuite, selon les informations que nous recueillerons, les renseignements que nous aurons collectés, la reconnaissance que nous aurons pu faire, nous serons prêts à faire des frappes. Certains nous disent, pris par je ne sais quel empressement, que maintenant, il faudrait intervenir au sol en Syrie.

Les mêmes d'ailleurs qui étaient hostiles dans d'autres conditions à toute intervention où que ce soit. Mais laissons cela. La question est posée.

Je considère qu'il serait inconséquent et irréaliste d'envoyer des troupes françaises en Syrie au sol. Irréaliste, parce que nous serions les seuls ; inconséquent, parce que ce serait transformer une opération en force d'occupation. Donc, nous ne ferons pas d'intervention au sol, pas plus d'ailleurs que nous n'en faisons en Irak.

C'est un principe qui n'est pas un principe posé, parce que nous refuserions ce type d'intervention - nous l'avons fait au Mali - mais parce que là, en Irak, c'est aux Irakiens de mener ces opérations, et en Syrie, c'est aux Syriens qui sont dans la rébellion, et aussi aux pays voisins, aux forces régionales, de prendre cette responsabilité. La France, en revanche, travaille pour que des solutions politiques soient trouvées. Car l'issue est politique en Syrie.

Donc, nous considérons que nous devons parler avec tous les pays qui peuvent favoriser cette

issue et cette transition. Je pense aux pays du Golfe, je pense aussi à la Russie, à l'Iran, en plus des pays qui sont d'ores et déjà membres de la coalition. Sur la transition d'ailleurs - c'est pour nous un point essentiel, et c'est ce qui justifie d'ailleurs notre réserve par rapport à une action qui ne serait pas maîtrisée en Syrie - rien ne doit être fait qui puisse consolider ou maintenir Bachar EL-ASSAD.

Le départ de Bachar EL-ASSAD est, à un moment ou à un autre, posé dans la transition, et c'est ce que nous devons faire pour qu'il puisse y avoir le rassemblement des Syriens, sur une base démocratique, pour trouver un avenir à ce pays martyr.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Bonjour.

JOURNALISTE : La France accueillera 24 000 réfugiés dans les deux prochaines années, avez-vous annoncé. Au-delà des initiatives, que vous avez saluées dans votre propos, pensez-vous que la population française, dans son ensemble, soit prête à faire cet effort en quelque sorte, à accueillir tous ces hommes et ces femmes ? Un sondage montrait ce week-end que 55 % des personnes interrogées étaient défavorables à l'extension de cet accueil, à ce que la France imite l'Allemagne, finalement. Et que répondez-vous aussi à l'argument, celui du Président hongrois Viktor ORBAN notamment, qui explique qu'accueillir plus de réfugiés, c'est en quelque sorte leur donner un encouragement à venir toujours plus nombreux ? Vous avez parlé d'un chiffre de 120 000 sur deux ans, mais n'êtes-vous pas conscient qu'ils seront sans doute beaucoup plus que 120 000 à être candidats à venir en Europe ? Merci Monsieur le Président.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : D'abord, vous parlez des Français, c'est un grand peuple, lui-même forgé à travers des générations et des générations d'hommes et de femmes, parfois venus de très loin. La France est un peuple qui a toujours été capable, dans son histoire, lorsque l'essentiel a été en jeu, d'accueillir les martyrisés, les proscrits, les déplacés. Et la France a son honneur face à l'horreur, d'être à la hauteur. Il s'agit aussi de rassurer les Français en même temps que de répondre à ce mouvement qui s'est amplifié, avec des images qui ont fait le tour du monde et des esprits.

Il y a aussi des inquiétudes qu'il me revient de dissiper. Il ne s'agit pas d'organiser n'importe quel accueil, n'importe où et n'importe comment. D'abord, parce que ce ne serait pas digne pour les personnes concernées, ensuite, parce que cela ne serait pas possible. Alors, ce que j'ai proposé avec la Chancelière MERKEL, c'est que, par rapport à ceux qui sont là, qui sont déjà arrivés, et qui relèvent du droit d'asile, et uniquement pour ceux-là, il y aura ce mécanisme de répartition.

Ensuite, il faut qu'il y ait ces centres d'enregistrement qui permettent justement, ce contrôle aux frontières, par rapport à d'autres personnes qui se présentent, et qui viendraient pour d'autres objectifs - que l'on peut comprendre, mais que l'on ne peut pas recevoir. Dans ces centres, il y aura à la fois l'inscription, l'identification des personnes qui sont des réfugiés et qui relèvent du droit d'asile et qu'il conviendra de répartir entre tous les pays européens, selon les critères qui ont été posés, et puis, il y aura des accompagnements qui devront se faire pour les autres.

Et c'est parce que nous avons cette capacité, ou parce que nous aurons cette capacité, de pouvoir faire la distinction, de pouvoir répondre à ce devoir, et en même temps ne pas accorder de droits à ceux qui ne peuvent pas y prétendre, que nous pourrions maîtriser.

Enfin, il y a ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée, car si nous n'agissons pas pour qu'il y ait des centres - il en existe déjà bon nombre, j'ai parlé des camps de réfugiés - qui puissent retenir, accueillir ces populations au plus près de leur pays d'origine, alors nous serons face, non plus à une crise de déplacés, mais à une crise humanitaire gigantesque, car là, ce ne sera plus sur quelques milliers, mais sur des centaines de milliers. D'où l'engagement que nous devons prendre par rapport aux pays qui ont déjà accueilli ces réfugiés, ou qui ont vocation à le faire. Et je pense aussi aux pays transits qui doivent, là aussi, être aidés pour retenir et pour aussi accompagner, et cela sera tout l'enjeu de la politique européenne avec les pays africains.

Vous me parlez aussi des sondages, est-ce que vous pensez que sur une question comme celle-là - d'ailleurs cela vaut pour d'autres -, c'est sur les sondages qu'il faudrait déterminer les choix -

sondages d'ailleurs contradictoires, sondages quotidiens, sondages avec des questions qui entraînent souvent des réponses évidentes ? Non. Il y a des moments, et notamment dans cette responsabilité, où il faut prendre des décisions en fonction de l'intérêt majeur du pays, en fonction de ce que nous nous représentons comme idée de la France, en fonction aussi du droit des personnes, de ce qui pour nous est une question, pas simplement de conscience ou d'émotion, mais une question de responsabilité. Voilà ce qui me détermine avec le gouvernement.

Après, il y a des pays qui voudraient faire des critères ethniques, qui voudraient accueillir certains et pas d'autres, au nom de religions. Il y a des pays qui voudraient bâtir des murs, et ne pas prendre un seul réfugié, mais qu'est-ce que ces pays auraient pensé il y a 30 ans, si au moment de la chute du mur de Berlin nous avions dit : « non, pas tout de suite, pas comme ça, ne venez pas, prenez votre temps, restez là où vous êtes. » Non, nous leur avons dit « venez, vous êtes des Européens, vous allez bâtir avec nous l'Union que nous voulons, nous sommes dans le même ensemble, avec les mêmes principes, avec les droits de l'Homme ». Voilà encore une fois le discours qu'il convient de tenir.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, je ne doute pas un seul instant que mes confrères reviendront sur le sujet que vous venez d'aborder sur la Syrie, mais il y a un autre sujet, dont vous n'avez pas parlé jusqu'à présent, et sur lequel vous avez joué, avec la Chancelière allemande Angela MERKEL, un rôle central. Je veux parler bien sûr de l'Ukraine. Alors il se trouve que le Président ukrainien, Petro POROCHENKO, vient de dire, pour la première fois, que le cessez-le-feu était enfin respecté en Ukraine. S'agit-il là, pour vous, d'une opportunité de rencontrer enfin le Président POUTINE, à quatre, pour essayer de parvenir à un cessez-le-feu durable dans ce pays ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : A Minsk, au mois de janvier, nous avons, à quatre - le Président ukrainien, le Président russe, madame MERKEL et moi-même - bâti ce que l'on a appelé « les accords de Minsk. » Il y a eu des retards, il y a eu encore des morts, mais le processus a avancé. Il y a eu des progrès, ces dernières semaines, d'abord parce que le cessez-le-feu a été presque respecté, même s'il y a encore des victimes, parce que le retrait des armes lourdes a été poursuivi. Il y a eu des progrès parce que le Parlement de Kiev a voté une loi constitutionnelle - vous en avez vu aussi les conditions, avec des protestations de groupes d'extrême droite. Et puis il y a des élections qui sont maintenant envisagées pour la fin de l'année.

Alors, avec la Chancelière, avec le Président POROCHENKO, nous nous sommes vus, c'était à la fin du mois d'août, puis nous avons eu une conversation avec le Président POUTINE, au téléphone, la Chancelière et moi-même. Les ministres des Affaires étrangères vont pouvoir se parler dans les prochains jours, et je proposerai qu'une réunion en « format Normandie » puisse se tenir à Paris, avant l'Assemblée générale des Nations unies, pour que nous puissions évaluer le processus, là où il en est, et le conduire jusqu'à son terme. Parce que vous savez que les accords de Minsk étaient prévus jusqu'à la fin de l'année, il faudra donc que nous puissions aller jusqu'au bout des engagements, sur les élections, sur la loi d'autonomie de décentralisation pour les régions de l'Est de l'Ukraine, et, si ce processus aboutit, alors je plaiderai pour la levée des sanctions, parce que c'était la condition, aussi, qui avait été posée.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, il y a une critique que l'on entend ici ou là, c'est finalement dire que la France a pris du retard sur le dossier des migrants, qu'elle s'est finalement ralliée sur le tard à la position d'Angela MERKEL, notamment sur les quotas, un mot que vous ne prononcez pas depuis ce matin. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi vous avez évolué, est-ce que c'est pour des raisons de politique intérieure ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : La France n'est pas dans la même situation que l'Allemagne, c'est un fait. L'Allemagne, je ne sais pas si les chiffres seront confirmés, pense qu'elle aura 800 000 personnes qui viendront, ou sont déjà là, depuis le début de l'année. En France, si je ne m'attache qu'au droit d'asile, et donc aux personnes qui peuvent en faire la demande, le chiffre est pratiquement stable. Nous pensons, compte tenu de ce qui vient de se produire, que nous n'aurons que 60 000 demandeurs d'asile dans l'année 2015. La France pourrait donc considérer qu'elle est concernée, mais qu'elle peut rester dans cette situation, mais ce serait une pure illusion, comment imaginer que les personnes ne se déplaceraient pas ? Certes, nous

avons affaire à des personnes qui viennent parfois sur le territoire français et qui veulent aller au Royaume-Uni, c'est tout le problème de Calais.

Pourquoi j'ai refusé le terme « quotas » quand il a été prononcé ? Parce qu'il créait une ambiguïté qui laissait penser qu'une fois que les quotas avaient été distribués, si je puis dire, nous n'aurions plus rien à faire, alors que le droit d'asile est un droit fondamental. Alors aurait-on dit, au-delà d'un certain nombre, vous n'avez pas la possibilité de venir et de réclamer une protection ? Ce n'était pas la France. Et, d'ailleurs, c'est le mécanisme que nous avons proposé, de répartition, le seul changement qui a été opéré, et je l'ai dit tout à l'heure, est le caractère obligatoire.

Au mois de juin, lors du Conseil européen, il fallait répartir, si je puis dire, 40 000 personnes. Ce Conseil européen à 28, nous y avons passé aussi une bonne partie de la nuit - j'en ai l'habitude - et tout le débat a porté sur le volontariat. Des pays disaient « nous sommes d'accord, peut-être, de le faire, mais c'est à nous d'en décider. » C'est ce qui a été finalement admis : chaque pays devait s'engager. Sur les 40 000 personnes qui avaient été proposées, pour les prochains mois, et qui avaient déjà été identifiées et devaient donc être relocalisées, 35 000 seulement ont trouvé une réponse. La France a fait ce qu'elle avait à faire.

Alors, on ne peut pas en rester là, dès lors qu'il y a plus de réfugiés et que le système du volontariat, visiblement, ne connaît pas la réponse attendue. Cela sera donc un mécanisme obligatoire et permanent, c'est-à-dire sur plusieurs années. Et pour que ce soit efficace, pour que des pays puissent être rassurés, il faut que nous ayons une maîtrise du processus. Et c'est ce que nous proposons, avec les centres d'enregistrement, avec la politique par rapport aux lieux où sont les réfugiés aujourd'hui. Je n'oublie pas que nous faisons aussi - la France avec les pays européens, mais la France notamment - un travail essentiel qui est d'aller en mer Méditerranée pour recueillir les personnes qui pourraient, hélas, y perdre la vie. Et d'ailleurs, dès aujourd'hui, un bateau supplémentaire français est en Méditerranée pour faire ce travail.

Ce qui me conduit à prendre cette décision avec la Chancelière, c'est un principe de solidarité, y compris avec la Chancelière, qui m'a d'ailleurs fait savoir que par rapport aux Hongrois enfin plus exactement aux exilés qui étaient venus de Hongrie, et qui affluent aujourd'hui en Allemagne, j'ai dit à la Chancelière que j'étais prêt, avec la France, à en accueillir plusieurs centaines, un millier, parce que je considère qu'on ne pouvait pas laisser l'Allemagne seule, assumer cette solidarité et cette responsabilité, et ces personnes viendront au cours des prochaines semaines.

Il y a donc ce que l'on doit faire sur une base volontaire, mais il y a ce qui doit être fait sur une base obligatoire, voilà pourquoi c'est un mécanisme nouveau qui doit être maintenant adopté par les pays européens. Et une politique d'ensemble : s'il n'y a pas cette politique d'ensemble ce mécanisme ne tiendra pas, il explosera, et ce sera, à ce moment-là, un afflux considérable, et sans doute la fin de Schengen, le retour aux frontières nationales. Pense-t-on que l'on pourra, avec les frontières nationales, faire la réponse qui est attendue ? Non. Nous avons besoin de l'Europe et l'Europe a besoin de solidarité et de responsabilité, c'est-à-dire d'organisation. L'Europe ce n'est pas simplement un espace, l'Europe c'est des politiques, l'Europe c'est des moyens, l'Europe c'est également des gardes-frontières qui doivent être présents, voilà ce qu'est l'Europe.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président. Pour compléter les questions de mes confrères sur la Syrie, qu'entendez-vous par neutraliser Bachar EL-ASSAD, un terme que vous avez utilisé par le passé, doit-il partir immédiatement ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Bachar EL-ASSAD, est-ce que je dois le rappeler, est celui qui est responsable de la situation en Syrie. C'est lui, lorsqu'il y a eu des manifestations, qui a tiré sur son peuple, c'est lui qui a bombardé des populations civiles, c'est lui qui a utilisé des armes chimiques, c'est lui qui a refusé toute discussion avec ses opposants, quand ils n'étaient pas enfermés ou tués. Alors depuis 3 ans, cette question de Bachar EL-ASSAD, de ce qu'il peut faire dans un cadre de transition politique, est posée, et nous l'avons toujours dit, la solution ne peut pas passer par le maintien de Bachar EL-ASSAD à la tête de la Syrie. Donc, la transition politique, à un moment ou à un autre, c'est le départ de Bachar EL-ASSAD et la constitution d'un gouvernement d'union très large, sans, bien sûr, les groupes terroristes.

Et c'est la position que nous voulons faire partager, et notamment aux Russes, aux Iraniens,

puisque les Iraniens sont revenus dans le jeu diplomatique, notamment après l'accord sur le nucléaire qui a été passé. Avec le Président POÛTINE - la question m'a été posée - je ne parle pas que de l'Ukraine, je parle de ces sujets-là aussi, et depuis longtemps, nous disons « il faut trouver une solution ». C'était l'esprit de Genève, deux conférences ont eu lieu, et aujourd'hui c'est encore plus urgent. Il faut trouver une solution et elle ne passe pas par Bachar EL-ASSAD.

Et quand j'entends, d'ailleurs, certains qui disent « c'est le moins pire », quand ils ne disent pas que c'est le meilleur - c'est toujours la même histoire avec certains, toujours pour les dictateurs, ce qui devrait quand même faire réfléchir, y compris pour notre pays - quand j'entends qu'ils disent qu'on peut faire avec Bachar EL-ASSAD, mais comment voulez-vous qu'un Syrien qui a vu sa famille massacrée, et parfois dans des conditions épouvantables, puisse accepter de revenir à la table avec Bachar EL-ASSAD ? Donc, une solution doit être, avec le régime, avec l'Etat syrien sûrement, mais à terme, Bachar EL-ASSAD doit partir.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, vous avez annoncé tout à l'heure, et c'est une décision évidemment lourde, que la France allait s'engager d'abord dans des vols de reconnaissance en Syrie, puis probablement dans une campagne de bombardements. Quelle est la perspective militaire, à quelle échéance peut-on imaginer que la France, ou que vous aurez décidé que cette opération militaire, aura atteint son but ? Est-ce que les moyens qui vont être développés, déployés en Syrie, seront pris sur ceux qui sont déjà mis en œuvre aujourd'hui en Irak ? Et puis, jusqu'à présent vous disiez, et c'était la raison pour laquelle la France n'intervenait pas militairement en Syrie, que c'était, que cela aurait été aider objectivement Bachar. Est-ce que cet argument aujourd'hui est tombé, qu'il n'existe plus du fait de la pression des événements, ou pour une autre raison ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Ce sont des vols de reconnaissance, et donc de renseignements, parce que nous voulons savoir où sont les centres d'entraînements, où sont les centres de décisions, quelle est la situation exacte sur le terrain syrien. C'est d'autant plus important que, comme vous l'avez dit, il ne peut pas être question pour nous, par notre action, de favoriser Bachar EL-ASSAD. Il se trouve que sur une grande partie du territoire syrien, son régime n'a plus d'effectivité, nous allons le vérifier, nous pensons aussi aux populations civiles, qui ne doivent pas être victimes de nos propres décisions. Donc, pour toutes ces raisons, les vols de reconnaissance vont être effectués et, ensuite j'aurai, avec les autorités militaires et le gouvernement, à prendre des décisions. Sur aussi les moyens que nous allons utiliser, ce sont ceux de l'opération Chammal, c'est-à-dire l'opération qui est menée en Irak, et ces moyens suffisent pour faire les vols de reconnaissance et même, pour aller plus loin.

Pour ajouter sur le plan budgétaire, pour ceux qui s'en inquiéteraient, cela ne fera pas davantage appel à des ressources supplémentaires, je dois rappeler qu'il y a eu 200 frappes qui ont eu lieu en Irak avec nos avions.

JOURNALISTE : Les russes ont annoncé un renforcement militaire pour aider le régime syrien et pour lutter contre Daech tout comme vous. Est-ce que la coalition va entrer en guerre contre les Russes en Syrie d'abord ? Deuxièmement, une question subsidiaire sur le Liban : le Liban est au bord du gouffre avec plus d'un million de réfugiés et une crise politique terrible, vous nous aviez dit en été que peut-être vous envisagiez de visiter le Liban, est-ce que cela tient, se précise, et qu'est-ce que vous pouvez faire pour le Liban avec les Iraniens ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Sur la Syrie, j'y reviens, la Russie est un allié du régime, cela ne veut pas dire que la Russie soit un soutien indéfectible à Bachar EL-ASSAD. Nous aurons là-dessus des discussions. Ce que veut la Russie, c'est trouver aussi une solution.

Ensuite sur le Liban, les conséquences de ce qui se produit en Syrie sont majeures : plus d'un million de personnes, c'est-à-dire qu'on pense qu'il y a aujourd'hui un résident au Liban sur trois qui est un réfugié ou un déplacé. Ce pays vit aussi une crise politique. Le Président de la République n'a pas été encore élu, le Parlement a des difficultés pour tenir ses sessions, donc nous devons être aux côtés des Libanais et c'est aussi la raison pour laquelle il y aura lors de l'Assemblée générale des Nations unies, une conférence internationale pour le soutien au Liban. Pour ce qui nous concerne, après cette conférence et dans les conditions qui permettront de rendre

ce déplacement utile, j'irai au Liban, à la fois pour aller dans un camp de réfugiés - ou voir où sont les réfugiés pour que nous puissions justement aider à ce qu'ils puissent y rester, tout près du lieu où ils vivaient il y a quelques mois - et également pour rencontrer l'ensemble des autorités politiques.

JOURNALISTE : Une question par rapport à l'Union européenne et le Royaume-Uni : selon un sondage ce week-end, une majorité des Britanniques voteraient pour sortir de l'Union européenne, est-ce que la France est prête à négocier avec le gouvernement britannique ? Est-ce que l'Union européenne, enfin les Britanniques devraient rester à tout prix dans l'Union européenne et quel est l'impact de la crise migratoire sur ces négociations ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Il y a donc aussi des sondages au Royaume-Uni, mais ils vont varier, forcément, d'ailleurs ils ont déjà changé en quelques semaines. Ce qui compte c'est là encore, les positions politiques, les choix qui doivent être faits.

La France souhaite que le Royaume-Uni reste dans l'Union européenne. D'ailleurs comment comprendre que ce pays ami, ce pays qui fut notre allié, ce pays qui joue un rôle sur le plan international puisse être hors de l'Union européenne ? Ce ne serait d'ailleurs pas son intérêt sur le plan économique, quand on sait combien un certain nombre de services financiers vivent de l'Union européenne.

Le Premier ministre CAMERON souhaite qu'il y ait une discussion, je vais d'ailleurs me rendre à la fin du mois de septembre au Royaume-Uni pour échanger et je lui préciserai exactement ce que je vais vous dire ; c'est-à-dire que l'on peut discuter sur ce que doit faire l'Europe, ce qu'elle ne doit pas faire, c'est-à-dire simplifier un certain nombre de ses décisions, oui très bien. On peut également souhaiter qu'il y ait des pays qui soient dans la zone euro et d'autres qui n'y soient pas, sans que les uns et les autres ne se gênent, très bien. On peut faire en sorte que les parlements nationaux aient davantage de rôles, nous n'y sommes pas du tout hostiles. En revanche, si la discussion porte sur les principes essentiels de l'Union européenne, la libre circulation, la capacité de décider ensemble, alors là nous ne voulons pas de modification des Traités.

Ensuite, en ce qui concerne la question des réfugiés, c'est vrai que le Royaume-Uni n'est pas dans la zone Schengen, et a donc déjà un certain nombre de capacités différentes de l'Europe, mais cela ne la dispense pas - le Premier ministre CAMERON l'a d'ailleurs dit - aussi d'un effort de solidarité. Et c'est le sens des actions qui nous menons entre les deux gouvernements pour régler autant qu'il est possible la question de Calais. Car, à Calais, ce sont des personnes qui viennent non pas pour avoir l'asile en France, mais pour aller au Royaume-Uni. Chacun doit le comprendre. On ne peut pas demander une solidarité lorsqu'il y a un problème et s'exonérer de ses devoirs quand il y a des solutions.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, le sommet sur le climat se tient à Paris dans trois mois, vous l'avez dit tout à l'heure, on est loin d'un accord contraignant. L'objectif de la COP21, c'est de maintenir à 2° le réchauffement climatique. D'après ce que l'on sait des engagements des Etats, on est loin du compte. Pensez-vous que cet objectif est toujours atteignable et si tel n'était pas le cas, le sommet sur le climat devrait-il être considéré comme un échec ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Les risques sont là, c'est-à-dire que ceux qui pensaient que ce serait un parcours tout à fait tracé, conduisant jusqu'à Paris, avec des lauriers qui nous étaient déjà adressés, des accords qui étaient signés et d'un seul coup, le climat qui allait être changé, je dois les décevoir, cela ne va pas se passer comme ça. Et il y a même des risques d'échec : oui, toutes les contributions ne sont pas arrivées, nous en avons à peine 60.

Les déclarations parfois tout à fait fracassantes ne sont pas toujours sonnantes et trébuchantes, c'est-à-dire que les financements ne viennent pas à l'appui de ces prises de conscience. Et c'est sur la question du financement que tout va se jouer, et c'est à ce propos qu'avec le ministre des Affaires étrangères, nous travaillons, parce que c'est la clé.

Bien sûr qu'il y a l'accord contraignant, il y a les contributions, il y a tout ce qui peut mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, locaux, grandes organisations non gouvernementales, oui, mais il n'y aura pas d'accord et notamment parce que des pays s'y refuseront, des pays émergents,

on les connaît, des pays du Sud, et on les comprend, s'il n'y a pas d'engagement ferme sur les financements.

Qu'est-ce que demandent les pays ? Ils demandent que le financement soit mesurable, soit prévisible, soit vérifiable, soit transparent et avec un mécanisme de révision au cours du temps. C'est là-dessus que nous travaillons, parce que nous devons arriver à 100 milliards de dollars en 2020. 100 milliards de dollars, c'était déjà le chiffre à Copenhague, nous n'avons tenu compte de l'inflation. Il n'y en a plus vous me direz, mais quand même. Donc pourquoi certains pays penseraient que nous serions capables d'arriver à ce résultat alors que nous n'avons pas avancé depuis Copenhague.

Donc il y a trois mois, à peine trois mois, il y a un sujet qui va s'imposer, le financement et c'est là-dessus que la France va maintenant mener son offensive. Elle va commencer, si je puis dire au niveau le plus élevé à l'Assemblée générale des Nations unies, elle va se poursuivre à Lima, une conférence au mois d'octobre va s'y tenir parce que c'est encore Lima qui a cette responsabilité, au Pérou, puisque c'était le pays qui a organisé la dernière Conférence sur le climat et ensuite nous devons arriver à un préaccord. Il faut qu'il y ait un préaccord sur cette question du financement pour que les chefs d'Etat et de gouvernements reviennent à Paris en ayant la certitude que l'on va pouvoir conclure.

Mais si l'on ne concluait pas - j'ai évoqué la situation des réfugiés, des déplacés - si il n'y avait aucune mesure qui était prise, substantielle, pour assurer cette transition, cette adaptation, mais alors ce n'est pas des centaines de milliers de réfugiés dans les 20, 30 prochaines années, que nous aurions à traiter, ce serait des millions. Ceux que l'on appelle les naufragés du climat, les déplacés, ceux qui suivent des zones désertiques, des pays qui vont être inondés pour un certain nombre de pays insulaires, des villes qui ne pourront plus être bâties, cela va être une suite de catastrophes. Je ne dis pas cela pour noircir encore le tableau, mais parce que nous sommes dans cette situation. Et il se trouve que c'est la France et que je suis dans cette responsabilité, alors je ferai tout pour que nous puissions avoir un accord sur le climat au mois de décembre. Et la France devra également en matière de financement montrer l'exemple et c'est pour cela que nous avons engagé de grandes réformes sur la politique de développement.

JOURNALISTE : Vous avez annoncé une baisse d'impôts, vous nous en avez précisé le montant, en 2016. Quoi qu'il arrive, avez-vous dit, il faut faire des choix, nous avez-vous dit aussi. Alors, comment financer cette baisse d'impôts alors que la croissance est pour le moins fragile ? Et puis, question subsidiaire, dans la foulée de votre mea culpa sur la TVA sociale, est-ce que vous auriez aussi des regrets sur votre suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Alors, la croissance d'abord, reprend. Pas suffisamment, mais nous aurons sûrement un peu plus de 1 % de croissance cette année. Ce n'est pas encore suffisant pour faire baisser le chômage. Or, c'est notre volonté, c'est notre objectif, c'est aussi notre devoir. La croissance pourra être de 1,5 % l'année prochaine. C'est l'objectif que nous allons fixer, il est raisonnable. Nous pourrions éventuellement faire plus, mais je dois faire en sorte que nos prévisions correspondent à ce que peut être l'estimation de la réalité, sans la forcer.

C'est à travers ces chiffres-là que nous devons présenter le projet de budget pour 2016. Les arbitrages sont en train de se faire autour du Premier ministre, pour les dépenses, c'est fait, pour les recettes, nous y sommes. Et j'ai demandé qu'il puisse y avoir, après ce que nous avons déjà fait en 2014- une baisse d'impôts d'un peu plus d'un milliard- après ce que nous avons fait en 2015- une baisse d'impôts sur le revenu de trois milliards et demi concernant neuf millions de contribuables- nous puissions faire deux milliards, un peu plus de deux milliards même de baisse d'impôts en 2016.

Et notamment en faisant en sorte qu'il puisse y avoir des Français qui sont au-dessus, dans la première tranche de l'impôt sur le revenu, qui puissent en avoir le bénéfice. Ce sera financé par des économies, car il ne peut pas être question d'augmenter des taxes pour faire baisser des impôts, il ne peut pas être question d'augmenter le déficit. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans ce processus de baisse du déficit : 3,8 % de la richesse nationale en 2015, 3,3 % en 2016, c'est le chiffre que nous fixerons, parce que c'est ma responsabilité aussi pour qu'en 2017, nous

soyons en dessous de 3 %.

Et ce qui me permet de revenir, puisque je parle de la fin du quinquennat, au début. C'est vrai que cela aurait été plus facile pour partir de ne pas avoir à solliciter les Français. Mon prédécesseur, la majorité précédente, avait fait voter une augmentation de la TVA de 1,6 point, cela veut dire, passée de 19,6, c'était son taux pour les produits les plus courants, à 21,2, ça nous permettait d'avoir plus de dix milliards, onze milliards exactement, de recettes. Le problème, c'est que cela avait été voté, mais n'était pas appliqué. C'était à nous de le faire.

Alors, j'aurais pu dire : puisque cela a été voté, ce n'est pas appliqué, nous allons le faire, et cela nous dispensera de demander des sollicitations supplémentaires aux Français. Je ne l'ai pas voulu parce que c'était l'engagement que j'avais pris dans la campagne, et parce que ce n'était pas juste, parce que la TVA, ce n'est pas juste, en tout cas, quand elle est portée à ce niveau, puisque nous avons aussi augmenté de 0,4 seulement la TVA.

Mais il est vrai qu'il y avait un effort à faire pour redresser nos comptes publics, pour améliorer la compétitivité, pour retrouver de la croissance, parce qu'on héritait d'une situation très difficile. Et si je dois avoir un regret, c'est peut-être de ne pas encore l'avoir assez dit aux Français, mais je pensais que tout avait été suffisamment clair dans la campagne, nous aurions pu être encore plus clairs après.

Mais aujourd'hui, ce que j'ai à faire, c'est de permettre à ces Français qui avaient été sollicités d'avoir maintenant une baisse d'impôts. Vous avez évoqué les taxations sur les heures supplémentaires : la plupart des Français qui vont avoir ou qui ont déjà eu les baisses d'impôts, ce sont souvent ceux qui faisaient des heures supplémentaires, et c'est ainsi qu'il leur sera restitué, parce que c'est mieux de faire une baisse d'impôts sur le revenu que d'avoir un système qui crée une distorsion entre les heures supplémentaires et les heures normales pour les fiscaliser.

Voilà ce que nous allons faire pendant trois ans, avec des ampleurs différentes : nous allons baisser l'impôt sur le revenu. Certains me disent : mais il faudrait peut-être baisser d'autres impôts. A chaque fois que l'on prend un impôt, ce n'est jamais le bon, d'ailleurs qu'on l'augmente ou qu'on le baisse, mais enfin, pour ceux qui ne paient plus d'impôt sur le revenu ou qui paient moins d'impôt sur le revenu, c'est plutôt une bonne nouvelle. Et donc je veux aussi préparer la suivante.

Mais, si l'on devait baisser les cotisations sociales pour les salariés, nous avions voulu le faire, le Conseil constitutionnel a considéré que ce n'était pas possible, en tout cas, pour les salariés qui étaient dans des niveaux de rémunérations proches du Smic. Nous pourrions prendre la CSG, mais ce serait répartir sur énormément de contribuables, d'ailleurs, sans distinction de revenus. Alors j'ai préféré, avec le gouvernement de Manuel VALLS, faire que ce soit avec les baisses d'impôts sur le revenu. C'est fait et ça sera fait.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président. Une question concernant la réforme du droit du travail, que vous avez brièvement évoquée dans votre propos introductif. La réforme du droit du travail, cela génère forcément des inquiétudes avec cette crainte d'un amoindrissement de la protection des salariés. Pouvez-vous, Monsieur le Président, préciser votre pensée, nous donner les contours les plus précis possibles que vous souhaitez pour cette réforme du droit du travail ? Et puis, tracez-vous des lignes rouges qu'il ne faudra pas franchir, le temps de travail, le CDI, la baisse des salaires au sein d'une entreprise constituent-ils des totems auxquels on ne peut pas toucher ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Ce ne sont pas des totems, ce sont des tabous en l'occurrence, parce que dire à des salariés : « il n'y a plus de Smic, il n'y a plus de contrat de travail, il n'y a plus de durée légale du travail », enfin, ce serait l'abandon de ce qui fait justement le compromis sur lequel les salariés et les entrepreneurs vivent aujourd'hui. Alors qu'est-ce que nous pouvons faire ? Nous pouvons faire en sorte, une fois que des garanties ont été posées, contrat de travail, durée légale de travail, salaires payés au minimum le Smic, d'ouvrir des négociations pour adapter, pour ouvrir de nouveaux droits ou donner davantage de souplesse. Et c'est ce que nous allons proposer.

Le rapport Combexelle, je n'en connais que les principes, mais il va être remis au Premier

ministre, il va nous servir justement de base pour aller dans cette direction. Quelle est l'idée ? Celle qu'une fois que l'on a fixé les garanties essentielles, il puisse y avoir dans les entreprises, dans ce qu'on appelle les branches professionnelles, des négociations, où entrepreneurs et salariés vont trouver les voies d'application qui permettront d'avoir un code du travail qui n'est pas un ensemble de dispositions faites pour toutes les entreprises de manière indifférenciée, mais d'avoir justement ce qui leur permet de mieux protéger, d'assouplir, de libérer des initiatives, de mieux organiser le travail, y compris le temps de travail, et d'avoir des formules qui peuvent, à chaque fois, favoriser l'emploi et l'amélioration de la situation de l'entreprise. C'est ça l'enjeu.

Alors, une fois que la consultation des partenaires sociaux aura été faite, nous allons proposer un projet de loi qui permettra ces ouvertures de négociation, nous allons le faire vite, c'est-à-dire dans les prochains mois, pour qu'il puisse y avoir cette nouvelle donne qui puisse ouvrir des négociations. Car, ce que veulent finalement les citoyens, les salariés, les chefs d'entreprise, c'est pouvoir décider. Il faut donc que ces accords puissent aussi être respectueux d'un principe qui est l'accord majoritaire, pour qu'il n'y ait pas de pression qui puisse être faite du côté des employeurs au détriment des salariés, donc qu'il puisse y avoir cette négociation.

Vous savez que le dialogue social, c'est ce que j'ai toujours considéré comme essentiel pour faire avancer le progrès dans notre pays. Nous allons ouvrir, ouvrir largement, le champ du dialogue social, et faites-moi confiance, au terme de ce processus, ce que l'on appelle le code du travail, ne sera pas un nombre de pages, ça sera finalement bien adapté la situation des entreprises, en protégeant les salariés.

JOURNALISTE : Monsieur le Président. Depuis avril 2014, vous avez, à maintes reprises, lié une éventuelle candidature à la présidentielle de 2017 aux résultats sur le front du chômage. Cet été, vous parliez même d'une baisse longue et crédible, suffisamment longue pour être crédible, pourriez-vous nous en préciser l'ampleur, le volume, la temporalité exacte, et puis, y aurait-il éventuellement d'autres critères de choix, d'autres paramètres de décision, qui guideront celle-ci ? Pouvez-vous nous dire lesquels si c'est le cas ? Et enfin, vous abordez le dernier tiers de votre quinquennat. Sur la temporalité, pouvez-vous nous dire quand vous envisagez de prendre votre décision d'être candidat ou de ne pas être candidat, et selon les hypothèses, quand nous en serons informés ? Merci Monsieur le Président.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Pas aujourd'hui, pour la dernière question. Pour le reste, je me suis engagé sur la diminution du chômage, mais parce que c'était l'enjeu de la campagne de 2012. Mon prédécesseur, Nicolas SARKOZY avait connu, sans doute que la crise expliquait aussi cette explosion, un million de chômeurs supplémentaires, ce n'est sans doute pas pour rien dans le résultat de 2012. Là aussi, il y a une crise qui s'est poursuivie. Il n'empêche, ce que les Français demandent, ce sont des résultats. Ce n'est pas simplement des excuses, elles n'ont pas ici à être présentées, donc lorsque j'ai dit, c'était il y a plus d'un an, que c'était effectivement, s'il y aurait ou il y avait une baisse du chômage, que je devrais imaginer me présenter aux Français, c'était une évidence, je dirais presque une évidence morale.

Est-ce qu'il y a d'autres précisions à donner ? J'ai dit : il fallait que ce soit sur une période suffisamment significative pour que ce soit crédible, si c'est sur un mois, ça ne sera pas regardé comme étant l'élément déterminant, surtout quand on connaît la fluctuation des statistiques. Donc ça sera sur une période plus longue. Est-ce que maintenant, il faut ajouter d'autres critères ? Eh bien écoutez, pour l'instant, ce que je veux, c'est que la France réussisse. La situation de 2017 sera celle que l'on aura construite. Et ce que j'ai voulu vous faire comprendre, c'est ce qui m'intéressait aujourd'hui : pas mon sort personnel, pas des conditions que je devais me poser à moi-même, mais faire des choix pour que la France puisse être digne d'elle-même, être capable de réussir, de convaincre au plan européen et international.

Et je vais faire ces choix quels que soient les risques, quelles que soient les conséquences, parce que j'estime que ce sont des choix qui aujourd'hui sont à la hauteur des enjeux et des défis que nous avons en face de nous. Je ne vais pas me fier à ce qui pourrait être un mouvement d'opinion ou à la faveur dont des partis pourraient être bénéficiaires parce qu'ils recueilleraient la peur. Je ne vais pas les suivre, je ne vais pas aller vers ce qui serait la facilité, pour moi, l'indignité.

Il y a des moments où il faut être capable non seulement de fixer un cap, mais de le tenir. Un cap qui n'est pas qu'un cap économique, un cap de réformes, un cap pour renforcer la France - c'est mon objectif -, un cap qui est aussi un cap moral, parce que l'on sera jugé. On est toujours jugé : ceux qui gouvernent, mais aussi le peuple, à certains moments d'histoire, et on est jugé par ses enfants et ses petits-enfants, j'ai évoqué le climat, j'ai évoqué les réfugiés, je peux évoquer aussi ce que l'on fait pour l'économie, pour la modernisation, pour la justice, pour les libertés. On est toujours jugé.

Nous-mêmes, nous avons jugé nos parents, nos grands-parents par rapport à d'autres situations qu'ils avaient pu rencontrer : la guerre, la décolonisation. Alors, faisons en sorte, pour ceux qui dirigent le pays à un moment, cinq ans, en tout cas c'est mon cas, d'être à la hauteur des choix que nous avons à faire.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président. Dans quelques semaines, vont se tenir des élections régionales, quelle sera, selon vous, votre part de responsabilité dans les résultats de ces élections, stricto sensu ? Ce n'est pas l'enjeu de l'élection, mais est-ce que ce n'est pas aussi, est-ce que ce n'est pas même d'abord sur votre action que les Français vont se prononcer à cette occasion ? Et si vous le permettez, je verse au dossier un commentaire qui nous ramène au soir des précédentes élections régionales, qui avaient vu le triomphe de la gauche, c'est un vote de défiance à l'égard du Président de la République, c'est ce que vous aviez dit ce soir-là.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Vous savez, j'ai connu des élections régionales victorieuses, au moins deux, dans mon existence de dirigeant politique : 2004, un triomphe, avec des personnalités symboles, un triomphe qui ne nous a pas empêchés de perdre l'élection présidentielle, même avec une candidate courageuse. En 2010, il y a eu des élections régionales également couronnées de succès, qui venaient après des élections municipales que nous avions remportées en 2008, et là aussi, ça a été un moment important, mais cela ne pouvait pas non plus préjuger du résultat de l'élection présidentielle.

Parce que les élections locales ont toujours une dimension nationale, bien sûr, mais elles restent des élections à enjeu territorial. Elles ont cette double facette. Les Français, de toute façon, ont rendez-vous en 2017 avec les candidats à l'élection présidentielle, c'est là qu'ils feront le choix. Ce que je leur demande pour l'élection régionale, c'est de faire la meilleure décision pour leur région. Nous avons fait une réforme territoriale avec treize grandes régions, nous avons donné des compétences, nous avons clarifié les financements, les régions peuvent agir, et les régions peuvent non seulement déterminer ce que peuvent être leurs compétences qu'on connaît : lycées, action économique, mais l'image même de leur territoire.

Et si une région est dirigée par une majorité qui prend des décisions qui enferment la région, qui confisquent ses pouvoirs, qui excluent un certain nombre de catégories ou de citoyens, alors, il y a des risques très sérieux pour cette région. Donc les électeurs auront le choix pour déterminer ce que va être leur avenir dans leur territoire, et ce que je leur demande, c'est d'y réfléchir. La politique du gouvernement doit forcément être présente, c'est une élection politique. Le gouvernement d'ailleurs aura aussi à s'engager pour expliquer ses choix, mais le rendez-vous national, c'est l'élection présidentielle.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, je voudrais revenir sur le débat fiscal. 47 % des Français seulement paient l'impôt sur le revenu, or, neuf Français sur dix paient la CSG dès le premier euro gagné. Ma question, elle est double : est-ce que vous ne craignez pas en annonçant simplement une baisse de l'impôt sur le revenu, de dégrader le rapport entre les Français et l'impôt, donc le rapport à la chose publique ? Et est-ce que vous ne craignez pas d'entretenir une inégalité, ce qui avait été d'ailleurs votre thème central lorsque vous étiez candidat ? Est-ce que, en d'autres termes, ces propositions qui figurent dans un ensemble que Jean-Marc AYRAULT vient de présenter, de formuler, est-ce que vous allez enterrer un certain nombre de dispositions et vous contenter d'un prélèvement à la source, et pourquoi ne pas profiter du prélèvement à la source au contraire pour réformer davantage ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Les réformes fiscales sont un processus, et il ne se fait pas en un soir ou même en cinq ans. Il est engagé et se poursuivra. Le prélèvement à la source

permettra d'avoir des évolutions de notre système fiscal par une intégration entre ce qu'on appelle la CSG et l'impôt sur le revenu, puisque cela sera la même base avec des modes de prélèvements qui peuvent être comparables, et c'est là qu'il pourrait y avoir des choix pour faire en sorte de mettre davantage de cohérence et de justice dans notre système de prélèvements. Et notamment pour les plus bas revenus, ceux qui parfois ne paient pas l'impôt sur le revenu mais paient la TVA, la CSG, CRDS, l'impôt qui avait été créé en 1995, et puis également la taxe d'habitation. Donc nous devons regarder ce que nous pouvons faire dans ce cadre-là.

J'ai voulu, à travers le prélèvement à la source et déjà des baisses d'impôts sur le revenu, répondre à une anomalie. Celle qu'une bonne partie des classes moyennes paient tous les impôts, y compris l'impôt sur le revenu. Et quand vous dites que certains français ne vont plus payer l'impôt sur le revenu, ils ne le vivent pas comme un désastre ou comme une malédiction. Parce que rentrer dans l'impôt sur le revenu, c'est aussi avoir des conséquences y compris sur un certain nombre d'autres prélèvements.

Donc il me paraissait plus juste de faire sortir de l'impôt sur le revenu un certain nombre de contribuables, précisément ceux qui y étaient rentrés depuis 2010, puisqu'on va revenir à des chiffres qui seront inférieurs à ceux de 2010 en termes de nombre de contribuables, de nombre de foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu. Donc il me paraissait juste de leur restituer, de leur redonner ce qu'ils avaient finalement acquitté pour faire face à la réduction des déficits publics.

Et si j'avais modulé la Contribution sociale généralisée, qui aurait payé ? Les classes moyennes et je le refusais car elles ont déjà été sollicitées. Donc pour moi, il était très important que ce soit vers les classes moyennes que la baisse des prélèvements puisse pour cette étape, dans ce quinquennat être d'abord la cible.

Ensuite, il y aura une réforme plus large avec le prélèvement à la source. Depuis combien de temps le débat sur le prélèvement à la source existe-t-il ? Nous avons décidé de l'engager et en 2017, il y aura les bases qui permettront d'avoir le prélèvement à la source et des choix fiscaux correspondants.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Bonjour.

JOURNALISTE : Vous reconnaissez plusieurs regrets sur la TVA, sur l'état de la société quand vous êtes arrivé au pouvoir. Pourquoi est-ce que vous faites ce mea culpa maintenant, est-ce que c'est une façon de renouer le lien avec les Français, lien perdu comme le montrent plusieurs sondages qui vous éliminent dès le 1er tour en 2017 ? Et question peut-être complémentaire : est-ce que comme Barack OBAMA, vous êtes prêt à participer à une émission de télé-réalité type aventure ou survie ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je ne savais pas qu'il y avait des émissions comme celle-là, j'ai l'impression de participer à cette émission depuis 2012 et je vous remercie d'en être l'animatrice.

Mais je ne crois pas que ce soit par des battements de coulpe que l'on arrive à convaincre. Il peut y avoir je l'ai exprimé des solutions qui n'ont pas été choisies parce qu'il y avait les engagements et je devais les rappeler. Mais pour le reste, c'est en agissant que je pourrai convaincre.

Et pour le reste, sur des exercices de réalité, la réalité est suffisamment cruelle, suffisamment lourde, suffisamment exigeante pour que l'on n'y ajoute pas sa propre exhibition.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, vous avez annoncé 2 milliards d'impôts en moins pour les Français, récemment 3 milliards d'aides aux agriculteurs. Alors la question se pose : où allez-vous trouver les recettes, est-ce que vous allez faire des efforts dans certains secteurs, dans certains ministères, est-ce que vous êtes pour une augmentation de la redevance TV, comme le souhaite la nouvelle présidente de France Télévisions ? Et petite question supplémentaire, il me semble que vous n'avez pas été très précis sur les 35 h : est-ce un tabou, d'ici la fin de votre quinquennat n'y aura-t-il pas une réforme sur le temps de travail, resterons-nous à 35 h ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : C'est ce que l'on appelle une question « fourre-tout »,

pardonnez-moi l'expression. La durée légale de travail ne changera pas, c'est la durée légale de travail.

Ensuite, qu'il y ait des négociations pour l'application de cette durée légale dans les entreprises, c'est déjà possible, beaucoup d'entreprises d'ailleurs s'y sont engagées et elles pourront encore davantage le faire avec la réforme que nous allons proposer. Mais cela se fait dans le cadre des lois qui valent pour tous et les garanties fondamentales.

Ensuite, vous dites 2 milliards pour les baisses d'impôts, 3 milliards pour les agriculteurs. Non et je crois qu'il faut avoir là aussi le langage de la vérité et il a été prononcé ce langage. 3 milliards ce sont des prêts que les agriculteurs pourraient obtenir, ce sont des investissements qui pourraient se faire pour restructurer leurs exploitations ; et c'est une mobilisation d'un certain nombre de crédits qui ne sont pas budgétaires, certains peuvent l'être mais à des niveaux qui n'ont aucune comparaison avec les 3 milliards ; c'est ce que nous avons voulu faire pour les agriculteurs puisque vous m'interrogez compte tenu de leur situation - mais ce n'est pas la situation des agriculteurs seuls qui nous détermine, c'est l'avenir même de l'espace rural. Ce sont de nombreuses professions qui sont engagées, qui sont concernées. C'est la capacité aussi pour un pays comme le nôtre de garder ses territoires, de préserver son alimentation, de pouvoir exporter un certain nombre de notre art de vivre, de nos produits. Donc ce que l'on fait pour les agriculteurs, c'est bien sûr pour répondre à des productions qui sont extrêmement menacées aujourd'hui, frappées. Et c'est la raison pour laquelle, Stéphane LE FOLL est au Conseil des ministres de l'Agriculture pour obtenir qu'il puisse y avoir des prix du lait, du porc qui puissent permettre aux agriculteurs de vivre décemment.

Mais ce que nous faisons aussi, c'est pour l'ensemble du pays, pour les agriculteurs et pour le pays. C'est pour cela que l'argent que nous pouvons y mettre, ce n'est pas pour répondre à une revendication, c'est pour investir, c'est pour préparer l'avenir. Et il y aura des conséquences budgétaires, mais à un niveau bien plus faible. Ces dépenses sont déjà inscrites dans le budget et les économies ont été trouvées.

Bien sûr que cela se fera au détriment d'autres actions, si nous voulons ne pas augmenter le déficit, même le réduire puisque j'ai évoqué le chiffre de 3,3 % par rapport à la richesse nationale. Si nous voulons permettre qu'il n'y ait pas de prélèvements qui s'ajoutent à ceux qui ont déjà été faits, nous voulons les baisser, il faut faire des économies.

Au sujet de la redevance télévisée, j'ai entendu la présidente de France Télévisions, madame ERNOTTE, dire qu'elle voulait un service public audiovisuel fort et je la comprends, nous en avons besoin dans le cadre du pluralisme, dans le cadre aussi d'un certain nombre de principes que porte le service public audiovisuel. Elle a des initiatives, elles lui appartiennent : la chaîne d'information peut être aussi un moyen pour le service public d'exister, y compris sur le numérique. Il y a justement le numérique qui est un grand enjeu, il faut des financements.

Mais la redevance télévisée ne peut pas être la variable d'ajustement, c'est-à-dire que là aussi, il faut maîtriser l'appel à la contribution. Il faut que le service public puisse être financé, la redevance a son rôle mais pas seulement. Et c'est pourquoi des solutions et des réflexions sont engagées, les arbitrages viendront à la fin du mois. Il y a l'idée d'élargir l'assiette de la redevance aux objets connectés, je n'y suis pas favorable. Il peut y avoir d'autres pistes et c'est à partir de la nécessité de financer le service public, ne pas en appeler à la redevance de manière exagérée que nous aurons à fixer nos décisions.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, bonjour. Vous disiez « les sondages ne font pas une élection », c'est vrai mais quand ils disent tous la même chose, ça peut avoir du sens. Et ce qu'ils disent aujourd'hui tous les sondages, c'est que vous êtes en grande difficulté pour 2017. Or à gauche en ce moment, dans votre propre famille politique, germe à nouveau l'idée d'une primaire à gauche. Est-ce que pour vous, c'est une solution qui peut être utile pour la gauche, vous êtes le fruit vous-même d'une primaire ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Le fruit, n'exagérez pas.

JOURNALISTE : Certains sont déjà candidats à gauche : Benoît HAMON est prêt à l'être si une

primaire avait lieu, est-ce que ce n'est pas un moyen de se relégitimer tout simplement, d'éviter une candidature concurrente chez les écologistes, ce n'est pas le moment pour vous mais sur le principe même, utile pour la gauche, utile pour vous la primaire ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je vous remercie pour la patience avec laquelle vous me posez ces questions régulièrement - d'ailleurs depuis que j'ai été élu - et l'affection que vous me portez, la bienveillance pour me conduire à prendre des décisions. Mais je vais vous répondre : aujourd'hui ce n'est pas ma préoccupation, ce n'est pas ma priorité de savoir comment, de savoir quand, de savoir avec qui.

Ma seule préoccupation, ma seule priorité, mon seul devoir c'est d'agir. Après il y aura, lorsque l'échéance sera proche, des décisions à prendre. J'en ai donné les conditions et les partis ont aussi vocation à proposer des procédures. Et je suis Président de la République et je n'ai pas aujourd'hui à me mettre dans des procédures qui ne sont même pas introduites par les partis politiques. Mais je veux vous dire aussi que ce n'est pas une obsession comme vous pouvez l'imaginer peut-être, il y a d'autres exemples qui vous conduisent à le penser mais ce n'est pas une obsession. Il se trouve que je suis Président de la République depuis un peu plus de 3 ans, qu'il me reste un peu moins de 2 ans et que je veux que pendant toute cette période, soient posés des actes, des décisions qui soient prises.

Et j'ai une préoccupation plus que d'autres par rapport aux Français qui m'ont fait confiance, et même à ceux qui ne m'ont pas fait confiance et qui ne me font toujours pas confiance, c'est de pouvoir les servir. Et je pense à ces familles qui s'interrogent parce que c'est leur seule question par rapport à l'emploi de leurs enfants, je pense à ces familles qui peuvent avoir comme obsession et c'est la seule qui à mon avis est compréhensible l'éducation de leurs enfants pour qu'on puisse donner toutes leurs chances. Je pense à ces personnes qui sont à un âge avancé de la vie, qui se posent la question de savoir si elles pourront accéder à la retraite, la retraite qui a été garantie, qui veulent savoir si elles pourront être soignées dignement, c'est-à-dire le plus souvent gratuitement parce que c'est ainsi que nous avons voulu préserver les droits de nos compatriotes.

Oui, c'est ça qui doit être jusqu'au bout ma volonté et en même temps, je dois faire plus que garantir. Je dois faire avancer le pays, le mettre dans le mouvement, lui permettre d'avoir davantage d'opportunités et de chances. C'est pour cela que l'on va faire des réformes, des réformes qui n'ont jamais été faites, car oui, il y a des réformes qui n'ont jamais été faites. La baisse du coût du travail telle que cela avait été conçu, à 40 milliards, n'a jamais été faite, elle ne s'est jamais mise en place. Dommage d'ailleurs parce que nous n'aurions pas eu à le faire. Des réformes sur le Code du travail, ce que je viens d'évoquer, qui n'ont jamais été évoquées. Il y a d'autres réformes qui ont été faites, celles-là ne l'ont pas été et cela fait des années qu'on en parle. La transition énergétique, jamais elle n'avait été menée avec cette obstination pour atteindre nos résultats et pour être exemplaires, nous l'avons fait.

Nous allons continuer sur les opportunités économiques, sur les secteurs, sur le numérique, pour que jusqu'au dernier jour je puisse me dire quelle que soit la décision que j'aurai à prendre : j'ai fait ce que j'avais à faire. Et plus j'en ferai moins j'en aurai à imaginer comme regrets ou comme propositions.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, Éric Hacquemand du Parisien. Il y a quelques jours, la semaine dernière je crois, vous vous êtes rendu dans une école maternelle dans l'Aisne à l'occasion de la rentrée scolaire. Et vous avez fait ce déplacement sur le thème du vivre ensemble, le vivre ensemble c'est la lutte contre les discriminations. Un grand projet de loi est annoncé pour la fin de l'année, on n'en connaît pas trop les contours ni les modalités. Qu'est-ce que vous voulez faire avec ce projet de loi, est-ce que c'est le retour du CV anonyme en matière d'emploi, est-ce que c'est le retour du récépissé dans la lutte contre le faciès dans la police nationale, en matière de logement qu'en est-il, est-ce que vous pourriez préciser ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Oui, je confirme qu'il y aura un projet de loi sur la lutte contre les discriminations et, d'une manière générale, pour l'égalité. Cela vient assez logiquement après ce qui s'est produit le 11 janvier, cette espèce de volonté collective de vivre ensemble qui s'est exprimée et que nous devons poursuivre, d'ailleurs de multiples façons : le

service civique, la réserve citoyenne, tout ce qui, on le voit encore aujourd'hui, peut être la liberté de donner aux citoyens de faire eux-mêmes et de prendre leurs responsabilités. Mais pour vivre ensemble, il faut que nous soyons dans une société où l'on se respecte au-delà de nos origines, au-delà de nos couleurs de peau ou au-delà de nos quartiers. Et pour cela, il faut être vigilant car il y a des discriminations, des inégalités qui sont fondées sur d'autres critères que la seule compétence, le seul savoir, le seul talent.

Nous allons avoir cette loi parce qu'elle a été préparée par le Parlement, il y a eu déjà de nombreux travaux, de réflexions. Nous pourrions ainsi faire que la discrimination ne soit pas simplement par rapport au travail - c'est déjà beaucoup quand on regarde les taux de chômage des jeunes, on s'aperçoit que ce n'est pas forcément des mêmes quartiers qu'il y a les mêmes taux - mais également dans les moyens de transport, dans les lieux de loisirs, dans tout ce qui fait la vie quotidienne. Il y a trop d'exemples où des jeunes ou des moins jeunes sont victimes et c'est intolérable. On le voit à travers des incidents qui peuvent survenir dans des grandes manifestations culturelles ou sportives, et nous ne pouvons pas le tolérer parce que nous sommes la France.

Quelle forme cela prendra ? Des actions collectives, elles sont déjà introduites et elles vont l'être, l'action de groupe qui pourra donc agir au nom des individus. Sur le certificat pour les contrôles, vous savez ce que nous avons préféré, c'est-à-dire plutôt une déontologie, que ce soit les agents qui sont chargés de ça qui doivent eux-mêmes avoir le respect de ceux qu'ils contrôlent. Nous devons faire en sorte d'encore améliorer ce dispositif, que celui qui est contrôlé ne le vive pas comme si c'était une suspicion mais comme une protection. Et puis également en ce qui concerne le certificat anonyme, nous avons considéré que ce n'était pas une bonne idée, et que cela se retournait même contre ceux qui étaient supposés en être les bénéficiaires. Donc le CV anonyme n'a pas été retenu.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président. Vous avez confessé dans un livre de ma consœur Françoise FRESSOZ que vous aviez fait le pari que la gauche était devenue mature. Vous avez ajouté que ce pari a été déçu et cet espoir n'a pas été tenu. Est-ce que selon vous cela veut dire que la gauche traverse une crise d'immaturation et si oui comment la soigner de cette étrange maladie ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Vous le faites tous les jours dans votre journal, pourquoi ? Parce que la gauche, je n'en suis pas chargé, je ne suis pas un dirigeant de parti, je suis le chef de l'Etat. Ce que j'ai voulu, c'est convaincre la gauche qu'elle devait gouverner, qu'elle pouvait gouverner, qu'elle savait gouverner. Donc, elle doit se mettre dans la situation de prendre des décisions parfois qu'elle n'avait pas prévu parce qu'il y a des événements qui surgissent, parce que quand on affronte le terrorisme, quand on affronte les réfugiés, quand on affronte aussi des crises économiques, des crises européennes, on n'avait pas forcément tout prévu, donc on doit réagir avec ses valeurs, avec ses principes, mais aussi en faisant en sorte de prendre des décisions et des responsabilités.

Il y a toujours, et pas simplement à gauche ceux qui veulent se mettre de côté, qui considèrent qu'on n'en fait jamais assez, qui préfèrent une bonne manifestation plutôt qu'une élection. Et puis même dans les élections, parfois ne pas assumer l'idée de l'union. Moi, je vais vous donner une recette qui vaut pour d'ailleurs toutes les familles politiques : la dispersion, c'est la disparition, c'est aussi simple que cela.

Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui en Europe, et je ne parle pas de la France seulement ? Il y a la montée de mouvements populistes - quelquefois ils sont même au pouvoir - qui veulent s'enfermer dans leurs propres frontières, dans leur propre idéologie, et qui même sont maintenant atteints par ce que j'appelle le principe de pureté : on veut être dans l'entre-soi. Il y en a même qui disent qu'il faut être dans la même religion, ici en Europe. Alors quand on est devant ce risque, quand on est devant cette confrontation qui ne va pas cesser compte tenu de la gravité des problèmes que l'on rencontre, compte tenu de ce qu'est aujourd'hui le monde, si on ne prend pas pleinement, à bras le corps la responsabilité d'affronter ceux qui veulent diviser, séparer, ségréger, exclure, alors on pourra avoir sa conscience, on n'aura à aucun moment pris sa responsabilité et si j'ai un conseil à donner, c'est qu'il peut y avoir de la diversité, heureusement qu'il y en a, du pluralisme à droite, à gauche, cela ne manque pas, mais il y a des moments où le rassemblement

doit se faire autour de l'essentiel.

Et cela va bien au-delà des frontières politiques sur cette question des réfugiés, sur cette question de la lutte contre le terrorisme, sur cette question même de l'avenir de notre économie. Il y a un moment où il peut y avoir des décisions qui puissent être partagées. On parle beaucoup de l'Allemagne en ce moment, avec l'accueil qui est fait aux réfugiés - il y a sans doute le poids de l'histoire, je pense à la réunification. Il y a aussi - certains le disent, ce n'est pas forcément la bonne approche - les intérêts, parce qu'il y a aujourd'hui une démographie qui est déclinante, mais qu'est-ce qui fait qu'il y a cette unité ? C'est parce que aussi, les forces politiques en présence, parfois dans la coalition, parfois en dehors de la coalition, sont là et elles tiennent bon, elles ne font pas de surenchère. C'est pourquoi il y a une responsabilité qui n'est pas simplement celle du pouvoir, qui est celle de l'ensemble des familles politiques. Et face à des menaces, face à des risques, face à des dérives, il y a un moment où il faut savoir choisir son camp.

Moi, mon camp, c'est le camp de la France. La France telle qu'elle a toujours été, parfois elle a pu connaître elle aussi des défaillances, mais la France, quand elle est à la hauteur de la France, elle gagne toujours à la fin.

JOURNALISTE : Vous avez annoncé 11 milliards de baisses des dotations de l'Etat aux collectivités locales, mais souvent dans notre pays ce sont les villes qui construisent, les villes qui investissent, et elles sont aujourd'hui très très inquiètes, qu'est-ce que vous leur répondez ? Et autre question annexe, vous avez annoncé en même temps que vous attendiez l'évaluation du pacte de responsabilité et que vous ne changerez rien, est-ce que vous pouvez expliquer ça ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Le pacte de responsabilité va jusqu'en 2017, et donc l'évaluation peut se faire dès la fin de l'année 2015, début de l'année 2016 permettant de faire des choix pour la suite. Mais pour l'année 2016, parce que je veux de la stabilité, je veux de la confiance, je veux des règles qui ne changent pas en fonction des circonstances, il y a l'application de ce qui avait été promis et voté et décidé. Pour ce qui concerne les économies à faire puisque nous avons été amenés à en engager des économies, l'Etat a fait son devoir, il a baissé le niveau de sa dépense, et pour beaucoup de ministères, cela a été une réorganisation, une réforme de l'Etat parce que cela n'a pas été fait de manière aveugle et parce qu'il y a une mobilisation, une modernisation, on l'a encore vu pour un certain nombre de ministères, notamment le ministère des Affaires étrangères, mais on pourrait en citer d'autres, où cette réforme s'est faite.

La Sécurité sociale, madame Marisol TOURAINE a mené des politiques particulièrement justes et courageuses : réduire, moduler un certain nombre de prestations selon les revenus, et en même temps améliorer un certain nombre d'autres parce que justement il y avait, notamment pour le grand vieillissement nécessité à faire davantage ou pour les familles monoparentales. Mais aussi pour la santé, être capable de ne pas prendre en compte un certain nombre de médicaments qui n'ont pas d'indication thérapeutique tout à fait décisive et en revanche garantir le remboursement, améliorer le remboursement. Donc on est capable de faire des économies et en même temps de faire de la justice, de faire du progrès. Et en plus les nouvelles technologies nous aident d'une certaine façon à être plus efficace.

La simplification aussi, l'abandon d'un certain nombre de normes, mais je reviens aux collectivités locales, moi-même j'ai été élu, maire, président de Conseil général à l'époque. Nous avons à faire des économies partout dans les grandes villes aussi, tout en les faisant avec un certain échéancier, une certaine prudence aussi, mais on a dit 11 milliards : 11 milliards sur trois ans et les collectivités locales ne pourraient pas s'adapter ?

Certains avaient été beaucoup plus lourds dans leurs annonces, c'était le cas de la majorité précédente où ils parlaient de plusieurs dizaines de milliards qui devaient être économisés sur les collectivités locales. Ce sont les mêmes d'ailleurs qui seront bientôt dans la rue pour dire qu'il faut maintenir ces dotations qu'ils voulaient supprimer hier. Donc nous devons demander à chaque collectivité notamment celles qui sont les plus riches, parce qu'il y a aussi des collectivités qui sont plus riches que d'autres, pour le milieu rural c'est très difficile, donc nous allons maintenir les dotations dans le milieu rural, nous allons faire une réforme de ce que l'on appelle la dotation globale de fonctionnement entre les collectivités pour que les plus prospères puissent aider les

autres, et nous allons faire en sorte aussi que ces communes qui sont dans les quartiers difficiles puissent avoir le maintien voire l'amélioration même de leur dotation.

Voilà cela s'appelle la justice. On demande la justice fiscale, il y a aussi la justice territoriale, elle sera menée - le Premier ministre l'a annoncé, et je le confirme ici - il y aura un milliard de plus pour les collectivités locales qui investissent car cela a été pour nous le critère, en disant qu'il y a des dépenses de fonctionnement sûrement - les Français ont suffisamment d'exemples à l'esprit sans que je les énonce ici - à revoir, mais il faut préserver l'investissement parce que l'investissement, ce sont les bâtiments, les travaux publics et donc un milliard vont être décidés en faveur des collectivités locales avec des critères justement qui tiendront compte des travaux publics, de l'investissement dans la transition énergétique et tout ce qui permettra justement d'améliorer la vie de nos concitoyens.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, bonjour. Dans l'ouvrage de ma cons ur Françoise FRESSOZ, déjà évoqué, vous semblez donc exprimer quelques regrets notamment sur la non-instaurat ion de la TVA sociale, si j'ai bien compris vous n'envisagez pas de l'instaurer d'ici la fin de votre quinquennat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Vous avez bien compris.

JOURNALISTE : Mais je voulais savoir si vous aviez d'autres regrets, d'autres choses que vous ne referiez pas de la même façon, par exemple au début d'un deuxième mandat, ou est-ce que c'est le préliminaire d'une sorte d'inventaire, de droit d'inventaire, que vous feriez sur votre propre quinquennat, qui finalement vous distinguerez de votre prédécesseur ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je ne suis pas pour une distinction sur tous les sujets, je ne me détermine pas par rapport à ce qu'ont pu faire mes prédécesseurs. Quand on me pose une question, j'y réponds, mais quand on m'en pose plusieurs sur le même sujet, je n'y réponds plus, parce que j'ai déjà tout dit.

On m'a demandé s'il aurait été plus facile de faire l'application d'une mesure décidée par mon prédécesseur ? Oui, cela aurait été plus facile, ce n'est pas ce que j'ai fait. Est-ce que tout a été bien fait dans le quinquennat ? On verra à la fin parce que c'est la cohérence qui doit en être le fruit, c'est cette cohérence-là qui compte, et on la voit à la fin. Est-ce que tout ce que nous avons fait, modifié, réformé, dans notre pays, donne un paysage, donne un tableau ? Est-ce que le pays va se sentir plus fort ? Pour l'instant il n'en n'a pas encore conscience, donc je dois lui dire, je dois lui démontrer, et je dois surtout le faire. Ce qui va compter c'est de savoir si le pays est plus fort, s'il a plus de capacités ? Donc je dois libérer toutes ces capacités, jusqu'au bout. Et je ne vais pas me regarder. Le côté miroir, « qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce que j'ai bien fait, qu'est-ce que je vais faire, qu'est-ce que pensent les autres », se comparer même, généralement c'est rassurant, mais quand même, je ne vais pas faire cela, je n'ai pas de temps à perdre dans cette démarche esthétique - et encore, cela dépend des goûts. Donc faire en sorte que ce soit sur les actes plutôt que simplement sur les mots, les paroles, les livres, pardon, que vous écrivez, et que je ne lis pas.

JOURNALISTE : Vous avez beaucoup parlé de choix pendant cette conférence de presse, je voudrais vous parler d'un choix qui a été fait dans la nuit du 28 au 29 août sur l'autoroute A1 où on a laissé en plein retours de vacances, 60 personnes, en conflit avec la justice, bloquer la circulation pendant toute une nuit, pour finir, obtenir satisfaction. Est-ce que ce jour-là les services de l'Etat ont fait le bon choix ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je ne vais pas reprendre l'historique, mais vous le connaissez, l'historique, avec un drame, avec un gendarme mort, avec des familles qui se sont déchirées, dans une aire de gens du voyage, et qui étaient encore armés, et avec un individu qui voulait venir aux obsèques, dont on ne savait pas ce qu'il pouvait faire, et en plus ce n'est pas l'Etat qui peut décider, c'est la justice. Ce n'est pas madame TAUBIRA qui peut décider, c'est le juge d'application des peines. Alors, est-ce qu'il fallait envoyer les forces de l'ordre faire en sorte que ces gens-là soient mis de côté, avec des risques très sérieux pour leur propre vie ? Alors, cela a perturbé la circulation, et c'est très dommageable, et notamment par rapport à tous ceux qui revenaient de vacances, et de ce point de vue là j'en suis profondément désolé, mais le maintien de l'ordre et la sécurité c'est pour moi l'essentiel, et je ne veux jamais mettre en difficulté nos

agents, je sais ce qu'ils font dans cette période, je sais le sacrifice qui a été le leur, le nombre de policiers, de gendarmes, de militaires, qui payent de leur vie le service de la France.

Ensuite, il y a d'autres manifestations - ce n'est pas la première, quelquefois beaucoup plus importantes. A Paris, il y a eu une manifestation agricole, avec des tracteurs. J'allais l'interdire, dire « les tracteurs n'ont pas le droit de venir à Paris parce que ça peut perturber » ? Je sentais bien la colère aussi de ces agriculteurs, qui n'en peuvent plus, qui étaient venus de loin, de Bretagne parfois, avec leur véhicule, de travail, parce qu'ils exprimaient quoi ? Ils exprimaient une volonté de vivre, et d'être traités dignement. Alors cela a pu entraîner des perturbations, des mesures étaient de toute façon préparées par le gouvernement et auraient été annoncées au-delà même de cette manifestation, mais c'est un droit la manifestation, et nous allons continuer à agir pour ces agriculteurs, comme je vous l'ai dit, parce que ce n'est pas simplement une profession qui est en cause, c'est toute la France qui doit se sentir solidaire, elle s'est sentie solidaire, ce qui explique d'ailleurs qu'il n'y a pas eu de protestation, même s'il y avait eu de la gêne.

Voilà, nous sommes dans un pays où nous devons assurer l'Etat de droit, assurer la sécurité, et en même temps comprendre qu'il peut y avoir des moments où il y a des perturbations qui existent et, même si elles créent des difficultés elles doivent être comprises.

JOURNALISTE : Bonjour Monsieur le Président. Vous venez d'évoquer l'égalité. Lors de votre passage en Guadeloupe vous avez confié à l'ancien ministre des Outre-mer Victorin LUREL une mission sur l'égalité réelle, or, vous le savez, les causes de cette inégalité est structurelle, l'Union européenne l'a reconnu, alors je souhaiterais que vous précisiez votre objectif et ce qu'il y a lieu de transformer, comment et quand ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Oui, je me suis engagé pour que l'égalité soit réelle partout en France et notamment dans les Outre-mer. C'est vrai qu'on a mis la parité, ce que l'on appelle la parité, c'est-à-dire pour les prestations, pour les salaires, il y a une forme maintenant de justice qui a été rendue, mais il y a encore un chômage beaucoup plus élevé dans les Outre-mer, il y a des modes de transport qui sont forcément plus compliqués pour les Outre-mer, il y a des risques de pollution qui aggravent aujourd'hui la situation dans les Outre-mer, mais il y a aussi des atouts considérables dans les Outre-mer et notamment par rapport aux énergies renouvelables, par rapport à la biodiversité, par rapport à un certain nombre d'industries et d'artisanat, et de tourisme. Donc, ce que nous voulons faire c'est, à travers une loi, qui sera, je l'espère, une loi de tous, faire en sorte que nous puissions, sur 10 ans ou 15 ans, faire un grand plan pour l'égalité dans tous les territoires d'Outre-mer.

Je n'ai plus beaucoup de temps à vous réserver, donc quelques questions, je vais répondre brièvement. Allez-y.

JOURNALISTE : Le Premier ministre finlandais a indiqué qu'il allait recevoir chez lui, dans sa maison secondaire, des réfugiés, il donne ainsi l'exemple à l'ensemble des chefs d'Etat européens. Est-ce que vous-même, à titre personnel, vous seriez prêt à accueillir des réfugiés chez vous ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Si je puis dire, je n'ai pas de résidence secondaire aujourd'hui disponible, mais je comprends ce geste, et puis il peut être démultiplié, mais, franchement, ce que l'on attend du chef de l'Etat, des ministres, vous pensez que c'est simplement de dire ce que l'on peut faire à titre personnel, ça c'est une affaire de choix, personnel, individuel. Ce que l'on attend, c'est de prendre des décisions pour tous et de faire en sorte que tous ceux qui veulent accueillir puissent le faire, mais cela sera organisé, coordonné, et cela passera essentiellement par les communes parce que ce sont les maires, on en parlait, les élus, qui pourront le ministre de l'Intérieur y travaille avec les préfets, pouvoir coordonner ces efforts. Mais c'est bien qu'il y ait ces initiatives.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, vous vous étiez engagé en 2012 à réformer les institutions et notamment à introduire la proportionnelle à l'Assemblée, est-ce que finalement aujourd'hui vous jugez que la crise démocratique n'est telle en France qu'elle nécessite une réforme de la représentativité des institutions, ou bien est-ce que vous envisagez toujours, d'ici la fin du quinquennat, d'introduire la proportionnelle ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Je pense que la crise démocratique ne répond pas simplement à une obligation de changer un scrutin, il peut y avoir des justifications pour changer les règles d'un scrutin, mais ce n'est pas ainsi que l'on pourra être à la hauteur de la crise démocratique. Par ailleurs, il y a des réformes qui vont être engagées, sur le plan institutionnel, et je considère que la procédure législative est tout à fait nécessaire à corriger, à améliorer, à simplifier, et à rendre plus rapide - les présidents des deux Assemblées y travaillent, le gouvernement sera bientôt saisi d'un projet, et nous travaillerons pour qu'il puisse y avoir une évolution. Moi je considère que pour beaucoup de Français, ce qui est insupportable, ce n'est pas de savoir simplement comment l'Assemblée est constituée, comment le Sénat est élu, c'est de savoir ce peut être une question légitime si l'on peut prendre des décisions rapidement et aussi avec la sagesse nécessaire pour la délibération collective. C'est aussi d'associer beaucoup plus les Français à l'élaboration de la loi et des textes en général.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, vous insistez depuis longtemps sur l'importance de la COP21, qui aura lieu à la fin de l'année à Paris. Au moment d'aborder cet événement les écologistes ne sont toujours pas revenus au gouvernement, à qui la faute et est-ce que la porte leur est toujours ouverte ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : La réponse est oui, et la ligne est connue. Le gouvernement fait ses choix, et tous ceux qui veulent travailler dans cette équipe sont bienvenus à partir des règles qui viennent d'être posées.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, allez-vous réunir le Congrès à Versailles sur la refonte des langues régionales, et allez-vous l'ouvrir au Conseil Supérieur de la Magistrature, dans ces cas-là est-ce que vous espérez avoir cette majorité, l'avez-vous aujourd'hui ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Nous le verrons, mais je suis effectivement favorable à ce que deux réformes constitutionnelles puissent être votées, ce qui suppose des majorités larges, la première réforme sur les langues régionales, c'est un texte qui depuis 20 ans n'a pas été encore ratifié parce qu'il n'a pas été regardé comme pouvant être conforme à la Constitution, donc je veux tenir la parole de la France qui a été exprimée il y a déjà plus de 20 ans. Et, deuxième sujet, le Conseil Supérieur de la Magistrature, oui, je pense que, d'ailleurs dans l'intérêt du pays tout entier, de ce qu'on pense être la garantie d'une justice indépendante, il est tout à fait nécessaire d'avoir cette évolution et je ne comprendrais pas, d'ailleurs, qu'elle ne soit pas partagée par tous.

Est-ce que l'on peut introduire un troisième sujet ? J'ai évoqué la procédure législative, il peut y avoir, de ce point de vue là, une simple réforme du règlement intérieur, s'il faut aller plus loin j'y suis, pour ma part, favorable.

JOURNALISTE : Monsieur le Président, bonjour. Depuis votre élection quatre ministres, ministres délégués ou secrétaires d'Etat, se sont succédés à la politique de la ville, il y a quelques jours madame EL KHOMRI a été nommée au ministère du Travail, est-ce que ce n'est pas regrettable, finalement, qu'il n'y ait pas aujourd'hui un ministre de plein exercice pour ces problématiques-là particulièrement, alors qu'on aborde, ce sera dans quelques semaines, la date anniversaire des émeutes de 2005 et que votre Premier ministre, Manuel VALLS, a parlé il y a quelques mois d'apartheid social et territorial ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Il y a un ministre de plein exercice de la Ville, qui est monsieur KANNER, et ce ministre en est chargé depuis déjà plus d'un an, et il travaillait, jusqu'à récemment avec madame EL KHOMRI devenue ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, et je pense que c'est un bon signal justement, qu'une ministre, qui jusque-là était chargée de la ville, puisse être aussi, maintenant, chargée de la politique de l'emploi, et notamment dans ces quartiers difficiles ou dans ces espaces ruraux fragiles. C'était son rôle, et avec notamment un projet qui va maintenant être abouti, d'Agence de développement économique pour ces espaces. Et finalement il n'y avait pas plus belle confirmation de cette priorité, de plus beau symbole que de faire la nomination qui a été faite, de madame EL KHOMRI, pour signaler notre volonté.

Je vais prendre deux autres questions et après ce sera terminé.

JOURNALISTE : On a vu avec les manifestations des agriculteurs qui dénoncent le dumping

social de leurs homologues allemands et espagnols, on a vu des travailleurs détachés intervenir de plus en plus en France, y compris sur des rassemblements de partis politiques. Alors est-ce que l'Europe, ça fonctionne encore ou, au contraire, ça crée une concurrence qui devient insupportable pour beaucoup de Français ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : L'Europe ce sont des règles. La règle c'est la liberté de circulation, ce qui explique qu'il puisse y avoir des travailleurs détachés en toute légalité. Ce qui me permet d'ajouter que les pays qui mettent en cause la liberté de circulation aujourd'hui sont précisément ceux qui envoient des travailleurs détachés en France ou en Allemagne. Je leur demande d'y réfléchir car si on remet en cause un certain nombre de principes, les travailleurs détachés ne pourront plus être reçus comme ils le sont.

Après, il y a des travailleurs qui sont faussement détachés et qui sont en fait en dehors du droit. Et nous avons fait voter une loi dans le cadre du dialogue social justement, la loi Macron, pour faire en sorte que les employeurs qui se livrent à l'abus de travailleurs détachés puissent être plus sévèrement surveillés et sanctionnés.

C'est la dernière question, dépêchez-vous.

JOURNALISTE : Merci monsieur le Président. Quand vous avez parlé de la Conférence sur le climat, selon vous quel sera le rôle que la Chine puisse jouer pour les problèmes de climat ? Et qu'est-ce que vous pensez de l'économie et de la finance de la Chine actuelle ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Alors d'abord, il y a un ralentissement de la croissance chinoise. C'était déjà vrai en 2014 et cela semble se confirmer en 2015, mais à des niveaux qui restent significatifs et élevés, plus de 7 %. Il y a des soubresauts boursiers mais il faut rappeler que les marchés financiers chinois avaient beaucoup augmenté au niveau de leur valeur. Donc si j'ai un message à faire passer, c'est qu'il peut y avoir des ajustements, il peut y avoir effectivement des conjonctures, et cela vaut pour un certain nombre de pays comme la Chine ou des pays émergents. Mais pour ce qui concerne la Chine, j'ai toute confiance dans la capacité des autorités chinoises à mettre l'économie dans un sentier de croissance de long terme, même s'il peut y avoir des ralentissements.

Mais comme il y a ces mouvements de conjoncture, il est très important qu'en Europe aux Etats-Unis aussi, qui sont aujourd'hui dans une dynamique positive on fasse davantage de croissance, et c'est tout ce qui a trait au plan JUNCKER, aux investissements et à la politique monétaire de la Banque centrale.

Sur le deuxième sujet, la Chine : c'était dans cette pièce même que le Premier ministre chinois a annoncé la contribution de ce grand pays pour la Conférence sur le climat à Paris. La Chine va être un acteur majeur pour emmener aussi, non seulement l'un des pays les plus peuplés mais aussi l'un des pays les plus pollués, pour faire en sorte que d'autres pays puissent suivre l'exemple chinois. Et je me rendrai en Chine au début du mois de novembre pour lancer avec le Président Xi JINPING un appel, pour que nous puissions réussir la Conférence sur le climat.

La Conférence sur le climat, ce n'est pas simplement les pays développés, c'est les pays émergents, les pays en développement, c'est pourquoi l'apport de la Chine est majeur.

Je vous remercie beaucoup d'avoir posé cette dernière question, et je vous dis à la prochaine conférence de presse pour d'autres questions qui peuvent parfois ressembler à celles d'aujourd'hui. Merci.



« Le CICE a atteint son rythme de croisière »

Entré en vigueur en janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a depuis son instauration fait l'objet de nombreux débats et critiques. Dispositif trop complexe pour les uns ou mal calibrés pour les autres, mesure risquant d'occasionner des contrôles fiscaux pour les autres, le CICE a connu une montée en charge progressive. Dans son deuxième rapport, publié sous l'égide de France Stratégie, le comité de suivi du CICE note que ce dispositif est entré dans « sa phase de maturité ».

Lire aussi : Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs des entreprises

Le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. De 4 % en 2013, son taux est passé à 6 % en France métropolitaine depuis 2014, 9 % en outre-mer. Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – autrement dit ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires.

Pour 2014, le résultat partiel – compte tenu de la date de clôture des comptes – s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards d'euros en 2017. Toutefois, si le montant cumulé des créances au titre du CICE atteint 25,4 milliards pour les années 2013 et 2014, seuls 15,1 milliards ont effectivement été consommés, les entreprises ayant le choix entre une imputation sur l'impôt sur les sociétés, une restitution immédiate et un report.

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, revient sur les principaux enseignements du rapport du comité de suivi.

Peut-on considérer que les entreprises se sont désormais approprié le crédit d'impôt compétitivité emploi ?

En termes de charge financière, il a atteint son rythme de croisière. En termes de compréhension par les entreprises de ses règles de fonctionnement, aussi. En 2013, il y avait beaucoup d'interrogations ; en 2014, le travail d'apprentissage s'est fait ; cette année, on ne note plus de signes d'incompréhension. On avait entendu des propos alarmistes sur le fait que les entreprises se méfieraient du risque de contrôle fiscal et n'auraient pas recours au dispositif. Le taux de non-recours, en réalité, est anecdotique.

Lire aussi : « Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »

Au départ, les entreprises ne savaient pas très bien ce qu'était ce nouveau dispositif. Puis les comptables l'ont traité comme une baisse du coût du travail. Dans les grandes entreprises, il a fallu le temps que celle-ci soit intégrée dans les chaînes d'information et les process, et influe sur les décisions. Maintenant, c'est le cas. Dans les petites entreprises, ce n'est pas tout à fait pareil. Elles sont souvent contraintes par la disponibilité de liquidités pour investir ou embaucher. Le préfinancement, essentiellement par la Banque publique d'investissement (BPI), a aidé à ce qu'elles puissent sans délai bénéficier de la ressource. Cela a probablement sauvé un certain nombre d'entre elles de la faillite.

Estimez-vous que le débat entre crédit d'impôt et exonération de charges est dépassé ?

Je ne le pense pas. Une chose est de dire que les entreprises se servent du CICE, autre chose est de savoir s'il a le même effet sur leurs comportements que des allègements de cotisation. Même si l'on fait abstraction des problèmes d'information et de liquidités, ce n'est quand même pas

exactement équivalent. Historiquement, il y a plus de volatilité des dispositifs fiscaux que du barème des cotisations sociales. Assez naturellement, les entreprises considèrent que les allègements sont plus pérennes.

Il apparaît que plus de la moitié du CICE a d'abord servi à améliorer les marges des entreprises.

Ce que disent les entreprises, c'est que pour un peu plus de la moitié, elles vont utiliser le CICE pour accroître leurs marges et ensuite pour investir. L'autre moitié leur servira à embaucher, augmenter les salaires ou baisser leurs prix. Le comportement de baisse des prix est beaucoup plus fréquent dans l'industrie, compte tenu de la concurrence internationale, que dans les services.

Lire aussi : Deux ans après sa mise en place, l'efficacité du CICE fait toujours débat

Mais tout cela, c'est du déclaratif, à partir des enquêtes Insee sur les intentions. Est-ce que ce sera effectivement le cas ? Nous ne pourrions le dire que l'an prochain, lorsque les données individuelles sur le million d'entreprises touchées par le CICE auront été rendues accessibles et exploitées par les chercheurs.

Le CICE a-t-il réellement favorisé la compétitivité des entreprises à l'export ?

Les entreprises qui ont surtout des salaires inférieurs à 2,5 smic sont moins exportatrices que celles qui ont des salaires plus élevés. Il y a une corrélation très forte entre niveau de qualification, niveau des salaires, productivité, qualité des produits et exportation. Si vous voulez aider les entreprises qui exportent le plus, vous allez aider vos champions, qui s'en tirent plutôt bien tout seuls, et vous allez laisser les autres à leurs difficultés. Le choix, avec le CICE, a été de mettre le paquet sur l'ensemble des entreprises de manière à redresser une situation de sous-rentabilité.

Il y a un débat pour savoir s'il vaut mieux alléger les cotisations en bas ou au milieu de l'échelle des salaires. Si vous allégez au milieu, vers 2,5-3,5 smic, vous favorisez la compétitivité d'entreprises plus présentes sur les marchés internationaux. La contrepartie, c'est, d'abord, que ça coûte plus cher par emploi créé, et puis vous êtes sur des segments du marché du travail plus tendus et, donc, vous avez le risque qu'une partie plus importante parte en augmentations de salaire.

Vous soulignez un autre élément frappant, c'est l'absence, ou la faiblesse, de la consultation avec les représentants des salariés quant à l'utilisation du CICE.

Les enquêtes indiquent que la consultation a souvent été formelle et que le dialogue avec les comités d'entreprise sur l'utilisation du CICE a manqué d'intensité. Il était envisagé une discussion sur son affectation mais ce n'est pas une subvention, c'est une réduction du coût du travail dont l'usage n'est pas si facile à retracer. Il est clair, cependant, que cet état des choses témoigne d'une insuffisance du dialogue social dans les entreprises.

Est-ce qu'à ce stade vous voyez des corrections à apporter au dispositif ?

Le travail d'évaluation impose de ne pas trop faire preuve d'imagination. Il consiste à avancer pas à pas. Le comité de suivi créé par la loi est composé de gens très divers : syndicats, patronat, parlementaires de la majorité et de l'opposition, administration. Ils sont d'accord sur les constats. Notre rôle est d'évaluer de manière précise et objective, sur la base des faits et des travaux de recherche que nous avons lancés. Nous nous interdisons de tirer des conclusions trop allantes sur ce qu'il faudrait faire. C'est une question de discipline.

Notre responsabilité, c'est de dire aux Français à quoi ont servi les 20 milliards d'euros que la collectivité a consacrés au CICE, pas de donner notre opinion. Mon seul regret, c'est de ne pas pouvoir le faire plus vite. Nous sommes tributaires de la disponibilité des données.



« Le CICE a atteint son rythme de croisière »



Entré en vigueur en janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a depuis son instauration fait l'objet de nombreux débats et critiques. Dispositif trop complexe pour les uns ou mal calibrés pour les autres, mesure risquant d'occasionner des contrôles fiscaux pour les autres, le CICE a connu une montée en charge progressive. Dans son deuxième rapport, publié sous l'égide de **France Stratégie**, le comité de suivi du CICE note que ce dispositif est entré dans « sa phase de maturité ».

Le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. De 4 % en 2013, son taux est passé à 6 % en France métropolitaine depuis 2014, 9 % en outre-mer. Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – autrement dit ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires.

Pour 2014, le résultat partiel – compte tenu de la date de clôture des comptes – s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards d'euros en 2017. Toutefois, si le montant cumulé des créances au titre du CICE atteint 25,4 milliards pour les années 2013 et 2014, seuls 15,1 milliards ont effectivement été consommés, les entreprises ayant le choix entre une imputation sur l'impôt sur les sociétés, une restitution immédiate et un report.

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**, revient sur les principaux enseignements du rapport du comité de suivi.

Peut-on considérer que les entreprises se sont désormais approprié le crédit d'impôt compétitivité emploi ?

En termes de charge financière, il a atteint son rythme de croisière. En termes de compréhension par les entreprises de ses règles de fonctionnement, aussi. En 2013, il y avait beaucoup d'interrogations ; en 2014, le travail (...)



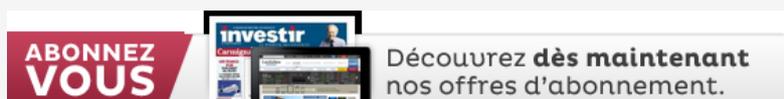
A quoi sert le rapport Combrexelle ?

Le rapport Combrexelle sur «la négociation collective, le travail et l'emploi», remis à Manuel Valls, le 9 septembre vise notamment à élargir la place de l'accord collectif en droit du travail. Une loi devrait être adoptée l'an prochain. Le point de vue de notre spécialiste en droit du travail. Il est toujours pathétique de constater en France que les politiques attendent toujours le rapport qu'ils ont commandé ...avant de ne rien faire. S'agissant de la compétitivité des entreprises, le rapport Gallois était ainsi attendu comme la pièce manquante. Le rapport Combrexelle n'échappe pas à la règle! Pourquoi ce rapport ? Nul ne peut nier que le droit du travail est devenu très compliqué en France. Certes, il l'est naturellement, vu la multitude de ses sources (sources internationales, européennes, conventions et accords collectifs, jurisprudence, Code du travail, Constitution...). Mais, le droit français a une particularité supplémentaire : le poids de son Code du travail, avec 10 000 articles. En comparaison, celui de la Suisse ne comporte que... 54 articles ! Résultat : du stade de petit livre, notre Code est passé à celui de monstre que nous connaissons aujourd'hui. Un document truffé de textes parfois inutiles quand ils ne se contredisent pas les uns les autres. Un code qui comprend des dispositions inassimilables, même pour des juristes chevronnés. Un code qui, finalement, n'est pas compréhensible par ceux auxquels il s'adresse en priorité : les salariés et les employeurs. En 1991, déjà, le Conseil d'Etat avait utilisé cette célèbre formule : « quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite ». Et de dénoncer la « prolifération des textes », « l'instabilité des règles » et « la dégradation de la norme ». Les causes de ces maux ont été analysées et d'autres formules sévères ont mis en lumière ces dérives : « logorrhée législative et réglementaire », « raffinements byzantins », « droit mou », « droit à l'état gazeux ». Pire, comme l'ont dénoncé de nombreux professionnels, notre Code en est arrivé à un tel point qu'il ne protège plus le salarié et décourage l'employeur. Triste constat ! C'est dans ces conditions que le gouvernement a commandé à Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'Etat et ex-directeur général du Travail, un rapport sur « la négociation collective, le travail et l'emploi ». On notera que certains des 16 membres de la commission Combrexelle avaient participé à la recodification du code du travail, c'est-à-dire à sa complexification ! L'essentiel du rapport Finalement, ce rapport ne donne pas de recette pour simplifier le Code du travail, il se contente de renvoyer la plupart des sujets à la négociation collective ! En premier lieu, il propose de réduire la place de la loi dans l'édifice juridique social. Son caractère impératif se limiterait aux principes fondamentaux du droit du travail, baptisé « l'ordre public social » : la sécurité, la santé et le respect de la dignité des salariés, les normes communautaires et internationales, la durée maximale de travail, le Smic. Pas question donc de revenir sur le Smic ou les 35 heures. Le président de la République l'a affirmé. En second lieu, le rapport propose de revoir l'architecture du Code du travail en faisant « le partage entre les dispositions impératives, le renvoi à la négociation collective et les dispositions supplétives en l'absence d'accord », tout en fixant un délai de quatre ans pour arriver à cette fin. Le document suggère également de « rationaliser » et d'« étendre », dès 2016, via une loi, les champs de la négociation de branche et d'entreprise sur les « quatre piliers » des relations au travail : « le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail ». Ensuite, il prévoit que les accords devront être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles. Que faut-il en penser ? Enfin, un salarié refusant les conséquences d'un accord visant à sauver ou à développer des emplois bénéficierait d'un licenciement économique mais avec des indemnités, à définir par la loi, moins élevées que pour un licenciement classique. Ce rapport peut laisser le lecteur dubitatif. A y regarder de plus près, il semble que les propositions soient quelque peu en dehors de la réalité ! Ainsi, s'agissant des accords de branche, près d'un millier de branches existent aujourd'hui (255 dans le domaine agricole et 687 dans le reste du secteur privé). Dans son rapport sur la représentativité patronale, en 2013, le même Jean-Denis Combrexelle avait préconisé de diviser ce nombre par trois ou quatre dans cinq ans, avec pour objectif d'arriver à une fourchette comprise entre 100 et 150 branches dans dix ans. Cela s'explique : seule la moitié des 657 conventions collectives, étudiées dans ce cadre, négociaient régulièrement des accords. Moins de 10 % concluaient un accord par an et 40 % tous les un à deux ans. Le problème est que le rapport fixe des objectifs à quatre ans. La mission est donc

vouée à l'échec! De même, on peut se demander si la commission a suffisamment pris en compte le particularisme de la France, pays où les syndicats sont très minoritaires. La France affiche, en effet, le taux de syndicalisation le plus faible de tous les pays développés : 8 % des salariés (contre 55 % en Italie, 69 % en Belgique, 82 % en Suède...) avec une proportion de 5 % dans le secteur privé. La proportion d'entreprises affiliées à un syndicat patronal n'est guère plus élevée... Dans ces conditions, il paraît pour le moins osé de promouvoir la négociation avec des syndicats qui ne représentent qu'eux-mêmes au détriment de la loi (sans compter que dans nombre de situations, les accords négociés par les partenaires sociaux sont marqués par une grande confusion, voire une inapplicabilité. Faut-il rappeler la cohorte de textes nébuleux ou inadaptés, négociés par les partenaires sociaux au niveau national qu'il s'agisse du temps partiel de 24 heures, de la formation, des accords de maintien dans l'emploi, des compléments d'heures...!) Enfin, il faut rappeler que 84 % des entreprises françaises sont des TPE (moins de 10 salariés) qui n'ont ni représentant syndical, ni représentant du personnel, et pour lesquelles le rapport Combrexelle ne prévoit pas grand-chose ! Finalement, faute pour les gouvernements successifs de résoudre ce problème de la monstruosité du Code du travail, on renvoie le problème aux employeurs, à charge pour eux de négocier des accords majoritaires avec des syndicats de salariés ultra minoritaires. La législation en matière de durée du travail nécessite plus de 200 articles. Faut-il maintenir celle sur le contrat de travail à temps partiel, dont la complexité est telle qu'il devient difficile, sans aide extérieure, de rédiger un contrat à temps partiel et durée déterminée de moins de 24 heures ! Le vrai courage politique n'aurait-il pas été celui de la simplicité ? François TAQUET



Ajuster le CICE ? Trop tôt pour en parler-Pisani-Ferry



par Emmanuel Jarry

PARIS, 22 septembre (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage. et

Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif.

"Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters Jean Pisani-Ferry.

"Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité."

Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif.

François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans.

Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.

Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité.

En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi.

"Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport.

VARIATIONS

A l'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à 35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel.

Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale.

Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité.

"Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**.

"Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les services."

Jean Pisani-Ferry n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement.

Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires.

Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016.

"Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là."

Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises. (Edité par Yves Clarisse)



Hérault Juridique EMPLOI

Représentation du personnel et négociations

Des commissions régionales de dialogue social dans les TPE

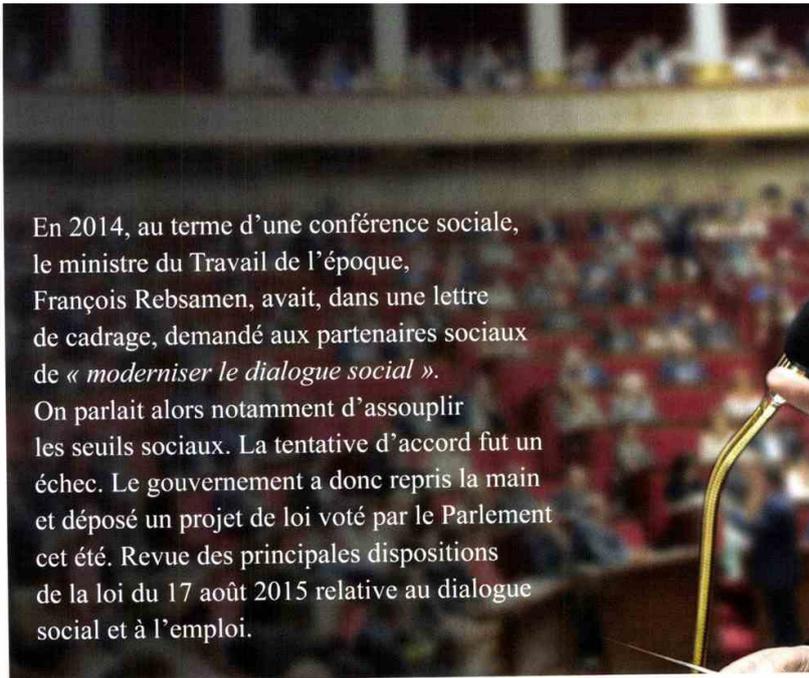
À compter du 1^{er} juillet 2017, ces commissions vont représenter, au niveau régional, les employeurs et salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés). On notera que ces commissions existent déjà dans l'artisanat. Dans chacune des 13 prochaines régions, ces commissions paritaires interprofessionnelles seront composées de 10 représentants des salariés et de 10 représentants des employeurs, nommés pour quatre ans par leur organisation, en fonction de leur représentativité dans la région. Elles auront pour mission de conseiller les employeurs et les salariés, de mettre en place des opérations communes de formation ou de recrutement, mais aussi de proposer des activités culturelles et sociales, comme les comités d'entreprise, dont sont dépourvues les TPE. Pratiquement, elles auront un rôle d'information et de conseil, en particulier en matière de droit du travail. Elles se veulent aussi un lieu de débats sur toutes les problématiques de ressources humaines (emploi, formation, conditions de travail, égalité professionnelle, etc.) mais n'auront aucun pouvoir formel. Elles pourront également dénouer un conflit entre un employeur et un ou plusieurs de ses salariés, si toutes les parties l'acceptent. Leurs membres ne pourront avoir accès aux entreprises que sur autorisation de l'employeur. On sait que la CGPME, qui redoute une ingérence dans la gestion et le quotidien des TPE, était très opposée à ce texte.

PME : une délégation unique du personnel

Actuellement, la délégation unique du personnel (DUP) permet aux élus représentant les salariés dans les entreprises de 50 à 199 salariés d'exercer la fonction de délégués du personnel et de membres du comité d'entreprise (CE). Désormais, la DUP pourra être mise en place dans les entreprises de moins de 300 salariés. Elle reprendra, en plus, les fonctions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'intérêt pour les entreprises concernées est d'avoir moins d'élus et moins de réunions.

Entreprises de 300 salariés et plus

Pour les entreprises de plus de 300 salariés, les instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT) pourront elles aussi être regroupées, à condition qu'elles conservent toutes leurs attributions et sous réserve d'obtenir un accord majoritaire des syndicats (c'est-à-dire, en pratique, conclure un accord avec des syndicats totalisant 50 % des voix aux élections professionnelles).



En 2014, au terme d'une conférence sociale, le ministre du Travail de l'époque, François Rebsamen, avait, dans une lettre de cadrage, demandé aux partenaires sociaux de « moderniser le dialogue social ». On parlait alors notamment d'assouplir les seuils sociaux. La tentative d'accord fut un échec. Le gouvernement a donc repris la main et déposé un projet de loi voté par le Parlement cet été. Revue des principales dispositions de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Ce qui va changer avec

Simplification des négociations

Le texte simplifie les consultations et négociations annuelles, jugées aujourd'hui « complexes » et « mal appliquées ». Les négociations obligatoires sont elles aussi rassemblées en trois temps, portant sur la rémunération et le temps de travail, la qualité de vie au travail et l'emploi, dont la périodicité pourra être assouplie par un accord. En l'absence de délégués syndicaux, des représentants du personnel et des salariés mandatés par les syndicats pourront conclure plus facilement des accords avec l'employeur.

Simplification des réunions avec les représentants du personnel

Le texte prévoit : une réunion du CE tous les deux mois jusqu'à 300 salariés (contre actuellement 150) ; pas de commission spécialisée sous le seuil de 300 salariés (aujourd'hui 200). Un délai sera imposé pour la rédaction du procès-verbal des réunions. Des réunions communes d'IRP (instances représentatives du personnel) seront possibles (même si le vote est séparé). Jusqu'à 3 réunions communes par an pourront se dérouler par visioconférence.

Suppression facilitée du CE

Lorsque l'effectif de 50 salariés n'a pas été atteint pendant 24 mois, consécutifs ou non, au cours des trois ans précédant la date du renouvellement du CE, l'employeur peut désormais procéder à la suppression de ce dernier. Jusqu'à présent, en cas de baisse durable des effectifs sous le seuil des 50 salariés, pour supprimer le CE, l'employeur devait soit négocier un accord avec les syndicats,

soit obtenir l'autorisation de l'administration du travail.

Plus d'administrateurs salariés dans les entreprises de 1 000 salariés ou plus

Le seuil à partir duquel les entreprises doivent avoir des administrateurs salariés au sein de leur conseil d'administration a été abaissé de 5 000 à 1 000 salariés. Seules les entreprises ayant leur siège social en France et plus de 1 000 salariés dans l'Hexagone sont concernées. En revanche, la disposition s'applique aussi bien aux entreprises cotées que non cotées.

Valorisation du parcours militant

Afin de contrer la « crise des vocations » chez les représentants des salariés, la loi prévoit des mesures pour éviter qu'ils ne soient « pénalisés dans leur carrière ». Le texte assure notamment une progression de salaire minimale et prévoit aussi une « représentation équilibrée » entre délégués hommes et femmes.

Santé au travail

Simplification du compte pénibilité

Ce compte, créé par la réforme des retraites de 2014, permet aux salariés exposés à des conditions de travail éprouvantes de cumuler des points leur donnant droit à un départ anticipé en retraite, une diminution du temps de travail ou une formation.

Certains facteurs (travail de nuit, activité exercée en milieu hyperbare, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif) sont



EMPLOI **Hérault Juridique**

la loi Rebsamen

applicables depuis le 1^{er} janvier 2015, et d'autres le seront au 1^{er} juillet 2016 (*manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes et bruit*).

Afin d'aider les employeurs à apprécier les situations d'exposition aux facteurs de pénibilité, les accords de branches étendus peuvent établir des « modes d'emploi » caractérisant l'exposition des travailleurs à la pénibilité en fonction de leur poste. La loi prévoit que ces accords pourront déterminer ces expositions en fonction des postes, mais aussi en fonction des métiers ou des situations de travail. En outre, à défaut d'accord, ces « modes d'emploi » pourront aussi être établis par des **référentiels professionnels de branche homologués par arrêté interministériel**. L'employeur qui appliquera le référentiel sera présumé de bonne foi. Il s'agit de protéger les entreprises qui appliquent un référentiel établi par la branche mais non encore homologué.

En outre, l'employeur n'aura pas à établir et transmettre au salarié la fiche individuelle d'exposition. Il déclarera l'exposition de ses salariés aux caisses de retraite (*Carsat*), qui se chargeront d'informer les salariés de leur exposition et des points dont ils bénéficient. Pratiquement, l'employeur effectuera une seule déclaration et le salarié recevra de la caisse un seul document d'information récapitulatif son exposition à la pénibilité et le nombre de points qu'il a acquis de ce fait. Le délai d'action contentieuse du salarié en vue de l'attribution de points passera de trois à deux ans. De même, le délai de contrôle des

caisses de retraite sera diminué de cinq à trois ans.

Médecine du travail : inaptitude au travail

La loi facilite la rupture du contrat de travail du salarié déclaré inapte à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. L'employeur pourra le licencier dès lors que l'avis du médecin du travail « mentionne expressément que tout maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé ». Dans un tel cas, **l'employeur sera dispensé de rechercher un reclassement.**

Lorsqu'il préconise un aménagement du poste de travail, le médecin du travail pourra proposer à l'employeur l'appui de l'équipe pluridisciplinaire ou d'un organisme compétent en matière de maintien en emploi.

Lorsque des difficultés ou désaccords naissent du fait des préconisations du médecin du travail, l'employeur ou le salarié peut saisir l'inspecteur du travail.

La loi prévoit expressément que **l'inspecteur du travail devra désormais informer la partie qui ne l'a pas saisi avant de prendre sa décision.** Par ailleurs, la place des institutions représentatives du personnel sera renforcée lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs. Ses propositions, ainsi que la réponse de l'employeur, devront être transmises au CHSCT ou, à défaut, aux délégués du personnel (*et à l'inspecteur du travail, au médecin-inspecteur du travail, etc.*), et non plus seulement tenues à leur disposition.

Vers la reconnaissance du « burn-out »

La loi précise que « les pathologies psychiques peuvent être reconnues comme maladies d'origine professionnelle », via des commissions régionales qui existent déjà. Rappelons en effet que les risques psychosociaux ne font pas partie des pathologies inscrites au tableau des maladies professionnelles. Un décret doit faciliter le recours à des psychiatres dans ces commissions. Le texte prévoit également la remise, avant le 1^{er} juin 2016, d'un rapport « sur l'intégration des affections psychiques dans le tableau des maladies professionnelles ».

Autres mesures

Un compte personnel d'activité en 2017

Un compte personnel d'activité regroupant les différents comptes existants (*pénibilité, formation, épargne-temps...*) devrait être créé au 1^{er} janvier 2017. Les contours de ce compte feront l'objet d'une concertation avec

les partenaires sociaux avant le 1^{er} décembre 2015. Les modalités du compte, que les salariés pourront conserver tout au long de leur carrière, seront précisées par une loi en 2016.

Assouplissement du renouvellement des CDD

Les contrats à durée déterminée (*CDD*) et les contrats d'intérim pour surcroît d'activité pourront être renouvelés deux fois, au lieu d'une actuellement. Mais cet assouplissement se fera « sans toucher à la durée maximale de dix-huit mois » prévue par la loi.

Suppression du CV anonyme

Depuis la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, ce dispositif est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, mais le décret d'application qui devait en préciser les modalités n'a jamais été publié. En juillet 2014, le Conseil d'État avait enjoint le gouvernement de corriger l'anomalie. Le ministre du Travail avait plaidé que la systématisation du CV anonyme « aurait pu constituer un frein à la lutte contre les discriminations à l'embauche ». Le groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi avait estimé que sa généralisation, comme réponse unique pour lutter contre les discriminations, n'était pas pertinente.

Consécration du régime des intermittents du spectacle

Le code du Travail stipule désormais que la spécificité des métiers du cinéma, de l'audio-visuel et du spectacle vivant justifie des règles particulières d'indemnisation annexées à la convention d'assurance chômage.

Contrat d'apprentissage

L'obligation de relever d'un accord de branche comportant des engagements en faveur de l'alternance, pour bénéficier de l'aide au recrutement des apprentis de 1 000 euros, pour les entreprises de moins de 250 salariés, est supprimée.

La période d'essai du contrat d'apprentissage est modifiée. Jusqu'à présent, elle était de 2 mois et incluait le temps passé à l'école. Sa durée est réduite à 45 jours, mais seule la durée de présence effective dans l'entreprise de l'apprenti sera prise en compte.

Lutte contre les agissements sexistes

Une disposition est introduite pour lutter contre le sexisme au travail. Ainsi, « nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

François TAQUET,
avocat, conseil en droit social



CICE. Ses effets sont difficiles à évaluer [rapport]



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015. Ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport du comité de suivi publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte".

Lire aussi : L'arme de relance CICE tient-elle ses promesses ?

Montée du mécanisme

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

Printemps 2016

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous". Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime, il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact. Le comité précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement

d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Lire aussi : CICE. Les entreprises l'utilisent d'abord pour investir [étude]

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

Bouée de sauvetage des PME

"Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été la bouée de sauvetage de nombreuses entreprises françaises, petites et moyennes, grâce à son mécanisme de préfinancement", note cependant le Comité de suivi du CICE dans son rapport. Le préfinancement permet aux entreprises qui le veulent de bénéficier concrètement du CICE dès l'année de versement des salaires, sans attendre l'année suivante.

Principale pourvoyeuse de ce préfinancement aux PME, très petites entreprises (TPE) et entreprises intermédiaires (ETI), la Banque publique d'investissement (BPI) a cependant resserré en 2015 les conditions d'octroi de ces crédits, face au risque de défaut des sociétés bénéficiaires, souvent en difficulté.

"Au 30 juin 2015, on peut estimer que le montant total cumulé sur trois ans de la créance ayant fait l'objet d'un dossier de préfinancement s'élève à près de 5,6 milliards d'euros", précise le rapport.

"En pratique, les TPE/PME qui se sont adressées à BPI France ont un profil effectivement plus risqué que la moyenne des entreprises". Sur ce montant, 4,75 milliards d'euros ont été effectivement versés aux entreprises concernées.
Ouest-France avec AFP.



CICE. Ses effets sont difficiles à évaluer [rapport]



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015. Ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport du comité de suivi publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte".

Lire aussi : L'arme de relance CICE tient-elle ses promesses ?

Montée du mécanisme

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

Printemps 2016

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. "Tout ça est désormais derrière nous". Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime, il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact. Le comité précise que que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement

d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Lire aussi : CICE. Les entreprises l'utilisent d'abord pour investir [étude]

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

Bouée de sauvetage des PME

"Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été la bouée de sauvetage de nombreuses entreprises françaises, petites et moyennes, grâce à son mécanisme de préfinancement", note cependant le Comité de suivi du CICE dans son rapport. Le préfinancement permet aux entreprises qui le veulent de bénéficier concrètement du CICE dès l'année de versement des salaires, sans attendre l'année suivante.

Principale pourvoyeuse de ce préfinancement aux PME, très petites entreprises (TPE) et entreprises intermédiaires (ETI), la Banque publique d'investissement (BPI) a cependant resserré en 2015 les conditions d'octroi de ces crédits, face au risque de défaut des sociétés bénéficiaires, souvent en difficulté.

"Au 30 juin 2015, on peut estimer que le montant total cumulé sur trois ans de la créance ayant fait l'objet d'un dossier de préfinancement s'élève à près de 5,6 milliards d'euros", précise le rapport.

"En pratique, les TPE/PME qui se sont adressées à BPI France ont un profil effectivement plus risqué que la moyenne des entreprises". Sur ce montant, 4,75 milliards d'euros ont été effectivement versés aux entreprises concernées.
Ouest-France avec AFP.



Code du travail : que faut-il changer ? par Alice Tulle

Tous les rapports récemment publiés vont dans le même sens : il faut réformer et alléger le Code du travail. Le débat s'engage et le gouvernement s'apprête à légiférer.

Est-ce vraiment un hasard ? Depuis trois mois, un livre et trois rapports publiés par d'éminents juristes recommandent une réforme en profondeur du Code du travail. Celle-ci paraît d'autant plus nécessaire que les spécialistes de la question sont de diverses sensibilités politiques.

En juin, Robert Badinter et le professeur Antoine Lyon-Caen proposaient dans un ouvrage (1) de réduire un code trop complexe et « atteint d'obésité » à une « Déclaration des droits du travail » en cinquante articles afin d'en finir avec une obscurité qui « entrave l'embauche ».

Le 2 septembre, l'institut Montaigne, de tendance libérale, publie un rapport qui préconise le bouleversement des normes juridiques : seuls

quelques principes relèveraient du domaine de la loi (égalité professionnelle, protection de la santé) mais l'accord collectif, reconnu comme « source constitutionnelle » du droit du travail, deviendrait la norme pour fixer les règles générales dans les relations du travail. En clair, les négociations entre patrons et syndicats sur le temps de travail, la forme des contrats, les motifs de licenciement, auraient lieu dans le cadre des entreprises.

Le même jour, la fondation Terra Nova qui s'affiche comme fer de lance de la gauche « progressiste », publie un rapport intitulé Réformer le droit du travail qui est rédigé par l'économiste Gilbert Cette et l'avocat Jacques Barthélémy. à leur tour, les deux auteurs s'en prennent « à la prolifération et à la complexité des règles d'essence légale et de ce fait uniformes qui empêchent la réalisation des compromis locaux ». Ils préconisent donc, comme leurs adversaires libéraux, que les accords

soient négociés dans l'entreprise à l'exception des grands principes.

Ils proposent aussi que des « accords de branche étendus » permettent de déroger au montant du salaire minimum fixé sur le plan national et rejoignent là encore les propositions libérales.

Enfin, le 9 septembre, le gouvernement a reçu sur le même sujet un rapport qu'il avait commandé à Jean-Denis Combexelle. Face aux propositions de la droite et de la gauche, ce conseiller d'État prend une position centriste. Il s'oppose à une « réduction drastique du Code du travail » car elle « donnerait au juge un pouvoir sans précédent ». Il refuse l'inversion de la hiérarchie des normes mais propose « une nouvelle architecture du Code du travail » qui permettrait de faire un partage clair entre les dispositions impératives et celles qui seront renvoyées à la négociation collective. Cependant, le rapport Combexelle rejoint la logique libérale sur deux points : il

propose que de nouvelles formes de contrat de travail soient négociées dans le cadre des entreprises ; il souhaite le développement des négociations à l'intérieur des entreprises sur le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, ce qui supprimerait la notion de durée légale du travail.

Le gouvernement a annoncé que le Parlement aura à légiférer en janvier 2016. Après avoir été contraint d'imposer la loi Macron à sa majorité, le Premier ministre va devoir affronter une nouvelle fois son aile gauche face à une droite qui réclamera la mise en œuvre des mesures très libérales contenues dans les rapports de l'institut Montaigne et de Terra Nova. L'exercice est difficile sans être réellement périlleux. Et il ne faut pas oublier que la Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg s'immisce de plus en plus dans le droit du travail, rendant certains débats hexagonaux de plus en plus vains.



Code du travail: quatre idées reçues qui ont la vie dure

Entreprise RH / Management Droit du travail Par Sabine Germain, publié le 22/09/2015 à 10:23, mis à jour à 10:24



A force d'être martelée, l'idée s'est imposée dans le débat public: notre code du travail, trop lourd et trop complexe, serait un frein à l'emploi. On fait le point.

Les rapports se suivent et se ressemblent. Institut Montaigne, Jacques Barthélémy et Gilbert Cette pour Terra Nova, ouvrage de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen et plus récemment le rapport Combrexelle... Qu'elles soient ancrées à droite, ou plus à gauche, toutes ces contributions s'accordent sur un point : la plupart des maux de notre économie résultent du code du travail. Est-ce pour autant vrai ? Pas si sûr.

Idee reçue n°1. Le chômage ne baisse pas parce que le droit du travail est trop complexe

"La situation de chômage massif continue" et "l'évolution du PIB par habitant, qui régresse vis-à-vis de celui de nombreux pays développés", c'est la faute au code du travail !, démontrent, chiffres et graphiques à l'appui, Jacques Barthélémy et Gilbert Cette en introduction de leur rapport.

>> Lire aussi: Le code du travail bientôt aux oubliettes?

Pierre Gattaz va plus loin. L'an passé, il n'a pas hésité à mettre les deux courbes en parallèle : "Code du travail, 1 000 pages en 1990, 1 million de chômeurs ; 2 000 pages en 2000, 2 millions de chômeurs ; 3 000 pages en 2010, 3 millions de chômeurs." Le président du Medef s'arrange un peu avec les chiffres : il y avait déjà 2 millions de chômeurs en 1990 et le code du travail ne pèse aujourd'hui que 1 600 pages. C'est l'édition publiée par Dalloz, avec les jurisprudences commentées, qui compte 3 200 pages.

Pourtant, "aucune étude ne démontre que le problème du chômage résulte du code du travail", rappelle Eric Heyer, économiste à l'OFCE. "Avec un peu de chance, on peut aussi trouver des similitudes entre la courbe du chômage et le réchauffement climatique ou le budget du PSG", ironise Michaël Hayat, avocat associé du cabinet SDA et conseiller à la section "activités diverses" du conseil de prud'hommes de Paris. Mais il ne faut pas confondre corrélation et causalité. Au strict plan juridique, c'est une grave erreur de jugement, qui pourrait conduire bien des innocents en prison."

Idée reçue n°2. Le droit du travail est plus simple dans les autres pays européens

C'est l'argument longuement développé par le juriste Jacques Barthélémy et l'économiste Gilbert Cette pour montrer que notre droit du travail trop lourd et trop complexe est la cause de tous nos maux. Ils s'appuient notamment sur une étude de l'OCDE montrant que le taux d'emploi est inversement proportionnel à l'intensité de la protection de l'emploi par des normes réglementaires, citant régulièrement les exemples italiens et allemands.

"La réforme italienne du droit du travail est très largement inspirée de notre législation, s'étonne Michaël Hayat. Quand on compare des systèmes juridiques, il faut les prendre dans leur globalité. Car si l'on superpose le droit fédéral, les réglementations régionales et les textes conventionnels, le droit du travail allemand n'est pas plus simple que le nôtre."

Idée reçue n°3. Si un employeur hésite à recruter, c'est parce qu'il a peur de ne pas pouvoir licencier

Des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) trop chers et trop souvent retoqués par la direction générale du travail, des licenciements individuels systématiquement contestés par les salariés, des prud'hommes dont les décisions sont presque toujours défavorables aux employeurs : voilà pourquoi les dirigeants de PME hésitent tant à recruter.

Lire aussi: Prud'hommes: l'angoisse des patrons est-elle fondée?

Quelques petits patrons continuent effectivement à raisonner ainsi. Ils ignorent sans doute qu'il est aujourd'hui plus simple et moins risqué juridiquement de rompre un CDI qu'un CDD. Mais dans l'immense majorité des cas, la décision d'embaucher repose avant tout sur le niveau d'activités de l'entreprise et ses perspectives à moyen terme. "Quand un employeur décide de recruter, c'est d'abord parce que son carnet de commandes le lui permet", confirme Guillaume Aymonier-Ameline, directeur général France du groupe de transports et logistique Waberer's. Le reste n'est que littérature.

Quant à la proposition formulée par Jacques Barthélémy "de remplacer les conseillers prud'homaux par des échevins, c'est-à-dire des magistrats de carrière dont les décisions seraient moins souvent frappées d'appel", elle fait sourire Michaël Hayat : "Sait-on que les décisions rendues par les juges départiteurs (1) sont aussi souvent contestées que les décisions rendues par les conseillers prud'homaux." En 2013, plus de 62 % des jugements ont fait l'objet d'un appel : qu'elles aient été rendues par des conseillers prud'homaux ou des juges départiteurs, ces décisions ont été confirmées dans 55 % des cas.

Idée reçue n°4. Il est impossible de déroger au code du travail

"Notre code du travail est devenu un ensemble trop complexe (...), trop rigide, trop uniforme", a expliqué Manuel Valls lors de la remise du rapport Combrexelle, le 9 septembre. Il faudra peut-être expliquer le sens profond du mot "rigide" aux 800 salariés de Smart à Hambach, en Moselle, qui, deux jours après ces déclarations, ont accepté à 56 % de revenir progressivement à 39 heures payées 37 pour assurer la pérennité du site (1).

Il existe en effet de nombreuses possibilités de déroger au code du travail. La loi Fillon de 2004 a ouvert la porte : elle prévoit qu'un accord d'entreprise ou d'établissement peut déroger dans un sens moins favorable aux accords de branche et au code du travail, dès lors qu'il ne touche pas aux quatre fondamentaux que sont les minimas salariaux, les classifications, le financement de la formation professionnelle et la prévoyance. La loi portant rénovation de la démocratie sociale de 2008 a enfoncé le clou : en matière d'aménagement du temps de travail, elle fait primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche.

"L'idée que le code du travail régit tout est fautive", a admis Jean-Denis Combrexelle en présentant son rapport, le 9 septembre. Il est bien placé pour le savoir : directeur général du travail jusqu'en 2014, il a recensé durant la seule année 2014 pas moins de 951 accords de branche et 36 500 accords d'entreprise.

>> Lire aussi: Code du travail et rapport Combrexelle: les cinq changements qui se profilent

(1) Des magistrats de carrière.

(2) Dans le cadre du référendum sur le "Pacte 2020" qui prévoit d'augmenter la durée hebdomadaire du travail des opérateurs à 39 h dès l'an prochain, avec une rémunération calculée sur 37 h. Quant aux cadres, ils devraient abandonner la moitié de leurs 20 jours de RTT. En 2020, les équipes repasseraient aux 35 heures.



Consultations en soins de support oncologiques mono-, multi-, ou interdisciplinaires : que privilégier ?

Stéphanie Ranque Garnier^{1,2}, Caroline Pelletti³, Christelle Quenard⁴, Fabienne Vallet⁵, Patrick Lemoine⁶, Virginie Guastella⁷, Wadih Rhondali⁴

Reçu le 3 février 2015
Reçu sous la forme révisée le 18 avril 2015
Accepté le 18 avril 2015
Disponible sur internet le : 29 mai 2015

1. Aix-Marseille université, faculté de médecine, unité d'aide méthodologique à la recherche clinique, EA 3279 « qualité de vie concepts, usages et limites, déterminants », 13015 Marseille, France
2. CHU Timone, pôle de neurosciences cliniques, centre d'évaluation et traitement de la douleur, 13005 Marseille, France
3. Pôle psychologues et santé PACA, réseau ILHUP, 13009 Marseille, France
4. Clinique Mon-Repos, groupe CLINEA, 67, boulevard Leau, 13008 Marseille, France
5. Centre hospitalier William-Morey, 71321 Chalon-sur-Saône, France
6. Clinique Meyzieu, groupe CLINEA, 69883 Lyon, France
7. CHU de Clermont-Ferrand, centre de soins palliatifs, 63000 Clermont-Ferrand, France

Correspondance :

Wadih Rhondali, clinique Mon-Repos, groupe CLINEA, 67, boulevard Leau, 13008 Marseille, France.
wadihrhondali@gmail.com

Mots clés

Consultation
Soins de support
oncologiques
Pluridisciplinarité

■ Résumé

D'après l'objectif 7.6 et 7.7 du Plan Cancer 2014, tous les patients atteints de cancer doivent pouvoir accéder aux soins de support. En effet, la consultation en soins de support oncologiques constitue un outil important pour la gestion des symptômes des patients atteints de cancer à tous les temps du traitement. Cette consultation peut être monodisciplinaire, ou pluridisciplinaire (avec différents intervenants : médecin, infirmier, psychologue, assistant de service social...) sans ou avec concertation (multidisciplinaire ou interdisciplinaire). Il existe peu de travaux s'intéressant aux types de consultations (mono- ou pluridisciplinaire) à favoriser en fonction des enjeux de celles-ci. Après avoir décrit les différents temps de consultations (initiale, suivi, non programmée, sortie) et après avoir mis en lumière les enjeux principaux de ces temps de rencontre, nous présenterons les différentes configurations possibles. Notre discussion concernera ensuite les avantages et les inconvénients inhérents à la monodisciplinarité et aux différents types de pluridisciplinarité en soulignant les voies d'améliorations possibles. À l'issue de ce travail, nous proposons une synthèse de différents enjeux de consultation et une proposition de repères sur le type de consultations à privilégier en fonction des objectifs visés.



Keywords

Consultation
Oncologic supportive care
Pluridisciplinarity

■ Summary

Consultations in oncological supportive care mono-, multi-, ou interdisciplinary: What should we favour?

According to the point 7.6 and 7.7 of the Cancer Plan 2014, all cancer patients should have access to supportive care. Indeed, the supportive care consultation in oncology is an important tool for the symptom management of cancer patients at all times of treatment. This consultation can be mono-disciplinary or multi-disciplinary (with different professions: physician, nurse, psychologist, social service assistant...) with or without integration (multidisciplinary or interdisciplinary). There are few studies focusing on the types of consultations (mono- or multidisciplinary) to promote based on their expected outcomes. After describing the different types of consultations (initial, follow-up, unscheduled, discharge) and having highlighted the main issues of these consultations, we will present the possible configurations. Our discussion will concern then the advantages and disadvantages of monodisciplinary and different types of multidisciplinary highlighting the possible improvements. At the end of this work, after a brief synthesis of the different outcomes associated with each type of consultation, we would like to discuss the type of consultation to choose according to the outcomes.

Introduction

Le cancer est la première cause de mortalité en France (nombre de décès estimés par cancer en 2012 : 148 000). L'incidence de cette maladie augmente (278 000 nouveaux cas en 2000 en France contre 355 000 en 2012) ainsi que sa prévalence puisque les progrès en matière de prise en charge du cancer ont permis d'augmenter la durée de vie des personnes atteintes [1].

Guérir plus de cancers est aujourd'hui possible grâce au diagnostic précoce et aux progrès thérapeutiques [2]. Ces progrès se sont fait au prix d'une approche complexe nécessitant l'intervention de plusieurs spécialistes tout au long de la prise en charge [3,4]. Un seul intervenant, que ce soit un chirurgien, un oncologue ou autre spécialiste ne pourra prendre en charge tous les symptômes présentés par le patient au cours de la maladie [3]. Ainsi pour certains symptômes comme l'anxiété, la dépression, la douleur, la dénutrition ou la fatigue, il existe des difficultés diagnostiques et thérapeutiques nécessitant une collaboration étroite entre les différents intervenants (*figure 1*) [3]. D'après l'objectif 7.6 et 7.7 du Plan Cancer 2014, tous les patients atteints de cancer doivent pouvoir accéder aux soins de support qui sont l'« ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques spécifiques lorsqu'il y en a » [2,5]. Les soins de support se caractérisent par une approche pluridisciplinaire (prise en charge symptomatique, soutien psychologique, problèmes nutritionnels, accompagnement social, réadaptation fonctionnelle) du patient et de sa famille, qui s'associe aux traitements spécifiques du cancer. Cette approche globale s'intègre dans un projet de soins personnalisé ayant pour objectif de préserver la qualité de vie des patients (bien-être physique, psychologique, social et familial).

En effet, la consultation en soins de support oncologiques peut constituer un outil important pour la gestion des symptômes des patients atteints de cancer à tous les temps du traitement [6-8]. Cette consultation est proposée en fonction de la situation du patient et peut faire appel à plusieurs soignants. À l'hôpital, dans les situations complexes, une consultation pluridisciplinaire peut être envisagée afin d'apporter une réponse plus complète [9-11].

L'objectif de cet article est de discuter les différentes temporalités possibles des consultations en soins de support oncologiques, et l'intérêt de telles consultations pluridisciplinaires. À l'issue de ce travail de réflexion, nous avons souhaité proposer des repères sur les orientations à donner aux consultations en fonction des objectifs visés.

Les différents temps de consultation en soins de support oncologiques

La consultation initiale hospitalière

Dans la majorité des cas, la consultation de soins de support est sollicitée par l'oncologue ou son équipe avec une demande précise. Un rendez-vous à la demande du patient reste plus rare. L'objectif premier de cette consultation consiste à répondre aux attentes du patient et de son oncologue. Lors de cette rencontre, l'équipe de soins de support évalue de manière holistique l'état physique, psychique, social et familial du patient. Le recueil des données lors de ce premier temps est important pour l'établissement d'un projet de soin personnalisé et pour sa compréhension par le patient et ses proches (type et lieu de traitement, retour à domicile, suivi, projet de vie).

Pour l'équipe de soins de support, ce premier contact est capital pour construire une alliance thérapeutique à la fois avec le

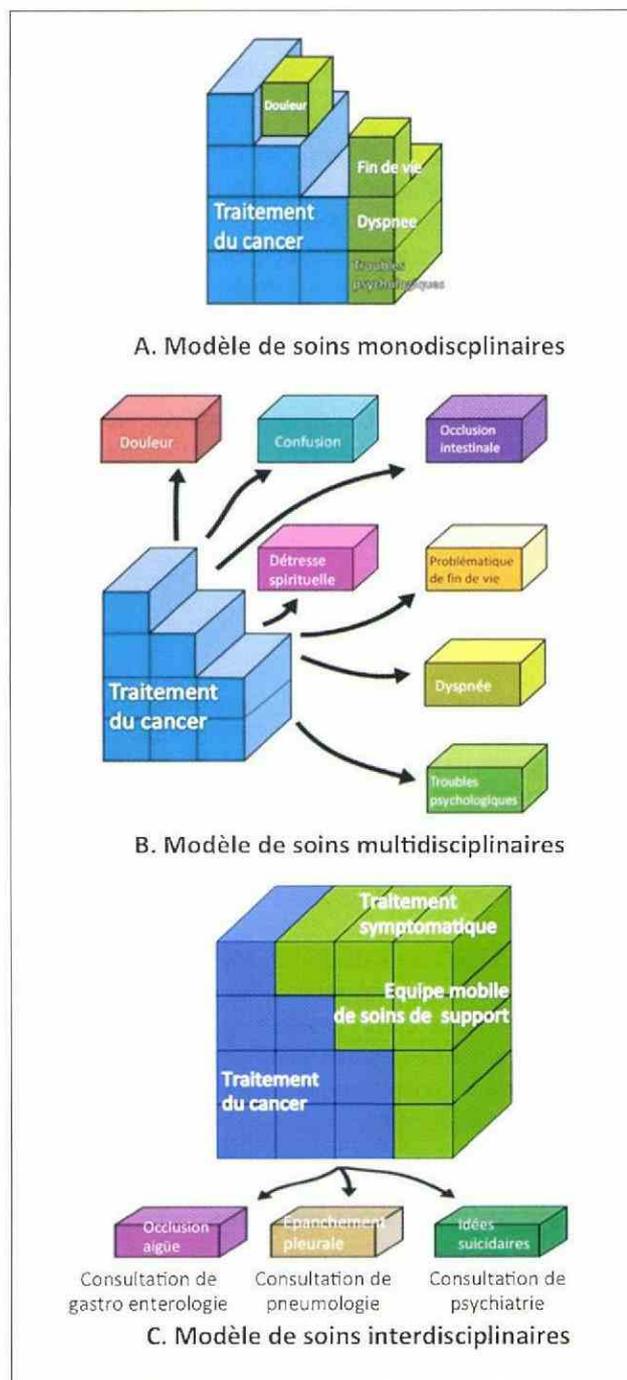


FIGURE 1
Les différents types de consultation en soins de support oncologiques

patient et ses proches, mais aussi avec l'équipe d'oncologie, voire avec des acteurs d'autres spécialités à l'hôpital ou en ville. Plusieurs équipes ont déjà pu montrer l'intérêt d'une rencontre précoce dans le parcours de soins aussi bien en termes de

qualité de vie que de survie [3,4,12]. Enfin, ce premier contact permet au patient et à ses proches d'identifier une ressource de soins adaptée et disponible qu'ils solliciteront plus facilement en cas de besoin [13].

Les consultations de suivi

En ambulatoire ou lors d'une hospitalisation, les enjeux des consultations de suivi sont principalement de réévaluer la symptomatologie du patient, l'efficacité et la tolérance des traitements proposés.

L'équipe peut être amenée à revoir le patient pour évoquer les différentes étapes à mettre en place pour la suite du projet de soins. C'est l'occasion de renforcer l'alliance thérapeutique initiée à la précédente consultation, et cela permet également d'aborder des sujets différents de ceux évoqués lors de la consultation initiale, et ainsi d'aboutir à d'autres propositions thérapeutiques, médicamenteuses, sociales.

Les consultations non programmées ou en urgence

Elles sont réalisées en raison d'une situation aiguë (douleur, dyspnée, nausées, vomissement, hémorragie, confusion, anxiété) [14-16]. Elles peuvent avoir lieu à la demande du patient, de son entourage ou des soignants et ont pour objectif l'évaluation du caractère « urgent » afin de mettre rapidement en place tous les soins nécessaires [17,18].

Les consultations de sorties ou consultations d'orientation

La consultation de sortie a pour objectif de maintenir la continuité entre l'hospitalisation et la suite de la prise en charge extrahospitalière (objectif 7.4 du Plan Cancer 2014). Cette consultation permet également au patient d'exprimer ses interrogations liées à sa sortie (absence de soignant disponible en permanence, organisation matérielle et humaine, questions liées à son autonomie). Pour ce faire, il est important qu'un relais en aval puisse être anticipé et repris avec le patient lors de cette consultation de sortie. Le ressenti des patients hospitalisés, ajouté à celui des personnels soignants, suggèrent que la sortie est vécue comme un moment qui peut se révéler difficile, voire générateur d'anxiété [19,20].

Les différents types de consultation en soins de support oncologiques

Consultations monodisciplinaires

La consultation monodisciplinaire est réalisée par un soignant recevant un patient avec pour objectif de prendre en charge un ou plusieurs symptômes (figure 1). En général, ce temps de rencontre se terminera par une prise de décision (prescription, orientation). Ce type de consultation permet à un spécialiste de collecter des informations via le filtre de sa discipline pour pouvoir proposer des réponses spécifiques.

Consultations pluridisciplinaires

Lors de consultation pluridisciplinaire, les membres de deux ou plusieurs catégories professionnelles, utilisant des connaissances



propres à leur discipline, travaillent séparément ou ensemble pour atteindre un(des) objectif(s) clinique(s) commun(s). Plusieurs configurations sont possibles en fonction de la disponibilité et des compétences des acteurs de l'équipe (médecin, infirmier, psychologue, assistant de service social...). Ce type de consultation existe sous différentes formes : elle peut avoir lieu en un temps commun ou de façon séquentielle, un intervenant prenant la suite du précédent avec ou sans un temps d'intégration des informations. C'est un schéma fréquemment retrouvé en soins de support oncologiques [6,22]. Deux formes de consultations pluridisciplinaires se distinguent en fonction du partage ou non des informations recueillies par les différents participants.

Consultations multidisciplinaires (pluridisciplinaires sans concertation)

Les décisions relatives à l'évaluation et au traitement sont prises de façon indépendante. Elle implique la réalisation de différentes consultations tendant à un but commun par addition de contributions spécifiques sans concertation [21].

Consultations interdisciplinaires

Les membres de deux ou plusieurs catégories professionnelles, en utilisant une approche systématique et intégrée des connaissances propres à leur discipline, travaillent pour atteindre un objectif clinique commun. Les décisions relatives à l'évaluation et au traitement sont prises après concertation [3,21,22].

Avantages et inconvénients des différentes organisations des consultations en soins de support oncologiques

Consultations monodisciplinaires

Les bénéfices retrouvés lors de consultations monodisciplinaires dépendent principalement de leur caractère hyper-spécialisé et intimiste. Le patient sera confronté à un seul intervenant qui pourra donner une réponse précise à une question précise avec une meilleure continuité des soins dans le champ en question. Ce cloisonnement disciplinaire résultant en une circonscription du champ des connaissances permet de proposer une approche plus précise et plus intimiste mais qui à l'extrême, si elle n'est pas coordonnée à d'autres approches, peut se révéler « morcelante » pour le patient [21].

Cependant plusieurs questions peuvent être abordées, avec parfois des éléments en dehors du champ d'expertise du consultant. Ce type de colloque singulier est souvent plus mobilisateur en termes de connaissances et de formation, car l'évaluation est réalisée par un seul individu avec des problématiques relevant de différents champs (oncologique, psychologique, douleur, diététique, etc.).

Consultations pluridisciplinaires

Les consultations pluridisciplinaires ont différents avantages. Elles facilitent le recueil d'informations utiles et enrichies. Par exemple, l'un des membres de l'équipe peut recueillir

l'information par un entretien pendant que l'autre peut observer l'attitude, la communication non verbale du patient ou bien rencontrer les proches. Cette pluridisciplinarité, organisée en différents temps avec ou sans concertation ultérieure, permet au patient de disposer de plusieurs espaces. On peut par exemple observer des discours différents lors de consultations successives avec plusieurs soignants, le patient ne tenant pas le même discours selon son interlocuteur et son domaine de compétence. Facteur de confusion, voire de clivage en mode multidisciplinaire (pluridisciplinaire sans concertation), cette présentation de plusieurs facettes du patient devient un enrichissement en version interdisciplinaire (pluridisciplinaire avec concertation). Cependant, si elles sont intéressantes en termes de qualité de soins elles ne sont pas toujours faisables en termes de ressources humaines.

Autre bénéfique, les consultations interdisciplinaires facilitent les transmissions entre tous les partenaires du soin et permettent une meilleure diffusion de l'information et un meilleur suivi. Cette continuité des soins est une composante cruciale dans le champ des soins de support oncologiques où le temps hospitalier est souvent limité à la prise en charge des traitements spécifiques. Elle repose sur un travail d'équipe qui doit concerner aussi bien les médecins que les infirmiers pour éviter par exemple au patient de devoir reprendre ses éléments biographiques mais également les traitements et/ou interventions entrepris. En effet, la multiplication des intervenants ne doit pas s'effectuer comme une juxtaposition (multidisciplinarité) mais comme une réelle coopération (interdisciplinarité) pour être suffisamment étayante pour ces populations vulnérables [3]. Enfin, la composante interdisciplinaire permet aux intervenants de recueillir des données qu'ils vont transmettre de manière différenciée ; l'infirmier pourra transmettre très rapidement aux autres acteurs de soins des informations pertinentes à travers ses relèves écrites et orales alors que le médecin pourra rédiger un compte rendu plus détaillé dans de meilleures conditions de temps. L'assistant du service social pourra mobiliser le réseau de soins de proximité (prestataire de santé à domicile, infirmier libéraux, hospitalisation à domicile) pour préparer la suite du projet de soins et anticiper les éventuels besoins du patient et de ses proches.

Dans certains cas, la consultation en soins de support oncologiques peut s'avérer être un moment difficile pour le soignant avec des processus d'identification plus ou moins importants, qui peuvent se définir comme une perte de différenciation entre soi et l'autre et conduisant à l'expérience « d'être l'autre ». Ce processus survient lorsque certaines caractéristiques du patient font écho avec celles du soignant [23,24]. Cette identification est souvent douloureuse pour le soignant et peut oblitérer ses capacités professionnelles et la consultation interdisciplinaire permet probablement le partage des phénomènes de transfert lors de la rencontre avec le patient et ses proches [11].



Les consultations interdisciplinaires ne présentent pas que des avantages. En effet, il nous faut émettre certaines réserves vis-à-vis de la mise en place de ce type de consultations. Une richesse en ressources humaines, que peu d'établissements possèdent, peut constituer un obstacle à leur mise en œuvre. Or des pénuries de personnel soignant sont observées partout en France. En effet, un rapport du centre d'analyse stratégique indique que les infirmiers seront parmi les emplois les plus recherchés en 2015. D'ici 2015, plus de 200 000 emplois devront être créés pour ces professions [25]. Entre 2003 et 2015, 345 000 départs à la retraite sont annoncés dans la fonction publique hospitalière, soit plus de 40 % de ses effectifs, qui ne seront pas tous remplacés. [7]. La situation médicale est très similaire. Au 1^{er} janvier 2011, on dénombrait 264 466 médecins inscrits à l'Ordre, dont un peu moins de 200 000 ayant une activité régulière. Les nouveaux inscrits, au nombre de 5392, ont représenté une progression de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Mais cette évolution ne compense pas le nombre de médecins sortants, dont le nombre a augmenté plus vite en 2010, avec une hausse de 11,2 %. Enfin, le nombre de psychologues travaillant en institution reste trop peu élevé. Le nombre de postes est difficile à connaître précisément car les directions des hôpitaux les comptabilisent en équivalent temps plein. Ce manque de professionnels travaillant en institution a pour conséquence de ne pas toujours pouvoir procéder à des consultations interdisciplinaires.

Une autre difficulté associée à ce type de consultations est la connaissance des compétences de chacun pour éviter les problèmes de positionnement (glissements de rôle, conflits liés à des ancrages théoriques) [21]. Par exemple, lors d'une consultation avec un médecin et/ou un infirmier, une problématique d'ordre psychologique pourra émerger et sera décelée, voire partiellement prise en charge par ces intervenants. Cependant, cette prise en charge ne pourra être optimale que si l'acteur spécialisé en ce domaine est alors sollicité. Tout acteur de soins de support peut avoir des notions des différentes compétences des autres acteurs mais doit éviter de se substituer à ceux-ci. Le risque de ces approches interdisciplinaires avec une connaissance réduite des compétences de chacun peut aboutir à des orientations et des propositions floues et/ou approximatives. Enfin, l'utilisation optimale de ce type d'approche nécessite un changement culturel dans le mode de pratique (coopération, décloisonnement des prises en charge et abandon d'une certaine « territorialité », partage des responsabilités).

Voies d'amélioration des consultations interdisciplinaires

Il est important de dépasser l'opposition apparente entre consultations mono- et interdisciplinaires. En effet, les consultations de soins de support peuvent être couplées à des réunions interdisciplinaires type staff ou RCP, voire même à des échanges

au lit du malade. L'interdisciplinarité reposant sur l'organisation et la communication, les temps de mise en commun des informations, ainsi que la coordination de l'ensemble sont à optimiser afin de rester cohérent et efficace pour le patient et son entourage [8,26]. En plus de réunions hebdomadaires, la tenue de réunion de concertation multidisciplinaire (RCP) en soins de support oncologiques se développe [8]. La participation des acteurs de soins de support aux RCP oncologiques est à encourager, de la même manière que la participation des équipes d'oncologie aux RCP de soins de support oncologiques.

De nouvelles approches de consultations sont amenées à compléter les précédentes, comme par exemple, le développement de consultations conjointes. Elles peuvent s'effectuer en présentiel (ex. algologue/radiologue interventionnel), ou encore s'imaginer à distance, en téléconsultation conjointe (ex. médecin traitant + patient/algologue au téléphone) permettant un gain de temps, une amélioration de la communication et une diffusion par compagnonnage des pratiques et connaissances. La résolution des difficultés rencontrées lors d'un temps de consultation se fera souvent sur une temporalité plus longue, donc en ambulatoire ou en suivi à distance (téléphone, télémédecine). Sans que le « virtuel » ne puisse se substituer au « réel », le recours facile aux modes de communication actuels permet de diminuer en partie les contraintes liées aux problèmes d'espace et de temps [27].

Que privilégier ? Dans quelles situations ?

À l'issue de ce travail, nous souhaiterions proposer des éléments de réflexion quant à l'organisation des consultations mono- ou pluridisciplinaires en soins de support oncologiques en fonction des objectifs de soins.

Les consultations initiales et de sortie sont souvent les consultations qui présentent les enjeux les plus importants. Elles permettent d'établir un lien de confiance avec le médecin et/ou les paramédicaux et également de réaliser une évaluation qui définira le projet de soin intra- et extrahospitalier. L'idée de l'interdisciplinarité pour la réalisation de ces consultations semble être la configuration la plus complète pour optimiser la prise en charge du patient.

Néanmoins, pour la consultation de sortie, l'enjeu principal de l'interdisciplinarité est une meilleure continuité des soins et de ce fait semble aussi prioritaire que la consultation d'entrée. Les consultations de suivi et non prévues peuvent être réalisées plus simplement de façon monodisciplinaire.

Conclusion

Les expériences professionnelles nous ayant conduit à ces interrogations montrent que la réalisation de consultations interdisciplinaires en soins de support oncologiques est souvent définie par un consensus d'équipe ne reposant pas sur la médecine basée sur les faits (*evidence base medicine*) et que les rôles au sein de l'équipe sont définis de manière empirique et



individuelle en fonction des lieux d'exercice et des équipes sans toujours reposer sur une réflexion sous-jacente.

Il existe quelques recommandations dans le champ du cancer, mais leur mise en place reste difficile car de nombreux soignants considèrent à juste raison qu'un protocole rigide guidant le type de consultation à réaliser en interdisciplinarité plutôt qu'en colloque singulier n'est ni faisable, ni souhaitable. Notons aussi que ces dernières années en raison des effectifs qui ne cessent de diminuer, la mise en place de consultations interdisciplinaires ne semble pas être une priorité. Néanmoins, une réflexion autour de cette pratique est primordiale pour une meilleure

prise en charge du patient en soins de support oncologiques et des études prospectives sont nécessaires pour pouvoir définir au mieux les différentes modalités de consultations en fonction des objectifs attendus.

Les travaux à venir devront s'intéresser aux modalités d'évaluation de ces dispositifs – notamment sur le plan de la satisfaction des usagers et du service rendu – ainsi qu'aux indicateurs de suivi éventuels pouvant être mis en place [28].

Déclaration d'intérêts : les auteurs déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.

Références

- [1] Ferlay J, Steliarova-Foucher E, Lortet-Tieulent J, et al. Cancer incidence and mortality patterns in Europe: Estimates for 40 countries in 2012. *Eur J Cancer* 2013;49:1374-403.
- [2] Rhondali W, Chisholm GB, Filbet M, et al. Screening for body image dissatisfaction in patients with advanced cancer: a pilot study. *J Palliat Med* 2015;18(2):151-6.
- [3] Bruera E, Hui D. Integrating supportive and palliative care in the trajectory of cancer: establishing goals and models of care. *J Clin Oncol* 2010;28:4013-7.
- [4] Temel JS, Greer JA, Muzikansky A, et al. Early palliative care for patients with metastatic non-small-cell lung cancer. *N Engl J Med* 2010;363:733-42.
- [5] Circulaire DHOS/SDO n° 2005-101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en oncologie; 2005, <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-03/a0030034.htm>.
- [6] Krakowski I. Pour une coordination des soins de support pour les personnes atteintes de maladies graves : proposition d'organisation dans les établissements de soins publics et privés. *Med Palliat* 2004;3:134-43.
- [7] Hui D, De La Cruz M, Mori M, et al. Concepts and definitions for "supportive care", "best supportive care", "palliative care" and "hospice care" in the published literature, dictionaries, and textbooks. *Support Care Cancer* 2013;21:659-85.
- [8] Colombat P, Antoun S, Aubry R, et al. [Setting up supportive care in oncology: reflexions and suggestions.]. *Bull Cancer* 2009;96Suppl2: 67-79.
- [9] Relation d'aide et interdisciplinarité. Daydé MC, Lacroix ML, Pascal C, et al., editors. *Relation d'aide en soins infirmiers*. Second Edition, Paris: Elsevier Masson; 2010. p. 105-25.
- [10] Jacquemin D. Interdisciplinarité : spécificité du rôle infirmier et regard de l'infirmier dans l'interdisciplinarité en soins palliatifs. *Med Palliat* 2009;8:72-7.
- [11] Hudson P, Quinn K, O'Hanlon B, et al. Family meetings in palliative care: multidisciplinary clinical practice guidelines. *BMC Palliat Care* 2008;7:12.
- [12] Bandieri E, Sichetti D, Romero M, et al. Impact of early access to a palliative/supportive care intervention on pain management in patients with cancer. *Ann Oncol* 2012;23:2016-20.
- [13] Haute autorité de santé : Certification V2014. Dispositif d'accueil du patient (16 à); 2013, http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2006552/fr/parcours-du-patient-en-v2014.
- [14] Brown EG, Burgess D, Li CS, et al. Hospital readmissions: necessary evil or preventable target for quality improvement. *Ann Surg* 2014;260:583-9 [discussion 589-91].
- [15] Salam-White L, Hirdes JP, Poss JW, et al. Predictors of emergency room visits or acute hospital admissions prior to death among hospice palliative care clients in Ontario: a retrospective cohort study. *BMC Palliat Care* 2014;13:35.
- [16] Shin SH, Hui D, Chisholm GB, et al. Characteristics and outcomes of patients admitted to the acute palliative care unit from the emergency center. *J Pain Symptom Manage* 2014;47:1028-34.
- [17] Grudzen CR, Stone SC, Morrison RS. The palliative care model for emergency department patients with advanced illness. *J Palliat Med* 2011;14:945-50.
- [18] Meier DE, Beresford L. Fast response is key to partnering with the emergency department. *J Palliat Med* 2007;10:641-5.
- [19] Alonso-Babarro A, Bruera E, Varela-Cerdeira M, et al. Can this patient be discharged home? Factors associated with at-home death among patients with cancer. *J Clin Oncol* 2011;29:1159-67.
- [20] Perret C, Vassal P, Chapuis F, et al. Facteurs favorisant le retour à domicile des patients en fin de vie hospitalisés. *Med Palliat* 2011;10: 14-23.
- [21] Claudine B-L. De la co-disciplinarité en sciences de l'éducation. *Rev Fr Pedagog* 2000;132:55-66.
- [22] Scotte F, Herve C, Oudard S, et al. Supportive care organisation in France: an in-depth study by the French speaking association for supportive care in cancer (AFSOS). *Eur J Cancer* 2013;49:1090-6.
- [23] McLean M, Cleland JA, Worrell M, et al. "What am I going to say here?" The experiences of doctors and nurses communicating with patients in a cancer unit. *Front Psychol* 2011;2:339.
- [24] Schraub S, Marx E. [Burn out syndrome in oncology]. *Bull Cancer* 2004;91:673-6.
- [25] Attal-Toubert K, Vanderschelden M. La démographie médicale à l'horizon 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales détaillées. *Dossiers solidarité santé* 2009;12.
- [26] Courtois A, Mertens de wilmars F S. La pratique à plusieurs : matrice de résilience pour les thérapeutes et les patients. *Ther Fam* 2004;25:20.
- [27] Hennemann-Krause L, Lopes AJ, Araujo JA, et al. The assessment of telemedicine to support outpatient palliative care in advanced cancer. *Palliat Support Care* 2014;1-6.
- [28] Colombat P, Antoun S, Aubry R, et al. À propos de la mise en place des soins de support en oncologie : pistes de réflexions et propositions. *Med Palliat* 2008;7:315-23.



Crédit d'impôt pour les entreprises : les effets du CICE restent incertains

Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) tourne désormais "à plein régime", mais ses effets sur l'emploi, l'investissement et les salaires restent difficiles à évaluer. Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses? Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié ce mardi 22 septembre. Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport. Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014. Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. "A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée. Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016. "Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport. Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il. Seul effet tangible, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu "passer un cap difficile", selon **Jean Pisani-Ferry**. Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi. En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement. Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les "zigzags" en matière de politique économique. "A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi Force ouvrière (FO), regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif.



Difficiles à évaluer, les effets du CICE restent très limités

Un nouveau rapport vient de tomber sur les milliards dépensés en créances fiscales au titre du CICE pour les entreprises. L'impact sur l'emploi, l'investissement ou les marges n'a toujours rien d'assuré. Le gouvernement continue pourtant de se refuser à un reciblage.

Depuis le début, **France Stratégie**, l'organisme chargé de rendre compte des effets du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), marche sur des œufs. Quel est le réel impact de ce crédit d'impôt accordé aux entreprises par le gouvernement socialiste, en vue de favoriser l'emploi et l'investissement ? Rapport après rapport, les réponses sont toujours aussi décevantes. La faute au décalage entre le temps de la fiscalité et celui de l'économie, à la multitude de facteurs nationaux et internationaux, aux aides qui s'ajoutent et se cumulent. Au bout du compte, le principal enseignement de la dernière évaluation, remise au gouvernement mardi 22 septembre, est que la « montée en charge » a finalement eu lieu : au global, le crédit d'impôt accordé aux entreprises s'élève pour 2014 à 18,3 milliards d'euros, contre 8,7 milliards l'an dernier. « Le CICE est maintenant largement connu des entreprises et compris par elles. » Quant à savoir ce que ces dernières en ont fait, c'est une autre histoire. Mediapart revient sur cinq points clés : En 2014, le CICE a profité à qui ? En nombre, les micro-entreprises et les PME sont les plus nombreuses à bénéficier du CICE. Cependant, ce crédit d'impôt étant fondé sur les effectifs, les grandes entreprises continuent d'absorber la plus grosse part du gâteau, soit 4,6 milliards d'euros, contre 3,1 pour les entreprises de taille intermédiaire, 4,2 pour les PME et 1,6 milliard d'euros pour les micro-entreprises. Autre enseignement du rapport, « le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises mais concerne relativement moins celles qui sont les plus exportatrices, qui ont le taux de marge le plus élevé, et qui dépensent le plus en R & D (recherche et développement) ». Le CICE a-t-il amélioré le taux de marge ? C'est l'un des objectifs majeurs du dispositif, améliorer « l'excédent brut d'exploitation des sociétés », et donc le taux de marge des entreprises. Pour un certain nombre d'économistes, c'est le seul moyen de retrouver de la croissance et une politique de l'offre digne de ce nom. Or, confirme **France Stratégie**, le taux de marge des sociétés non financières s'élevait en 2014 à 29,4 %, soit un taux inférieur de 0,3 point à celui enregistré en 2013. « Il s'est redressé début 2015 essentiellement grâce à la baisse du prix du pétrole » et le CICE « améliore seulement le taux de marge de l'ordre de 0,9 point » en 2014, d'après l'Insee. Le CICE a-t-il eu un impact sur le coût du travail et le montant des salaires ? Non, le CICE n'est pas assimilable à une « baisse du coût du travail », réclamée ardemment par le patronat. De ce fait, constate même **France Stratégie**, « le CICE apparaît parfois plus comme une bonne surprise venant améliorer le résultat en fin d'année que comme une baisse du coût du travail ». Il n'a pas non plus d'effet sur les salaires. Leur progression est restée relativement dynamique en 2014 mais « les premiers éléments statistiques dont on dispose ne permettent pas de conclure à l'existence d'un lien entre le CICE et l'évolution des salaires ». Le CICE a-t-il eu un impact sur l'emploi ? **France Stratégie** avoue son impuissance à poser un quelconque diagnostic concernant l'efficacité du CICE sur l'emploi et donc la baisse du chômage (pourtant l'un des principaux objectifs annoncés). Le rapport consacre donc, pour compenser, de longues pages aux « intentions » des entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt. « En 2015, le CICE est toujours principalement associé dans les déclarations des entreprises à l'amélioration de l'emploi ou à l'accroissement des dépenses d'investissement. Au total, trois entreprises sur quatre déclarent que le CICE aura un effet sur leur niveau d'emploi et/ou d'investissement. » Un catalogue d'envies, donc, mais dont la mise en œuvre échappe toujours aux experts convoqués. Tout juste saura-t-on que le mécanisme du « préfinancement », qui permet de bénéficier un an plus tôt de cette créance fiscale, a bien « bénéficié à des entreprises particulièrement fragiles en termes de solvabilité, de trésorerie et donc de risque de défaillance ». Les TPE et PME ont par ailleurs représenté 90 % des groupes bénéficiaires d'un préfinancement en 2014. Mais ce sont les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire) qui ont capté l'essentiel des montants (75 %). De quelle marge de manœuvre

disposent les salariés quant au choix de l'utilisation du CICE ? C'est l'un des rares éléments suffisamment clairs pour être soulignés, d'autant plus qu'il s'agit d'un des arguments des frondeurs du PS pour une refonte : l'information des salariés sur le CICE est défaillante. « L'information-consultation du comité d'entreprise sur l'utilisation du CICE demeure, après deux ans d'expérimentation, un exercice fréquemment formel et frustrant pour les participants », note le rapport. Cet été, Mediapart a dressé un tableau de l'impact sur l'emploi du CICE dans plusieurs filières, l'automobile, la banque, les assurances, la grande distribution... Retrouvez cet état des lieux [ici](#).



Droit du travail : ce que dit le rapport Combrexelle

Abondamment commenté, le rapport sur « La négociation collective, le travail et l'emploi » propose une nouvelle architecture du droit du travail. Explications.

Ceux qui attendaient une révolution du droit du travail en seront pour leur frais. Le rapport de la mission Combrexelle sur « La négociation collective, le travail et l'emploi », remis le 9 septembre au Premier ministre Manuel Valls, ne préconise pas de suppression du code du travail. Mais ceux qui prônent le statu quo ne seront pas davantage satisfaits puisque le rapport ambitionne une « réforme qui vise à changer la donne » en matière de construction du droit social en France. Une opération clarification « La question n'est pas tant la taille du code du travail que son illisibilité », explique l'ancien directeur général du Travail, Jean-Denis Combrexelle. L'actuel président de la section sociale au Conseil d'État tord au passage le cou à une autre idée reçue : « Il est faux de dire que le code de travail régit tout ; la France est l'un des pays qui, en droit a le plus renvoyé à la négociation collective. » Mais en dépit de son dynamisme sur le plan quantitatif (36 500 accords d'entreprise et 951 de branche en 2014), « la négociation collective n'est pas assez innovante, pas assez qualitative », estime-t-il. Il en veut pour preuve cette déclaration d'un directeur des ressources humaines d'un grand groupe, cité anonymement dans son rapport : « On a tellement eu l'habitude que les ministres successifs du travail nous disent ce qu'il faut négocier, comment il faut négocier et quand il faut négocier que la négociation n'est plus pour nous un enjeu de management sur lequel il convient de réfléchir et de bâtir une stratégie de ressources humaines : c'est devenu une obligation administrative au même titre qu'une formalité à remplir. » Nombre de militants ne le contrediraient pas. Le véritable problème, selon Jean-Denis Combrexelle, est que « plus personne, y compris les partenaires sociaux, ne sait ce qui relève du code du travail ou de la négociation et quelles sont leurs marges de manœuvre ». Une nouvelle architecture du droit du travail En vue d'y remédier, le rapport de la mission Combrexelle propose de procéder à une clarification en plusieurs étapes, à travers une nouvelle architecture du droit du travail. À court terme, il suggère d'« étendre le champ de la négociation collective dans les champs prioritaires que sont les conditions de travail, le temps de travail, l'emploi et les salaires ». Ces sujets seraient donc déterminés par des accords d'entreprise dénommés Actes (accords sur les conditions et temps de travail, l'emploi et les salaires), obligatoirement majoritaires (signés par des organisations représentant au moins 50% des voix aux élections professionnelles). Jean-Denis Combrexelle envisage également d'ouvrir la négociation d'entreprise à de nouveaux champs, tels la responsabilité sociale et environnementale ou les effets du numérique sur les relations sociales. Dans ce schéma, il reviendrait à l'accord de branche d'une part de définir l'« ordre public conventionnel » (qualifications, minimas de branche, prévoyance, formation professionnelle et pénibilité), d'autre part de fixer les règles en l'absence d'accord d'entreprise. La branche aurait par ailleurs pour mission de négocier sur l'emploi et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) à son niveau. Enfin, elle deviendrait un véritable prestataire de services, en particulier à destination des TPE-PME : accords types pour les entreprises dépourvues de capacité de négociation, règles d'application directe pour les TPE, exemples de bonnes pratiques. Partant de là, le code du travail serait entièrement réécrit afin de distinguer les grands principes du droit national et supranational qui ne peuvent être remis en cause, les sujets qui relèvent de la négociation et, enfin, les mesures qui s'appliquent en l'absence d'accord dérogatoire. Pas de chiffon rouge Lors de la remise du rapport, le Premier ministre a insisté sur le fait que cette réforme vise à permettre « plus de souplesse mais pas moins de protections », selon l'expression de Manuel Valls : « Il ne s'agit pas de faire le vide dans le droit du travail car la relation de travail [entre le salarié et son employeur] n'est pas équilibrée. Il appartient à la loi de fixer le cadre, en matière de durée légale du travail, de contrat de travail, de Smic. » Il a d'ailleurs exclu de s'engager sur la piste suggérée par Jean-Denis Combrexelle de pouvoir modifier par accord d'entreprise le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Sur le sujet sensible de

l'articulation entre le contrat de travail et l'accord collectif, Jean-Denis Combrexelle a de son côté refusé d'entrer dans toute « guerre de religion » en proposant que l'accord collectif s'impose au contrat de travail uniquement « quand l'emploi des salariés est en jeu ». Une ligne que la CFDT avait défendue lors de son audition devant la mission Combrexelle, en juillet dernier : « L'enjeu n'est pas de diminuer les protections des salariés, mais bien de construire des normes au plus près du lieu où les droits vont s'exercer, dans un souci d'efficacité et d'accessibilité pour les salariés », a rappelé la secrétaire nationale Marylise Léon dans son communiqué de réaction à la remise du rapport. Une condition sine qua non Une telle réforme est-elle susceptible de changer la donne, alors que la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et celle du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail avaient déjà considérablement ouvert les possibilités de négociation collective ? Pour Jean-Denis Combrexelle, la réussite reposera pour l'essentiel sur ce qu'il qualifie de « jeu des acteurs ». Côté syndical, l'enjeu est une véritable révolution culturelle, estime-t-il, à savoir la transformation d'un syndicalisme qui s'est construit sur la distribution des richesses en un syndicalisme capable d'anticipation et d'adaptation économiques et sociales, y compris, voire surtout en période de crise. Mais côté entreprises aussi, une évolution est nécessaire : « Les employeurs et les organisations professionnelles sont-ils en capacité de mener une négociation collective de qualité ? » Dans cette optique, il suggère quelques pistes dans son rapport, à commencer par la « consécration des accords de méthode » portant sur les moyens, l'objet et les délais de la négociation, « de nature à contribuer à la loyauté de la négociation ». Mais, souligne-t-il, la réforme de la négociation collective dépend d'un changement de postures des organisations patronales et syndicales. « Que chacun prenne ses responsabilités ! », a abondé Manuel Valls. La concertation qui s'ouvre va fournir un premier test in vivo.



Emploi, investissement, salaires : les effets du CICE restent incertains

Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) tourne désormais "à plein régime", mais ses effets sur l'emploi, l'investissement et les salaires restent difficiles à évaluer.

Manuel Valls et le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, ont rejeté toute réorientation du CICE. (AFP Photo / DOMINIQUE FAGET / STF) Manuel Valls et le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, ont rejeté toute réorientation du CICE. (AFP Photo / DOMINIQUE FAGET / STF)

Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ? Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié ce mardi 22 septembre. Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014. Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Le président du Comité de suivi du CICE, **Jean Pisani-Ferry**, en juin 2015 à Paris. (AFP Photo/Archives / BERTRAND GUAY / STF)

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. Autre signe de la montée en puissance du CICE : 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016. "Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport.

Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il. Seul effet tangible, selon le comité : le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu "passer un cap difficile", selon **Jean Pisani-Ferry**.

Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi. En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses

d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les "zigzags" en matière de politique économique. "A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi Force ouvrière (FO), regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif.

Réagir 2 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



ENTREPRISE. Les effets du CICE restent difficiles à évaluer

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui «entré dans sa phase de maturité», selon le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi. Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais «à plein régime», mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement. Ce dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui «entré dans sa phase de maturité», d'après le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi. Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont «une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte», estiment les auteurs du rapport. Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014. Selon le comité de suivi, la «créance fiscale» (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. «A l'époque, il y avait encore des interrogations», explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. «Tout ça est désormais derrière nous. «On approche du rythme de croisière», fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521 782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407 559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée. «Cap difficile» Si le dispositif tourne donc désormais «à plein régime», «il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse» son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016.



Evaluation du CICE : il est urgent d'attendre

Le comité de suivi du crédit impôt compétitivité emploi s'avoue incapable d'estimer, avant l'année prochaine, les effets concrets du CICE sur le comportement des entreprises

Les faits - Ne pas dresser de conclusions hâtives. Alors que les syndicats et les frondeurs déplorent l'usage qui serait fait du CICE par les entreprises, qui en profiteraient pour augmenter leurs marges plutôt que d'embaucher, **France Stratégie** rappelle dans son rapport annuel qu'il est encore trop tôt pour l'affirmer. Un appel à la patience frustrant par rapport au temps court politique, mais qui à le mérite de l'honnêteté. «Les élus devraient consacrer davantage de temps à évaluer les politiques publiques existantes plutôt qu'à s'obstiner à vouloir en créer de nouvelles!» Ce credo est défendu par ceux qui, à l'instar de la Cour des comptes, réfléchissent à la manière d'améliorer l'efficacité de la politique économique. Nombre de rapports estiment que le Parlement devrait passer au moins autant de temps à contrôler l'application des lois qu'à les voter. Las, ces vœux ne résistent pas à l'épreuve des faits. En partie parce que les parlementaires sont obsédés par l'idée de prouver leur utilité à leurs électeurs ; mais aussi, et surtout, à cause de la difficulté à obtenir des évaluations fiables. Le dernier exemple en date est fourni par le crédit impôt compétitivité emploi (CICE). Face à la grogne suscitée par cette mesure au sein de l'aile gauche de la majorité, le gouvernement a créé un comité de suivi chargé de dresser chaque année un bilan. Ce comité présidé par **Jean Pisani-Ferry** a remis mardi son troisième rapport, au titre de 2015. Et il le reconnaît tout de go : à ce stade, l'évaluation est impossible ! «Il s'agit du dernier rapport basé sur de simples observations de la réaction des entreprises, explique **Jean Pisani-Ferry**, soucieux de défendre la fiabilité de ses travaux. L'an prochain nous disposerons de résultats obtenus à partir des données individuelles d'un million de sociétés. Nous avons mandaté des instituts indépendants pour les recueillir mais cela prend du temps». Il faudra donc attendre quatre ans après le lancement de la mesure pour se faire une première opinion sérieuse du CICE. Et encore, précise **Jean Pisani-Ferry**, «en 2016 nous disposerons des résultats basés sur le comportement des entreprises en 2013, année du lancement», une année pas forcément représentative... A ce stade, le comité de suivi du CICE se borne à valider les hypothèses de départ. Au 31 juillet 2015, plus d'un million d'entreprises ont déclaré 11,2 milliards d'euros de créances d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur les revenus auprès du fisc au titre de 2013. Compte tenu des reliquats liés à certains exercices comptables décalés, le programme est donc en phase avec les 12 milliards budgétés. S'agissant des salaires de 2014, les créances s'élevaient à 13,5 milliards pour 726000 entreprises. Des montants qui vont continuer à progresser au deuxième semestre 2015, et qui sont donc en ligne avec les prévisions d'une charge totale de 18,2 milliards pour 2015. Ces sommes ont-elles été utilisées pour embaucher, augmenter les salaires ou accroître les marges et investir ? Personne n'en sait rien, prévient le comité de suivi. Il ne peut s'appuyer que sur une enquête réalisée en juillet par l'Insee auprès des entreprises de plus de 20 salariés : dans les services, 54% des dirigeants prévoient un effet positif sur l'emploi, mais 53% indiquaient vouloir s'en servir pour accroître leur résultat d'exploitation, préalable à une hausse des investissements. Ces résultats mitigés deviennent plus inquiétants s'agissant de l'industrie, où seuls 35% des patrons prévoient un effet positif sur l'emploi... «Il est urgent d'attendre, prévient la sénatrice Nicole Bricq (PS), membre du comité de suivi. L'évaluation n'est pas encore dans la culture française et cela prendra du temps». Un appel à la patience qui ne fait pas les affaires du gouvernement, pressé par les frondeurs de démontrer que les résultats de sa politique en faveur des entreprises seront favorables à tous les Français.



France: le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer

Paris, 22 sept. 2015 (AFP) -

Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent à ce stade difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi.

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime les experts dans leur rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée.

- 'cap difficile' -

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016.

"Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport.

Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il.

Seul effet tangible à ce stade, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Qui ont donc pu, pour certaines, "passer un cap difficile", selon Jean Pisani-Ferry.

Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi.

En moyenne, les entreprises prévoient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande rejetée par Manuel Valls, qui a assuré vouloir éviter les "zigzags" en matière de politique économique.

"A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi le syndicat Force ouvrière, regrettant l'absence

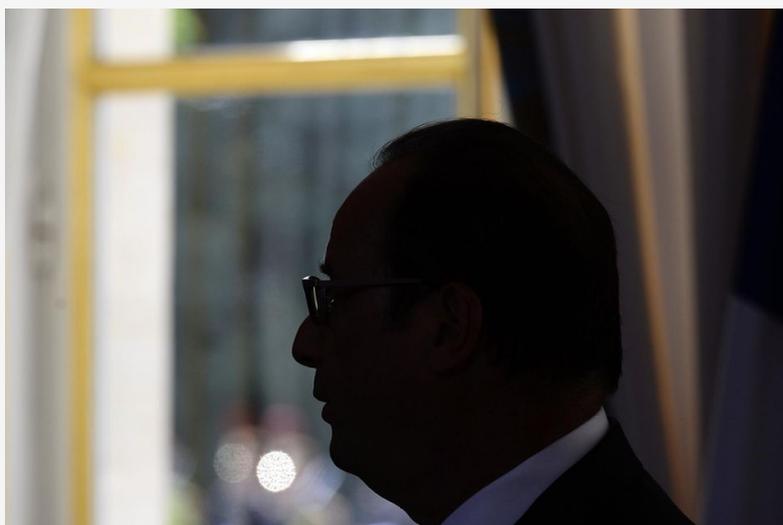


d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.
vab/fka/spi

Afp le 22 sept. 15 à 12 43.



François Hollande préface un ouvrage en faveur du dialogue social



La chose est suffisamment rare pour être soulignée. Dans un ouvrage à paraître jeudi, le président de la République prend la plume. Soit une préface de cinq pages rédigée par François Hollande en personne pour défendre le dialogue social. L'exercice n'a rien de risqué, tant Jacky Bontems, Aude de Castet et Michel Noblecourt (1), les auteurs de l'ouvrage, *Le moteur du changement : la démocratie sociale*, (ed. Lignes de repères – Fondation Jean Jaurès) s'attachent, eux, à défendre le «bilan positif» du Président. Notamment sur le front de la réduction des inégalités : «Dans ce temps où les Cassandre ont souvent droit de cité, osons le dire», s'exclament-ils. Mais c'est surtout la méthode mise en œuvre par le chef de l'Etat qui est plébiscitée : celle du dialogue social. D'où le boulevard ouvert à François Hollande en guise de préface.

«Depuis trois ans, j'ai souhaité que le dialogue social trouve dans notre pays toute sa place. D'ores et déjà, à travers trois grandes conférences sociales, plusieurs accords nationaux interprofessionnels ont été conclus [...]. L'activité conduite par les partenaires sociaux et le gouvernement a donc été intense», se réjouit-il. Preuve en est : «Le nombre considérable d'accords d'entreprises» signés en 2014 ou encore les «20 accords de branche couvrant environ 9 millions de salariés» conclus dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité. Ainsi, pour le Président, si le dialogue social n'est pas «la solution miracle, il est le point de passage qui transforme les idées en projets et les projets en actes».

«Nouvel âge de la démocratie sociale»

Mais avec des bornes : «Les champs laissés aux partenaires sociaux représentatifs doivent être élargis, sans remettre en cause notre droit du travail, dès lors que le principe majoritaire est désormais reconnu et qu'il est de nature à donner aux accords conclus une plus forte légitimité.» D'où sa conclusion, sous forme d'appel : «Ce nouvel âge de la démocratie sociale reste à écrire. Il revient aux acteurs sociaux de prendre leurs responsabilités, aux responsables politiques d'en comprendre l'enjeu.»

La balle est donc dans le camp des partenaires sociaux. Ils devront faire vite, Manuel Valls ayant annoncé un projet de loi sur la réforme du droit du travail avant l'été 2016. En amont de cette phase de concertation qui s'ouvre entre représentants des salariés et du patronat, l'ouvrage propose donc d'éclairer ces enjeux, en commençant par retracer l'histoire de la «démocratie sociale», ce concept ancien «apparu pour la première fois en 1840 sous la plume de Louis Blanc»,

raconte, dans les premières pages, Michel Noblecourt. Et qui finit par se retrouver dans le programme du Conseil national de la Résistance et dans le Préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle de 1958, qui décrit la France comme une «République indivisible, laïque, démocratique et sociale».

Mais si «cette idée neuve vient de loin», les auteurs rappellent qu'elle n'a pas toujours fait consensus. Y compris chez les socialistes longtemps divisés sur le sujet, alors que François Hollande était encore secrétaire général du parti. «Au moins jusqu'aux primaires citoyennes de 2011, le Parti socialiste campe plutôt, dans sa majorité, sur une posture de défiance envers les organisations syndicales et patronales quant à leurs capacités d'engranger des progrès sociaux, notamment dans une période de crise», note le livre. Mais le militant PS s'est depuis converti, pour devenir «le principal apôtre de cette démarche qualifiée plus tard de "méthode hollandaise"». Et ce, grâce à un travail de persuasion mené, «dans les coulisses», par un expert de la question sociale, qui n'est autre que Jacky Bontems, «véritable "ordonnateur" du candidat sur les questions sociales et l'animation des réseaux».

«Accouchée au forceps»

L'ouvrage se penche donc sur les réformes mises en place, une fois Hollande et sa démocratie sociale arrivés à l'Elysée. La première grande conférence sociale, un «succès», la deuxième «qui permet de conforter la méthode» et la dernière, en 2014, «accouchée, certes au forceps, mais [dont la] production est bien vivace». La méthode marche donc, nous disent, en substance, les auteurs, mais il faut l'améliorer. La recette proposée – le compromis et le développement du dialogue social de terrain – ne s'éloigne guère de celles déjà entendues jusqu'alors. Le livre ne manque pas d'ailleurs de faire un clin d'œil aux travaux de Jean-Denis Combrexelle, Bruno Mettling ou encore Antoine Lyon-Caen qui ont balisé le débat au cours des dernières semaines. Mais les auteurs insistent sur la nécessité d'intégrer à la réflexion les mutations du monde du travail. Celles nées de la mondialisation, de la financiarisation ou encore du «printemps du numérique» et de ses «nouveaux emplois et nouveaux statuts».

Reste une autre question posée par le livre : «La démocratie sociale a-t-elle des acteurs pour jouer la pièce ?» Pas si sûr. Car, «pour faire vivre la démocratie sociale, il faut des acteurs légitimes. Une exigence d'autant plus délicate dans un pays comme la France qui souffre, depuis l'origine du syndicalisme, d'une sous-syndicalisation chronique», pointe l'ouvrage. D'où l'impératif de redonner aux syndicats leur juste place dans le débat public.

(1) Jacky Bontems, ancien numéro 2 de la CFDT, est chargé de mission à **France stratégie** et président du groupe de réflexion Réseau 812. Aude de Castet est vice-présidente de Réseau 812. Michel Noblecourt est journaliste au Monde.

Amandine Cailhol



La restauration, première bénéficiaire du CICE

Selon un rapport, l'hôtellerie/restauration est le secteur qui profite le plus des baisses fiscales prévues par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.



Lancé en 2013, le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi), financé par la hausse de la TVA appliquée depuis janvier 2014, atteint, selon un rapport réalisé par **France Stratégie**, « sa phase de maturité ». Son montant devrait atteindre 18,2 milliards d'euros fin 2015, soit une perte équivalente de recettes fiscales pour l'Etat. Dans une logique visant à réduire le coût du travail, ces allègements s'appliquent sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Leur bénéfice évolue donc en fonction de la taille des entreprises, et reste plus

favorable aux petites et moyennes structures : «La masse salariale éligible au Cice représente en moyenne 78% de la masse salariale totale pour les très petites entreprises, contre 56% pour celles de plus de 2000 salariés» confirme le rapport de France Stratégie.

Cette part est supérieure à 75% dans l'hôtellerie-restauration, la construction et...les services administratifs. Elle est, en revanche inférieure à 40% dans le raffinage et la cokéfaction, l'industrie pharmaceutique, les assurances, la finance, et les filières innovantes de recherche et développement, soit des secteurs orientés vers l'exportation.

Selon le rapport, «les entreprises semblent d'autant plus bénéficier du Cice qu'elles ont un taux de marge faible. Le Cice paraît donc plus orienté vers les entreprises dont la rentabilité est structurellement la plus faible».

Le plan de la CFDT pour sauver les retraites complémentaires

Laurent Berger dévoile ses propositions de réforme.

INTERVIEW Après trois mois de surplace, les négociations sur l'Agirc-Arrco doivent reprendre le 16 octobre. Dans une interview, le secrétaire général de la CFDT dévoile ses propositions. Alors que le Medef réclame des abattements liés à l'âge de départ, Laurent Berger prône une « contribution de solidarité intergénérationnelle ». Elle réduirait la pension complémentaire des nouveaux retraités de 4 % pendant deux ans. Les cotisations devront aussi augmenter, prévient la CFDT, qui veut taxer les licenciements des seniors. // **PAGE 2**



Laurent Berger prône une « contribution de solidarité intergénérationnelle ». Photo AFP

INTERVIEW // LAURENT BERGER Secrétaire général de la CFDT

« Pour préserver les retraites, il faut un effort partagé par tous »

● Le secrétaire général de la CFDT dévoile les propositions que va faire la centrale sur les retraites complémentaires lors des négociations le 16 octobre.

*Propos recueillis par
Leïla de Comarmond, Solveig
Godeluck et Etienne Lefebvre*

La négociation sur les retraites complémentaires semble dans l'impasse. Comment en sortir ? Soyons bien clairs : nous voulons un accord – et nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls – car, s'il n'y en a pas, les retraites complémentaires baisseront de manière drastique, en commençant par celles des cadres, qui reculeraient de 10 % en 2018. Mais nous refusons d'être acculés à négocier sur les propositions patronales. Il faut un effort partagé par tous. L'enjeu, c'est de trouver des mesures qui permettent de maintenir le pacte intergénérationnel. Nous y avons travaillé tout l'été et nous irons à la séance de négociation du 16 octobre avec nos propositions.

C'est pourtant classique de négocier sur la base des propositions patronales...

Jusqu'à alors, il y avait un accord tacite entre tous les négociateurs sur le fait qu'une négociation sur les retraites complémentaires ne doit pas conduire à revoir les règles de la retraite de base. Or, dès le départ, le patronat a sorti des propositions très dures qu'il utilise comme un cheval de Troie pour repousser l'âge de la retraite à 64 ou 65 ans, avec des abattements inacceptables. Sans aucun effort des entreprises, alors qu'une partie des difficultés vient d'elles.

« Nous proposons une contribution de solidarité intergénérationnelle assumée par les salariés

partant à la retraite. »

Comment redresser les comptes sans toucher à l'âge de départ ?

Notre proposition s'articule en trois temps : les mesures urgentes avant 2019, le retour à l'équilibre jusqu'en 2024, puis au-delà. Tout le monde doit faire des efforts, pas seulement les salariés et les retraités. A court terme, nous sommes prêts à décaler la revalorisation des pensions complémentaires d'avril à octobre, pour faire des économies, en s'alignant sur le régime général. On peut jouer aussi sur le taux de rendement du point de retraite, en restant au-dessus de 6 %. Nous sommes prêts également à discuter de la poursuite, pendant trois ans, de la sous-indexation des pensions, en les revalorisant de 1 point de moins

**Pour Laurent Berger,
secrétaire général de la CFDT,
un des principaux enjeux
est de maintenir le pacte
intergénérationnel.**

Photo Thomas Samson/AFP





Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses ...

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous", ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

(END) Dow Jones Newswires



Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport)

Paris, 22 sept. 2015 (AFP) -

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué à l'AFP Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. "Tout ça est désormais derrière nous", ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

vab/jum/spi

Afp le 22 sept. 15 à 10 45.



Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous", ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.



Copyright © 2015 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport)

Publié le 22/09/2015 à 10:45 - Mis à jour le 22/09/2015 à 11:01

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Paris, 22 sept 2015 (AFP) - Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous", ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

© 2015 AFP



Le CICE est arrivé à "maturité" mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport)

Entreprise Par AFP, publié le 22/09/2015 à 10:45, mis à jour à 10:45



Paris, 22 sept 2015 - Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité", souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous", ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et

les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.



Le CICE est arrivé à "maturité", mais ses effets restent difficiles à évaluer

Entreprise Par AFP, publié le 22/09/2015 à 12:45, mis à jour à 12:45



Paris, 22 sept 2015 - Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses' Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi.

Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée.

- "Cap difficile" -

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus

qu'en 2016.

"Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport.

Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il.

Seul effet tangible, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu "passer un cap difficile", selon Jean Pisani-Ferry.

Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi.

En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les "zigzags" en matière de politique économique.

"A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.



Le CICE est arrivé à « maturité » mais ses effets restent difficiles à évaluer (rapport)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Accueil > Actualité

Paris, 22 sept 2015 (AFP) - Publié hier à 10h45 - Réagir

EntrepriseFiscalitéEmploiCompétitivité

Tweeter l'article

Sur le même sujet

- CICE : les banques profitent toujours de l'effet d'aubaine selon le SNB mercredi 22 juillet 2015 à 18h30
- Impôts : 900.000 entreprises ont touché 8,7 milliards au titre du CICE en 2014 mardi 12 mai 2015 à 17h56
- L'Assemblée conserve en l'état le crédit d'impôt recherche et le Cice jeudi 13 novembre 2014 à 17h38



© Julija Sagic - Fotolia.com

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015 mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent à ce stade difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi.

Le dispositif phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais « considéré comme entré dans sa phase de maturité », souligne le rapport 2015 du comité de suivi du CICE.

Le comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont « une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte », estime le comité dans son rapport annuel.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

Autre signe de la montée en puissance du mécanisme : 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

« A l'époque, il y avait encore des interrogations », a expliqué à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. « Tout ça est désormais derrière nous », ajoute-t-il.

Si le dispositif tourne donc désormais « à plein régime », « il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse » son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation ne seront connus qu'au printemps 2016.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.

Par AFP Suivre @filBanque

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2015 Agence France-Presse.

[Tweeter l'article](#)

Commentaires

Soyez le premier à réagir à cette actualité ! [Ajouter un commentaire](#)

Articles les plus consultés



Ces 10 portefeuilles d'assurance-vie qui pèsent 1.200 milliards d'euros
Singapour plébiscité par les expatriés, la France mal notée (étude) La
Bourse de Paris attendue en recul après un indicateur décevant en Chine Le
Crédit Mutuel Arkéa s'offre une des pépites de la fintech française
#fintech : Marie Quantier parie sur l'ingéniosité des investisseurs
particuliers Livret A : la ministre du Logement veut baisser les
commissions des banques Permis de construire délivré, à Paris, pour les tours Duo de Jean
Nouvel La Bourse de Paris s'enfonce et perd plus de 2%, toujours sous le choc de la Fed



Le CICE est-il une réussite?

Le dispositif est entré en fonction depuis deux ans et demi. Pourtant, difficile de mesurer son impact.



C'est compliqué de savoir où en est le **CICE** ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement. Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du **CICE** dans un rapport publié mardi.

Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

"On approche du rythme de croisière"

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014. Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée. Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité.

Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016. "Les entreprises continuent à mettre en avant un effet

possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport. Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires.

Le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air"

Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il. Seul effet tangible, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu "passer un cap difficile", selon **Jean Pisani-Ferry**. Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi.

En moyenne, les entreprises prévoient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement. Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements.

Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les "zigzags" en matière de politique économique. "A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.



Le CICE monte en puissance

Que vaut le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) ? La question revient régulièrement sur le devant de la scène alors que le gouvernement a prévu d'y consacrer pas moins de 20 milliards d'euros par an en régime de croisière, un montant colossal. Annoncé par Jean-Marc Ayrault en novembre 2012, il constitue en effet la principale mesure prise après le cri d'alarme du rapport Gallois sur la compétitivité française. Alors, forcément, le troisième rapport annuel de son comité de suivi, composé des partenaires sociaux, des administrations et de parlementaires, était très attendu pour savoir ce que les entreprises font de cette manne stigmatisée comme un cadeau aux entreprises par les « frondeurs » de la majorité. Un non-recours marginal Mais ceux qui s'attendaient à découvrir dans ce travail dévoilé mardi comment le CICE a été utilisé en seront pour leurs frais. Les quatre équipes de chercheurs mandatés pour évaluer le CICE ne disposent pas encore de toutes les données pour savoir si les bénéficiaires ont davantage baissé leurs prix, investi ou embauché que leurs concurrentes. Complexité de l'appareil statistique oblige, seul le rapport de l'année prochaine permettra de répondre à ces questions. Et encore, seulement pour sa première année de mise en œuvre, en 2013. En attendant, les tendances relevées par le comité sont plutôt rassurantes. Alors que certains craignaient que les entreprises n'y aient pas recours, les données disponibles montrent que ce crédit d'impôt calculé comme un pourcentage de la masse salariale de l'entreprise sur les salaires bruts inférieurs à 2,5 smic est compris et utilisé par les entreprises, malgré sa complexité par rapport à une baisse de charges pure et simple. Plus de 18 milliards en 2015 « L'hypothèse de non-recours significatif peut maintenant être écartée », se félicitent les auteurs du rapport. En 2013, les déclarations sociales des entreprises sur les salaires qu'elles versent laissent en effet espérer une créance de 12 milliards d'euros l'année suivante. Elle a en fait atteint 11,2 milliards d'euros. Après corrections techniques, l'écart tombe même à 200 millions d'euros. Ce qui signifie que « le non-recours, s'il existe, est quantitativement marginal ». « Sans surprise, les entreprises qui disposent d'une créance sur l'administration fiscale l'utilisent », estime donc le président du comité de suivi, l'économiste **Jean Pisani-Ferry**. Les données disponibles pour cette année confirment ce constat. Les déclarations sociales des entreprises de 2014 permettent de prédire qu'elles doivent normalement profiter du CICE à hauteur de 18,2 milliards. Or, au 31 juillet 2015, les entreprises ont déjà revendiqué 14,2 milliards de créances sur l'administration fiscale alors qu'elles peuvent encore attendre jusqu'au 15 janvier 2016 pour le faire si elles clôturent leurs comptes en juin ou en septembre. Une telle montée en puissance traduit un « accroissement du taux de recours du CICE », souligne le rapport, mais elle s'explique aussi par le passage programmé du CICE de 4 % de la masse salariale de 2013 à 6 % de celle de 2014. S'il est trop tôt pour évaluer les effets réels de cette manne, les déclarations des entreprises recueillies par l'Insee lors de son enquête emploi permettent tout de même de relever de fortes différences en fonction des secteurs. Dans les services, 53 % des entreprises estiment que le CICE aura des effets sur l'emploi d'ici fin 2015 contre seulement 35 % dans l'industrie. En revanche, l'industrie prévoit davantage de réduire ses prix de vente (35 %) que les services (25 %), ce qui pourrait s'expliquer par l'aiguillon de la concurrence internationale auquel la première est soumise. Mais dans les deux grands secteurs, le CICE est surtout vu (à plus de 50 %) comme un moyen de restaurer les marges, une étape avant une éventuelle hausse des investissements. L'hébergement-restauration, principal gagnant Quels secteurs bénéficient le plus du crédit d'impôt ? L'hébergement-restauration, les services administratifs et la construction. La part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 smic) y dépasse 75 % contre 56 % dans la filière automobile. Une telle répartition peut nourrir une critique récurrente selon laquelle le CICE bénéficie davantage aux services qu'à l'industrie, pourtant soumise à la concurrence internationale. C'est oublier un peu vite que l'industrie elle-même est fortement consommatrice de services et qu'elle peut bénéficier d'une baisse de tarifs. Autre enseignement, le CICE profite également moins aux entreprises déjà fortement exportatrices. Plus performantes, ces dernières ont en effet une structure de salaires plus élevés que les concurrentes qui se contentent du marché français. « Toute la question est de savoir si on veut aider les entreprises qui exportent déjà à exporter davantage ou celles qui ne le font pas à se lancer », nuance **Jean Pisani-Ferry**. Des effets sur les salaires incertains Les sceptiques devraient en tout cas être rassurés par le fait que les petites

entreprises profitent davantage du CICE que les grandes, en proportion de leur masse salariale. Pour celles de 1 à 9 salariés, le crédit d'impôt couvre ainsi potentiellement 78 % de la masse salariale ! Cette tendance s'explique facilement par la structure des salaires, moins élevés dans les PME que dans les grands groupes. La question de savoir si le bénéfice du CICE pour les entreprises peut être mangé par des hausses de salaires dynamiques, comme le craignent certains économistes, reste, à ce stade, sans réponse. En attendant, le gouvernement poursuit sa politique de baisse de charges au travers du pacte de responsabilité. Au 1er avril 2016, 4,5 milliards d'allègements seront accordés sur les salaires allant de 1,6 à 3,5 smic après les 4,5 accordés au 1er janvier 2015 sur les bas salaires. Et ce sans réellement évaluer les fameuses « contreparties » négociées dans les branches professionnelles entre syndicats et patronat.



Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs des entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, est à présent entré dans sa « phase de maturité », estime le comité de suivi de ce dispositif dans un rapport rendu public mardi 22 septembre. Sa montée en charge régulière montre que les entreprises se le sont désormais bien approprié, en dépit des interrogations qui avaient accompagné son lancement. Quant aux effets, ce deuxième rapport ne permet pas encore de les mesurer précisément. Il faudra attendre le prochain, en 2016, pour avoir des indications plus pertinentes sur l'utilisation que les entreprises ont faite du CICE, antérieur au pacte de responsabilité.

Le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. De 4 % en 2013, son taux est passé à 6 % en France métropolitaine depuis 2014, 9 % en outre-mer. Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – autrement dit ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires.

Lire aussi : « Le CICE a atteint son rythme de croisière »

Pour 2014, le résultat partiel – compte tenu de la date de clôture des comptes – s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards en 2017. Toutefois, si le montant cumulé des créances au titre du CICE atteint 25,4 milliards pour les années 2013 et 2014, seuls 15,1 milliards ont effectivement été consommés, les entreprises ayant le choix entre une imputation sur l'impôt sur les sociétés, une restitution immédiate et un report.

Amélioration du taux de marge

Le CICE ne semble donc plus poser de difficultés aux entreprises. « On avait entendu des propos alarmistes sur le fait qu'elles se méfieraient du risque de contrôle fiscal et n'auraient pas recours au dispositif, note le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. En réalité, le taux de non-recours est anecdotique. » L'ampleur de cet éventuel non-recours est estimée à 200 millions d'euros en 2013.

Lire aussi : « Pour beaucoup d'entreprises, le CICE a été un moyen de survivre »

Selon l'Insee, le CICE a contribué à améliorer le taux de marge des sociétés financières de l'ordre de 0,9 point en 2014. La question reste de savoir quelle utilisation elles en ont fait, ce que seul le prochain rapport annuel, du fait de la disponibilité des données, permettra d'évaluer avec pertinence. Les déclarations d'intention montrent que, pour un peu plus de la moitié des entreprises, elles comptent prioritairement utiliser le CICE pour améliorer leurs marges d'exploitation et, ensuite, investir.

140 000 emplois créés en deux ans

Les premiers éléments dont dispose le comité de suivi ne permettent pas d'établir un lien entre le CICE et les évolutions des salaires. Au contraire, les plus significatives s'observent en général

dans les secteurs les moins concernés par le CICE. Les entreprises des services auront eu plus tendance à privilégier l'emploi, et celles de l'industrie la baisse des prix.

« D'après nos calculs, le CICE a eu un effet significatif pour moitié sur l'emploi et pour moitié sur les salaires », nuance Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), qui évalue à 140 000 en deux ans le nombre d'emplois créés grâce au CICE. Une estimation basée sur les premières données sectorielles disponibles via l'Insee – et non pas seulement sur les déclarations des chefs d'entreprise, la méthodologie retenue par **France Stratégie**. L'économiste aboutit à ce calcul « hors financement » de la mesure – c'est-à-dire sans compter, par exemple, l'impact de la hausse de TVA (6 milliards d'euros) qui a servi à compenser les sommes dépensées pour le CICE, et qui a vraisemblablement pesé sur la consommation, donc les ventes des entreprises.

En revanche, observe M. Pisani-Ferry, « le préfinancement, essentiellement par la Banque publique d'investissement (BPI), a aidé à ce que les entreprises puissent sans délai bénéficier de la ressource, ce qui a probablement sauvé un certain nombre d'entre elles de la faillite ». Et, subséquemment, sauvé des emplois.

Un dispositif moins profitable aux entreprises exportatrices

Le CICE a-t-il atteint sa cible pour la compétitivité des entreprises confrontées à la concurrence internationale ? Le rapport 2015 confirme qu'il bénéficie plus aux secteurs intensifs en main-d'œuvre, c'est-à-dire l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction, où la part de la masse salariale éligible au CICE est supérieure à 75 %. En revanche, il profite moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation : 42 % du gain du CICE va au quart des entreprises les moins exportatrices et 17 % au quart les plus exportatrices.

« Les entreprises qui ont surtout des salaires inférieurs à 2,5 smic sont moins exportatrices que celles qui ont des salaires plus élevés, analyse M. Pisani-Ferry. Il y a une corrélation très forte entre niveau de qualification, niveau des salaires, productivité, qualité des produits et exportation. Si vous voulez aider les entreprises qui exportent le plus, vous allez aider vos champions, qui s'en tirent plutôt bien tout seuls, et laisser les autres à leurs difficultés. Le choix, avec le CICE, a été de mettre le paquet sur l'ensemble des entreprises de manière à redresser une situation de sous-rentabilité. »

Lire aussi : Deux ans après sa mise en place, l'efficacité du CICE fait toujours débat

« Ça coûte plus cher par emploi créé »

Faudrait-il, comme certains le suggèrent, recentrer les allègements sur les salaires compris entre 2,5 et 2,5 smic pour favoriser la compétitivité des entreprises plus présentes sur les marchés internationaux ? « La contrepartie, c'est, d'abord, que ça coûte plus cher par emploi créé, et puis vous êtes sur des segments du marché du travail plus tendus et, donc, vous avez le risque qu'une partie plus importante parte en augmentations de salaire », fait observer le commissaire général de **France Stratégie**.

Il ressort également du rapport, qui a tenté d'analyser les effets du CICE dans la filière automobile, que le dispositif y aura été 2,5 fois plus favorable que les exonérations générales de cotisations sociales dites « Fillon », dégressives jusqu'à 1,6 smic. De quoi alimenter le débat toujours latent entre crédit d'impôt et exonération de charges.



Le CICE, un dispositif entré dans les mœurs des entreprises



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, est à présent entré dans sa « phase de maturité », estime le comité de suivi de ce dispositif dans un rapport rendu public mardi 22 septembre. Sa montée en charge régulière montre que les entreprises se le sont désormais bien approprié, en dépit des interrogations qui avaient accompagné son lancement. Quant aux effets, ce deuxième rapport ne permet pas encore de les mesurer précisément. Il faudra attendre le prochain, en 2016, pour avoir des indications plus pertinentes sur l'utilisation que les entreprises ont faite du CICE, antérieur au pacte de responsabilité.

Le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. De 4 % en 2013, son taux est passé à 6 % en France métropolitaine depuis 2014, 9 % en outre-mer. Au titre de 2013, la créance fiscale des entreprises – autrement dit ce que le fisc doit aux sociétés au titre de ce crédit d'impôt – a atteint 11,2 milliards d'euros, pour un peu plus de 1 million de bénéficiaires.

Pour 2014, le résultat partiel – compte tenu de la date de clôture des comptes – s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 17,9 milliards et à 20 milliards en 2017. Toutefois, si le montant cumulé des créances au titre du CICE atteint 25,4 milliards pour les années 2013 et 2014, seuls 15,1 milliards ont effectivement été consommés, les entreprises ayant le choix entre une imputation sur l'impôt sur les sociétés, une restitution immédiate et un report.

Amélioration du taux de marge

Le CICE ne semble donc plus poser de difficultés aux entreprises. « On avait entendu des propos alarmistes sur le fait qu'elles se méfieraient du risque de contrôle fiscal et n'auraient pas recours au dispositif, note le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général (...) Lire la suite sur lemonde.fr

En France, une baisse contrastée des inégalités
Inscrivez-vous aux newsletters du Monde.fr



Le CICE, une bouée de sauvetage pour les entreprises en difficulté



Le comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité emploi a remis ce matin son bilan d'étape. Les effets sur l'investissement et l'emploi sont encore difficiles à percevoir. Le CICE a pour l'instant surtout servi d'arme anti-crise pour les entreprises en difficulté.

GroupeSrc - Flickr - CC

Après deux ans d'existence, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a-t-il atteint son objectif ? Alors que les parlementaires doivent adopter à l'automne le dernier volet de baisse de cotisations patronales du pacte de responsabilité, le débat sur l'efficacité du dispositif devrait à nouveau rebondir. Le comité de suivi du CICE, piloté par **France Stratégie** ne tranche pas encore. "Il est encore trop tôt. Le travail d'évaluation ne consiste pas à aller chercher des opinions", balaye **Jean Pisani Ferry**, le commissaire général de **France Stratégie**. Les quatre équipes de recherche sélectionnées au printemps pour étudier l'effet du CICE sur les exportations, l'emploi ou le dialogue social dans l'entreprise devraient rendre leurs travaux d'ici 2016. Créé en 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, le CICE poursuivait le double objectif d'améliorer la compétitivité de l'industrie et de faire repartir l'emploi grâce à une baisse de 6 % en rythme de croisière du coût du travail pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC.

Il ne pourra pas à lui seul infléchir la stratégie des entreprises

France Stratégie dessine pourtant quelques pistes. Au 31 juillet, 14,2 milliards d'euros de créances fiscales ont déjà été déclarées par les entreprises.

Selon les enquêtes de l'Insee, environ la moitié du CICE devrait servir à augmenter le résultat d'exploitation dans l'industrie, le reste servant à embaucher, réduire les prix ou augmenter les salaires. 60 % des industriels envisageaient d'investir et 35 % d'embaucher d'ici fin 2015, grâce à leur CICE.

Mais le CICE n'est pas forcément suffisant pour infléchir à lui seul les stratégies des entreprises. Le comité de suivi souligne ainsi que les entreprises qui déclarent utiliser leur CICE pour investir sont aussi souvent celles qui investissaient déjà l'année précédente. "Dans les grands groupes ce dispositif a généralement été anticipé et est perçu comme un « bon signal ». Il n'est en revanche pas toujours d'une ampleur suffisamment importante pour être un élément déterminant dans les décisions d'investissement", souligne encore le comité de suivi.

Si son effet sur la compétitivité ou l'emploi est encore difficile à mesurer, le CICE a en revanche joué indéniablement un rôle de soutien aux entreprises en difficulté. Un amortisseur anti-crise qui a permis aux entreprises fragilisées de financer leur trésorerie en 2013 et 2014. En deux ans, sur les 30500 dossiers de préfinancement accordés par la banque publique d'investissement pour 2,6 milliards d'euros, 70 % concernaient des entreprises jugées fragiles par la banque de France. Conséquence directe pour BPI : celle-ci a perdu environ 7 millions d'euros de créances, à cause de la liquidation judiciaire d'entreprises qui n'avaient pas encore adressé leur déclaration fiscale à l'administration. Depuis le début de l'année, les critères d'attribution ont été drastiquement resserrés.

pas les plus compétitifs qui en profitent

Reste la question du ciblage de la mesure. Mal calibré, le CICE ? Là aussi, le comité de suivi attend 2016 pour trancher. Dans les faits, il souligne toutefois que les entreprises les moins exportatrices profitent en proportion plus du CICE. Les entreprises qui exportent plus de 50 % de leur CICE perçoivent ainsi 7 % de l'enveloppe totale contre plus de 50 % pour celles qui ne sont pas à l'export.

De la même façon, le CICE bénéficie davantage à celles dont les produits exportés affichent le moins de valeur ajoutée. Bref, ce ne sont pas les plus compétitifs qui en profitent le plus, ni les plus exposés à la concurrence internationale. Le résultat n'est pas surprenant, alors que les salaires et les qualifications sont en moyenne plus élevés dans les entreprises à plus forte valeur ajoutée et exportatrices. "La question est de savoir si vous voulez aider les entreprises qui exportent déjà ou aider celles qui ne le font pas à sauter le pas. Si vous voulez avoir plus d'exportateurs, cela vaut le coup d'aider les entreprises en bas de l'échelle de valeur", démine Jean Pisani Ferry.

Solène Davesne



Le CICE: 18 milliards pour les entreprises mais... pour quoi faire?

Entreprise Gestion / Fiscalité Budget et financement Par
L'EXPRESS.fr, publié le 22/09/2015 à 13:25, mis à jour à 13:31



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place devrait rapporter 18,2 milliards d'euros aux entreprises en 2015. Mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport publié mardi par France Stratégie.

Quel est l'impact réel du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ? Ce n'est encore pas à la lecture du rapport 2015 du comité de suivi du CICE, piloté par France Stratégie, qu'une réponse claire, reposant sur une évaluation rigoureuse, émergera. Et pour cause: ce rapport s'appuie encore une fois sur les déclarations des entreprises. Et non sur les comportements réels, constatés, des entreprises. Les premiers résultats de la véritable évaluation du CICE ne seront connus qu'au printemps 2016. "Il faut du temps pour que les équipes de recherche que nous avons missionné récoltent les données fiscales et sociales des entreprises et fassent 'parler' toutes ces informations", explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. Concernant l'efficacité du CICE par rapport à son but initial, il se refuse donc à donner son sentiment. A peine avance-t-il, prudemment: "des éléments de notre rapport 2015 suggèrent que le CICE a aidé des entreprises à la solvabilité réduite à passer des temps difficiles... mais on ne le saura vraiment que lorsque nous aurons devant nous les faits, rien que les faits".

Le CICE tourne à plein régime

Le rapport 2015 nous apprend déjà toutefois que la mesure phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité". L'an dernier, le comité de suivi avait fait état d'un démarrage poussif du dispositif, en raison de sa complexité et de son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance de ses implications comptables, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estime les rapporteurs. La "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. Autre signe de la montée en puissance du mécanisme: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur

les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance CICE, contre 407.559 l'an dernier à la même date. Soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée. "Le taux de non-recours est marginal", conclue Jean Pisani-Ferry.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014. Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif. Une demande jusque-là rejetée par le gouvernement.



Le CICE: 18 milliards pour les entreprises mais... pour quoi faire?



Quel est l'impact réel du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ? Ce n'est encore pas à la lecture du rapport 2015 du comité de suivi du CICE, piloté par **France Stratégie**, qu'une réponse claire, reposant sur une évaluation rigoureuse, émergera. Et pour cause: ce rapport s'appuie encore une fois sur les déclarations

des entreprises. Et non sur les comportements réelles, constatés, des entreprises. Les premiers résultats de la véritable évaluation du CICE ne seront connus qu'au printemps 2016. "Il faut du temps pour que les équipes de recherche que nous avons missionné récoltent les données fiscales et sociales des entreprises et fassent 'parler' toutes ces informations", explique **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. Concernant l'efficacité du CICE par rapport à son but initial, il se refuse donc à donner son sentiment. A peine avance-t-il, prudemment: "des éléments de notre rapport 2015 suggèrent que le CICE a aidé des entreprises à la solvabilité réduite à passer des temps difficiles... mais on ne le saura vraiment que lorsque nous aurons devant nous les faits, rien que les faits".

Le CICE tourne à plein régime

Le rapport 2015 nous apprend déjà toutefois que la mesure phare du gouvernement à destination des entreprises, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, peut être désormais "considéré comme entré dans sa phase de maturité". L'an dernier, le comité de suivi avait...



Laurent Berger prône une « contribution de solidarité intergénérationnelle ».

Photo AFP

Le plan de la CFDT pour sauver les retraites complémentaires

Laurent Berger dévoile ses propositions de réforme.

INTERVIEW Après trois mois de surplace, les négociations sur l'Agirc-Arrco doivent reprendre le 16 octobre. Dans une interview, le secrétaire général de la CFDT dévoile ses propositions. Alors que le Medef réclame des abattements liés à l'âge de départ, Laurent Berger prône une « contribution de solidarité intergénérationnelle ». Elle réduirait la pension complémentaire des nouveaux retraités de 4 % pendant deux ans. Les cotisations devront aussi augmenter, prévient la CFDT, qui veut taxer les licenciements des seniors. // **PAGE 2**



FRANCE

INTERVIEW // LAURENT BERGER Secrétaire général de la CFDT

« Pour préserver les retraites, il faut un effort partagé par tous »

● Le secrétaire général de la CFDT dévoile les propositions que va faire la centrale sur les retraites complémentaires lors des négociations le 16 octobre.

*Propos recueillis par
Leïla de Comarmond, Solveig
Godeluck et Etienne Lefebvre*

La négociation sur les retraites complémentaires semble dans l'impasse. Comment en sortir ?
Soyons bien clairs : nous voulons un accord – et nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls – car, s'il n'y en a pas, les retraites complémentaires baisseront de manière drastique, en commençant par celles des cadres, qui reculeraient de 10 % en 2018. Mais nous refusons d'être acculés à négocier sur les propositions patronales. Il faut un effort partagé par tous. L'enjeu, c'est de trouver des mesures qui permettent de maintenir le pacte intergénérationnel. Nous y avons travaillé tout l'été et nous irons à la séance de négociation du 16 octobre avec nos propositions.

C'est pourtant classique de négocier sur la base des propositions patronales...
Jusqu'alors, il y avait un accord tacite entre tous les négociateurs sur le fait qu'une négociation sur les retraites complémentaires ne doit pas conduire à revoir les règles de la retraite de base. Or, dès le départ, le patronat a sorti des propositions très dures

qu'il utilise comme un cheval de Troie pour repousser l'âge de la retraite à 64 ou 65 ans, avec des abattements inacceptables. Sans aucun effort des entreprises, alors qu'une partie des difficultés vient d'elles.

« Nous proposons une contribution de solidarité inter-générationnelle assumée par les salariés partant à la retraite. »

Comment redresser les comptes sans toucher à l'âge de départ ?

Notre proposition s'articule en trois temps : les mesures urgentes avant 2019, le retour à l'équilibre jusqu'en 2024, puis au-delà. Tout le monde doit faire des efforts, pas seulement les salariés et les retraités. A court terme, nous sommes prêts à décaler la revalorisation des pensions complémentaires d'avril à octobre, pour faire des économies, en s'alignant sur le régime général. On peut jouer aussi sur le taux de rendement du point de retraite, en restant au-dessus de 6 %. Nous sommes prêts également à discuter de



la poursuite, pendant trois ans, de la sous-indexation des pensions, en les revalorisant de 1 point de moins que l'inflation – et non pas 1,5 point comme le réclame le patronat. Evidemment, en épargnant les retraites modestes qui sont exonérées totalement ou partiellement de CSG. Il faut enfin mutualiser les réserves de l'Agirc et de l'Arrco dès 2017.

« Notre plan garantit la viabilité de l'Agirc-Arrco. »

La fusion Agirc-Arrco fait peur aux cadres, qui craignent de perdre leur spécificité...

Il ne pourra y avoir une fusion qu'à condition de mener en parallèle des négociations dans les branches sur le statut de cadre. Le mal-être des cadres est davantage lié au fait qu'ils ne sont reconnus comme tels qu'en raison de leur rattachement à une caisse de retraite. Mieux vaudrait reconnaître leur compétence, leur responsabilité.

Que proposez-vous au-delà de ces mesures d'urgence ?

Sur la période 2019-2024, nous proposons d'abord, dans la foulée de la fusion des réserves, la mise en place d'un nouveau régime unifié de retraite complémentaire pour tous les salariés. Un régime fondé sur le niveau de la rémunération et non le statut, avec une seule valeur du point. Pour le conforter financièrement, des efforts devront être demandés aux entreprises : une hausse des cotisations de 0,1 % par an de 2019 à 2021, ainsi qu'une contribution patronale en cas de séparation d'un salarié au-delà de 50 ans. Les employeurs continuent de ne pas jouer le jeu en licenciant les seniors.

Quels efforts côté salariés ?

Nous prenons nos responsabilités

en proposant une contribution de solidarité intergénérationnelle assumée par les salariés partant à la retraite. Cette contribution serait limitée en montant et serait versée pendant deux ans. Deux ans, c'est l'écart, aujourd'hui, entre l'âge de départ effectif à la retraite et l'âge qui permettrait l'équilibre financier de l'Agirc-Arrco. Les salariés partant de manière anticipée parce qu'ils ont eu une carrière longue ne seraient pas concernés, puisqu'ils ont déjà « trop » cotisé.

Quelle différence avec les abattements du Medef ?

Cela n'a rien à voir avec des abattements. A l'inverse du Medef, notre but n'est pas de pousser les salariés à prolonger leur carrière, conduisant de fait à une remontée de l'âge de la retraite, mais à leur demander un effort de solidarité pour sauvegarder leur régime de retraite. Ensuite, nous envisageons une contribution de 4 %, contre 10 % à 30 % d'abattement côté patronal. Elle serait demandée quel que soit l'âge du départ. Enfin, nous sommes prêts à rediscuter de certains avantages familiaux, et notamment de la mise sous condition de ressources des pensions de réversion.

Tout cela suffit-il à équilibrer les régimes ?

Notre plan, qui a été testé par les services de l'Agirc-Arrco, permet de réaliser 2,4 milliards d'économies par an à l'horizon de 2018, puis 3,3 milliards en 2020 et 7,3 milliards en 2030 avec les nouvelles mesures du régime unifié. En mobilisant une partie des réserves actuelles, qui représentent dix mois de pensions, nous serions quasiment à l'équilibre technique en 2020 (-1 milliard) et en excédent en 2030 (+ 700 millions). Le nouveau régime unifié serait donc stabilisé et viable, et, si ces prévisions se confirmaient, nous pourrions nous passer de la contribution de solidarité en fonction de l'évolution démogra-

phique. C'est le troisième volet de notre proposition : à long terme, il faut être capable de mener un pilotage fin en fonction des besoins. Avec une règle, ne pas descendre en dessous de six mois de pensions en réserve, soit 36 milliards d'euros.

La contribution sur les licenciements de salariés de plus de 50 ans rappelle la « contribution Delalande », qui n'avait guère modifié les comportements...

C'est avant tout, côté employeurs, l'équivalent de la contribution de solidarité demandée aux salariés.

Le Medef ne veut pas de hausses de cotisation...

Nous sommes conscients de la nécessité de ne pas alourdir le coût du travail, voilà pourquoi nous ne touchons pas aux cotisations avant 2019, et de façon modérée. Après, il y a visiblement des débats au sein du patronat, c'est à lui de les régler.

En présentant vos propositions, ne craignez-vous pas de braquer les autres syndicats ?

Nous partageons avec Force ouvrière la volonté de parvenir à un accord. Nous devons cela aux salariés et aux retraités. Nous avons donc des terrains d'entente à construire. Nous travaillons d'ailleurs avec FO, sans que l'un demande à l'autre d'adhérer à son projet.

« J'espère que le patronat ne va pas opter pour la politique de la terre brûlée. »

Il y aura eu une pause de plus de trois mois depuis la dernière séance de négociation...

Le Medef joue manifestement la montre. Mais s'il croit qu'il va réussir à repousser les échéances de la

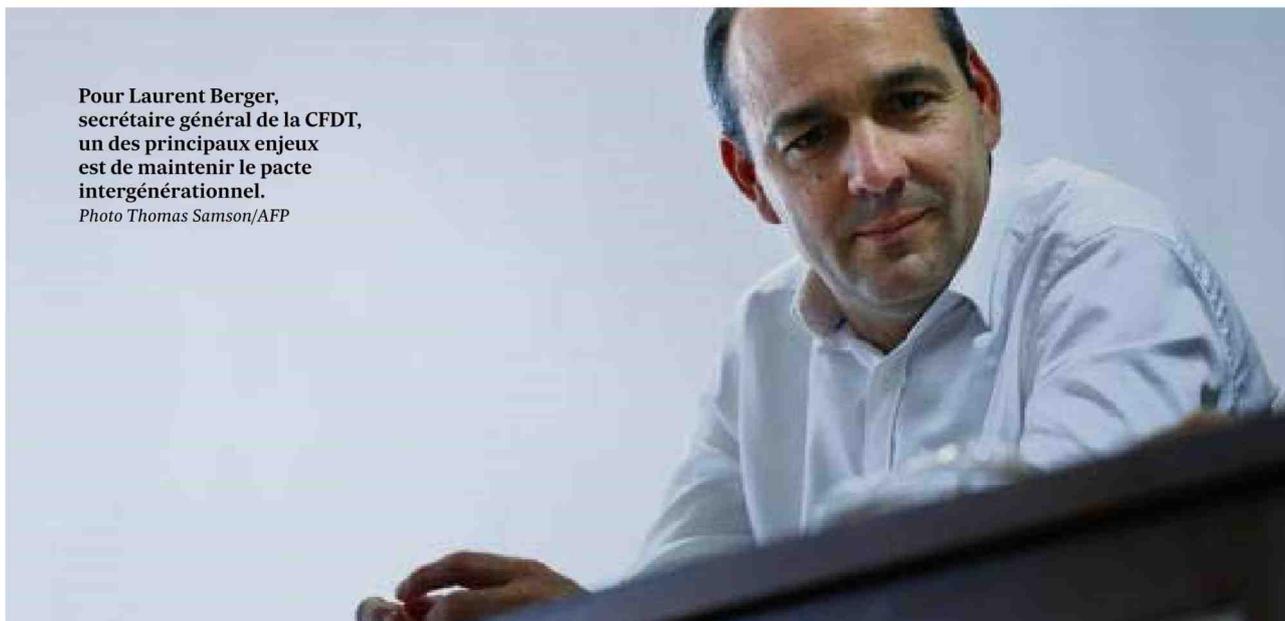
négociation jusqu'à ce que nous soyons au bord du précipice pour nous obliger à signer, il se trompe. Nos propositions sont une base pour la négociation du 16 octobre, qui doit mener à un accord rapide, en tout cas avant la fin de l'année. J'espère que le patronat ne va pas opter pour la politique de la terre brûlée en attendant une éventuelle alternance en 2017. C'est essentiel pour nous d'avancer maintenant sur ce dossier, comme sur de nombreux autres – comme le compte personnel d'activité, la réforme de la négociation collective, la prise en compte de la révolution numérique. Il ne faut pas que notre pays soit à l'arrêt pendant un an et demi.



Lire le dossier « Retraites complémentaires : l'état d'urgence » sur lesechos.fr

Pour Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, un des principaux enjeux est de maintenir le pacte intergénérationnel.

Photo Thomas Samson/AFP





Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires

Si le CICEa permis au taux de marge des entreprises de remonter, les effets sur l'emploi, l'investissement et les salaires sont délicats à appréhender



Les entreprises connaissent-elles le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ? Ce dispositif est-il efficace sur l'emploi et l'investissement ? Dans un troisième rapport d'étape, le Comité de suivi du CICE encadré par **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective fait un point d'étape, le troisième, sur ces questions.

Créé par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier 2013. Petit rappel, le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont les rémunérations brutes au sens du code de la sécurité sociale n'excèdent pas 2,5 fois le montant annuel du Smic. Son taux est uniforme pour tous les salaires compris dans l'assiette. Il s'élevait à 4 % en 2013 et est passé à 6 % depuis 2014 en France métropolitaine. Les établissements localisés dans les DOM bénéficient d'un taux majoré à 9 % depuis 2015.

Difficile de mesurer son coût exact

Quels sont les premiers enseignements de ce rapport ? Le CICE a coûté moins cher que prévu en 2013. " Dans le rapport 2014, le comité de suivi indiquait que la créance de CICE au titre de 2013 pourrait être inférieure à la créance cible estimée par l'Acoss. La créance CICE 2013 est désormais quasiment stabilisée et les écarts à la cible persistent mais se sont réduits. Au 31 juillet 2015, la créance CICE 2013 s'élevait à 11,2 milliards d'euros, soit 0,8 milliard de moins que la cible ", précise le comité de suivi.

Ensuite, la montée en charge de ce dispositif qui sera transformé en allègements de charges en 2017 se confirme. En effet, le taux de couverture en nombre d'entreprises, c'est-à-dire la part d'entreprises déclarant une assiette CICE aux Urssaf a progressé en 2014, passant de 78% à 81% entre 2013 et 2014.

Quelle est le coût de cette dépense fiscale - la plus onéreuse pour le budget de l'Etat, devant le crédit impôt recherche - pour les finances publiques ? " Si les données fiscales ne permettent pas de mesurer à ce jour la créance totale au titre des salaires de 2014, les déclarations sociales d'assiette CICE faites mensuellement ou trimestriellement aux Urssaf et à la MSA par les entreprises permettent d'estimer le montant cible de cette créance », comme le précise le Comité de suivi, la créance 2014 de CICE calculée sur les salaires versés en 2014 représenterait un

montant de créance calculé de 18,2 milliards, soit la créance anticipée par Bercy.

Un surcoût en 2015

Cette montée en puissance se confirme en 2015. Le passage du taux de 6% à 9% et une meilleure connaissance du dispositif - le taux de recours augmente - obligent le ministère du Budget à réviser à la hausse, de 900 millions d'euros exactement, sa prévision de dépense fiscale.

" Contrairement aux deux premières années, la connaissance du CICE ne semble plus poser de difficultés. Si certaines très petites entreprises l'ignorent encore, par exemple celles qui gèrent leur comptabilité de façon autonome sans recourir à un expert-comptable, ces cas sont aujourd'hui très marginaux. Certaines entreprises bénéficient peut-être du CICE sans réellement le savoir : leurs experts-comptables peuvent l'avoir déclaré sans que le dirigeant en ait pleinement conscience. Des témoignages vont dans ce sens, le dirigeant interrogé ne confirmant par exemple qu'après vérification auprès de son service comptable que son entreprise en bénéficie ; d'autres pouvant le confondre avec le crédit d'impôt recherche (CIR) ", constate le rapport.

Quels sont les motifs de non-recours ? Selon le Comité de suivi, certains dirigeants redouteraient un contrôle social ou estimeraient marginal le gain tiré du dispositif. Mais le non-recours est jugé anecdotique.

Au total, le coût budgétaire, c'est-à-dire le montant de CICE consommé en 2015 tous millésimes confondus, s'élèverait à 12,5 milliards d'euros. Selon les prévisions de Bercy, la créance de CICE devrait atteindre 20 milliards au titre de 2017.

Des effets difficiles à cerner sur l'emploi, l'investissement et les salaires

Quels sont ses effets concrets ? Selon le Comité, le CICE améliore le taux de marge des sociétés non financières de l'ordre de 0,9 point en 2014 d'après l'Insee. " Il a donc permis de compenser partiellement en 2014 l'effet négatif sur le taux de marge d'une progression des rémunérations plus rapide que celle de la valeur ajoutée observée en comptabilité nationale ", estime France Stratégie.

Cette remontée du taux de marge a-t-elle favorisé l'emploi et l'investissement ? Il est trop tôt pour le dire. Par ailleurs, le CICE semble affecter différemment les décisions des entreprises selon la taille et la structuration de l'entreprise. " Dans les grands groupes ce dispositif a généralement été anticipé, pleinement intégré dans le processus comptable de l'entreprise et perçu comme un « bon signal ». Il n'est en revanche pas toujours d'une ampleur suffisamment importante pour être un élément déterminant dans les décisions d'investissement. Dans les plus petites entreprises, le CICE est mieux connu que l'an passé même si des doutes subsistent quant à son calcul et sa pérennité. De ce fait, le CICE apparaît parfois plus comme une bonne surprise venant améliorer le résultat en fin d'année que comme une baisse du coût du travail ", avance le Comité de suivi. Et ? Certes, les opinions des chefs d'entreprises recensées dans les enquêtes privilégient toujours un effet sur l'emploi et l'investissement mais les effets seraient mineurs sur un an. Les statistiques de Pole emploi sur le nombre de demandeurs d'emplois et celles de l'Insee sur l'investissement ne disent pas autre chose...

Existe-t-il un effet sur les salaires ? Là encore, le Comité de suivi est évasif. " En matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013 », estime le rapport.



Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires

.

Le Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) fait un point sur les effets de ce dispositif sur l'emploi, l'investissement et les salaires. En dépit d'une montée en puissance, le CICE peine à remplir les objectifs fixés.

Les entreprises connaissent-elles le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ? Ce dispositif est-il efficace sur l'emploi et l'investissement ? Dans un troisième rapport d'étape, le Comité de suivi du CICE encadré par **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective fait un point d'étape, le troisième, sur ces questions.

Créé par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier...



Les effets du CICE ne sont pas vraiment spectaculaires



Les entreprises connaissent-elles le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ? Ce dispositif est-il efficace sur l'emploi et l'investissement ? Dans un troisième rapport d'étape, le Comité de suivi du CICE encadré par **France Stratégie**, le think tank du gouvernement dédié à la prospective fait un point d'étape, le troisième, sur ces questions.

Créé par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier 2013. Petit rappel, le CICE est un crédit d'impôt qui porte sur la masse salariale des salariés dont les rémunérations brutes au sens du code de la sécurité sociale n'excèdent pas 2,5 fois le montant annuel du Smic. Son taux est uniforme pour tous les salaires compris dans l'assiette. Il s'élevait à 4 % en 2013 et est passé à 6 % depuis 2014 en France métropolitaine. Les établissements localisés dans les DOM bénéficient d'un taux majoré à 9 % depuis 2015.

Difficile de mesurer son coût exact

Quels sont les premiers enseignements de ce rapport ? Le CICE a coûté moins cher que prévu en 2013. " Dans le rapport 2014, le comité de suivi indiquait que la créance de CICE au titre de 2013 pourrait être inférieure à la créance cible estimée par l'Acoss. La créance CICE 2013 est désormais quasiment stabilisée et les écarts à la cible persistent mais se sont réduits. Au 31 juillet 2015, la créance CICE 2013 s'élevait à 11,2 milliards d'euros, soit 0,8 milliard de moins que la cible ", précise le comité de suivi.

Ensuite, la montée en charge de ce dispositif qui sera transformé en allègements de charges en 2017 se confirme. En effet, le taux de couverture en nombre d'entreprises, c'est-à-dire la part d'entreprises déclarant une assiette CICE aux Urssaf a progressé en 2014, passant de 78% à 81% entre 2013 et 2014.

Quelle est le coût de cette dépense fiscale - la plus onéreuse pour le budget de l'Etat, devant le crédit impôt

(...) Lire la suite sur La Tribune.fr

Les entreprises utilisent davantage le CICE !

Emmanuel Macron confirme la transformation du CICE en allègements de charges

Faut-il déjà réformer le CICE ?

Les DRH commencent à percevoir l'impact du CICE et des baisses des cotisations

CICE, cotisations retraite, compte formation... tout ce qui change au 1er janvier 2015



Les entreprises utilisent mieux le CICE, selon France Stratégie

Source **France Stratégie** Date septembre 2015 Langue Française
Pages 162

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en vigueur depuis 2013, "est entré dans sa phase de maturité", affirme **France Stratégie** dans sa troisième présentation bilan de ce dispositif créé en 2012. "Ce constat vaut pour les entreprises: tout indique que celles-ci ont maintenant une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte. L'hypothèse d'un non-recours significatif peut désormais être écartée. Le même constat vaut aussi pour les administrations: les écarts entre source fiscale et source sociale sur le montant du CICE sont devenus très faibles", poursuit le rapport.



INFORMATIONS > SNESE

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FABRICATION ÉLECTRONIQUE ET SERVICES ASSOCIÉS 2ème trimestre 2015



indice de confiance (note de confiance pour les 3 mois à venir, de 0 à 10) :

5,36 ↘

indice CA (CA cumulé sur la période observée) :

178,90 ↗

indice EFFECTIF (effectif total en fin de période, permanent et temporaire) :

125,30 ↗

indice CARNET DE COMMANDE :

0,24 ↗

indice PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT :

0,48 ↘

Le point de vue du SNESE :

COISSANCE DE L'ACTIVITE DANS LA SOUFFRANCE

La persistance de l'autisme des clients en matière de prévisions et la conséquence néfaste attendue sur les marges, provoquée par la baisse de l'euro affectent la confiance pour les mois à venir.

Malgré l'attractivité du dispositif Macron du sur-amortissement, les entreprises temporent en matière d'investissement, dans un contexte d'atonie de l'offre en matière d'équipements de production.

La poursuite de la croissance du chiffre d'affaires (dans la tendance des prévisions de New venture Research qui annonce une croissance moyenne 6.2% pour le marché mondial de la sous-traitance électronique), toutefois affectée par la faible productivité du mois de mai, a un effet positif sur la croissance des effectifs. Cela ne doit pas masquer les craintes pour l'avenir, qui seraient rapidement occultées si les clients faisaient preuve de réalisme en faisant l'effort de mieux planifier leurs besoins.

COMMENT SE COMPARENT LES SALAIRES ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE ?

A partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre la France et l'Allemagne, l'Institut France Stratégie montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût.

Les diagnostics sur la compétitivité-coût se fondent trop souvent sur la simple comparaison des coûts salariaux dans l'industrie manufacturière. Des travaux récents sur l'Allemagne ont cependant mis en évidence que l'ampleur croissante des disparités salariales entre secteurs et entre niveaux de qualification a été un facteur clé de la compétitivité de l'industrie exportatrice.

Cette note d'analyse montre que ces caractéristiques ne se retrouvent pas du tout pour la France. Elle s'appuie pour cela sur une analyse de la dispersion des salaires dans les deux pays.

Il en ressort les résultats suivants :

- si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche

plus élevés en Allemagne dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ; les salaires horaires dans les premiers déciles (bas salaires) sont à l'inverse plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne (UE) ; les écarts de salaires entre secteurs sont également plus marqués en Allemagne qu'en France ; les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs ; cette différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, en lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Mais le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum.

L'intégralité de cette note d'analyse figure dans l'Espace adhérents du site internet du Snese/rubrique veille économique



Débats & Controverses

Dans un monde globalisé et une Europe en crise Quelles pistes économiques pouvons-nous suivre pour bâtir une société solidaire ?

La coresponsabilité

Guillaume Clément



Bernard Friot
 Sociologue

En général, hélas, nous réfléchissons sur la solidarité à partir de l'inégalité. Et nous disons : « *La société doit être solidaire pour que ceux qui n'ont pas soient aidés par ceux qui ont.* » C'est pourquoi il est intéressant que ce thème de l'égalité nous fasse réfléchir sur la solidarité. On lit souvent la Sécurité sociale comme quelque chose qui manifeste la solidarité des bien-portants avec les malades, des jeunes qui peuvent travailler avec ceux qui ne peuvent pas, etc. Cette

lecture-là, c'est la lecture de notre impuissance. Il faut fermement récuser que la Sécurité sociale ce soit cette solidarité-là. J'insiste sur ce sujet car nous sommes au 70^e anniversaire des ordonnances d'octobre 1945. La Sécurité sociale n'est pas un autre partage de la valeur ajoutée au bénéfice du travail et au détriment du capital. C'est l'invention d'une solidarité entre des coresponsables. À cause de cela, nous cotisons à un taux interprofessionnel qui est le même quelle que soit l'entreprise et quel que soit le niveau de salaire. Le type de financement par taux unique de cotisation interprofessionnelle manifeste une solidarité dans la coresponsabilité. Dans les revendications de la CGT des années 1944, 1945, 1946, je suis stupéfait de voir combien l'ambition de la CGT n'est pas de donner des sous à des gens qui n'en ont pas. L'ambition était que la classe ouvrière soit capable de gérer elle seule l'équivalent de la moitié du budget de l'État (aujourd'hui c'est davantage que le budget de l'État). Cette coresponsabilité nous rend solidaires. C'est pour cela que nous sommes contre les régimes spéciaux. Nous nous battons pour un régime général. La CGT s'est battue contre la CFTC de l'époque qui était contre le régime général et pour les régimes par entreprise et des comptes personnels. C'est ce que veut aujourd'hui le gouvernement

avec le compte personnel pénibilité, puis ce sera le compte personnel d'activité, etc. Tout cela est antinomique avec une Sécurité sociale. La Sécurité sociale montre que nous pouvons nous passer de patrons et de prêteurs. De 1945 à 1967, ce sont des salariés qui éliaient les directeurs de caisses de Sécurité sociale. Dans les années 1960, quand nous avons créé les CHU, nous n'avons pas eu besoin de faire appel au marché des capitaux. Il faut affecter une partie de la valeur ajoutée en augmentant le taux de cotisation maladie. Être fidèle à 1945 aujourd'hui, c'est faire pareil. Nous devons massivement augmenter le taux de cotisation. Celui-ci est passé de 32 % du salaire brut en 1945 à 65 % en 1979. Depuis, il ne bouge plus. Il ne faut pas chercher ailleurs le recul de notre système de santé ou de notre système de retraite. Depuis cet été, nous sommes dans l'inquiétude à cause de l'échec grec. Cela doit nous faire réfléchir sur notre responsabilité. N'espérons pas nous en sortir en nous battant pour que la Banque centrale européenne (BCE) prête aux États directement. Nous ne pourrions proposer une alternative à la hauteur de la situation que si nous nous remettons dans les bottes d'Ambroise Croizat. Dans les bottes des militants de la CGT qui dès le premier semestre de 1946 se sont battus seuls contre tous pour créer la Sécurité sociale car ils avaient pour ambition de se passer des patrons et des prêteurs. Le problème n'est pas de faire un bon crédit public. Il n'est pas de bien négocier avec les patrons. Le problème est de nous poser comme classe révolutionnaire. Il est temps que le Front de gauche assume ce passé du Parti communiste. Il est temps qu'il milite pour une solidarité de coresponsables en généralisant la cotisation sociale, en remplaçant le marché du travail par le salaire à vie, comme on l'a commencé avec la fonction publique ou avec l'Unedic. Au lieu de faire des batailles « contre » l'austérité ou la BCE, engageons des batailles « pour » être libérés du marché du travail par un salaire à vie.



Un financement nouveau

Guillaume Clément



Frédéric Rauch
Rédacteur en
chef de la revue
Économie
et politique

La question de la société solidaire est difficile, car il ne suffit pas seulement d'imaginer la société solidaire de demain, il faut aussi se donner les moyens d'y parvenir, et c'est tout l'enjeu. Comment par exemple espérer pouvoir accueillir les migrants syriens dans de bonnes conditions, dans le cadre d'une politique d'austérité qui diminue la dépense publique ? La question des moyens est centrale. Les deux piliers de la solidarité sont aujourd'hui la Sécurité sociale, car elle donne le cadre de la définition marxiste « *chacun selon ses moyens* », et les services publics. Il y a une bagarre à mener dans les deux camps mais sans les confondre. C'est tout l'enjeu de la cotisation sociale et de la fiscalité. Le rapport Combrexelle propose un renversement de la hiérarchie des normes dans le contrat de travail. C'est un recul de 150 ans sur les droits sociaux, on retourne au XIX^e siècle. La négociation d'entreprise primera sur la loi elle-même, c'est tout l'inverse du mouvement progressiste qui a conquis ces droits. Or, aujourd'hui on est dans un mouvement qui généralise cette inversion des normes, on passe clairement d'un système de protection des salariés à un système de protection des entreprises et de leurs profits. Il y a une bagarre centrale à mener sur les services publics ou la Sécurité sociale, il faut valoriser ces outils. Il ne s'agit pas de refaire comme en 1945, il faut aller au-delà, aller au-delà de ce qu'avait fait Marcel Paul pour les entreprises publiques, avec des éléments de proposition. Qu'est-ce qui bloque ? C'est la question du financement. Comment, dans le cadre de la crise systémique dans laquelle nous sommes, qu'on ne peut pas nier, on surmonte des défis comme celui de la révolution informationnelle. Le rapport Combrexelle, ce n'est pas seulement des méchants patrons qui veulent prendre la main, il y a une réalité objective, une évolution de la relation salariale. Avec les technologies de l'information il y a des choses qui bougent, on ne peut pas revenir à un salariat comme dans les années 1950. Il faut prendre la main sur ces questions. On a besoin de créer les condi-

tions d'un financement nouveau qui réponde à la fois à la réalité objective du terrain et qui essaie de la dépasser. Lorsque le Parti communiste développe l'idée d'une modulation des cotisations sociales, on lui reproche de proposer une aide au patronat qui favorise les profits des entreprises. Pas du tout ! Si on module en fonction des politiques d'emploi, de salaire et de qualification, on porte cette idée que c'est via l'emploi, via la lutte contre le chômage qu'on va développer la cotisation sociale. Cette bagarre est à la fois nationale et européenne. On voit bien la pression mise par le patronat à l'échelle européenne, comme en Grèce, pour empêcher ce développement des capacités humaines. Quand on développe l'emploi, on développe la base fiscale et sociale pour financer la Sécurité sociale et les services publics. Ce n'est pas l'objet du patronat. Le rapport Combrexelle qui liquide le droit social, la loi de sécurisation de l'emploi qui a introduit les accords de compétitivité emploi qui permettent à l'employeur de diminuer le salaire et le temps de travail afin d'assurer un taux de profit maximal : ces dispositions renvoient à une pression sur l'emploi. Il faut se rassembler en ayant, nous travailleurs, l'objectif d'une maîtrise des orientations. C'était une des revendications centrales de Croizat, Laroque ou Marcel Paul. EDF est un outil de contrôle par l'ensemble des travailleurs, par des comités de décision, qui a été un modèle pour bon nombre d'entreprises de l'énergie dans le monde, et que le patronat n'a eu de cesse de vouloir casser. Aujourd'hui, le pacte de responsabilité, c'est 50 milliards d'euros de dépenses publiques et sociales en moins pour financer 40 milliards de baisse de coût du travail. Cette réorientation opérée par le gouvernement Hollande-Valls était dans les gènes de la stratégie Sarkozy, il y a une continuité. Elle est celle du Medef, souvenons-nous de ce que disait Denis Kessler, le numéro deux du Medef, qui voulait détruire les acquis du Conseil national de la Résistance. Face à cette cohérence régressive, on a besoin de formuler une contre-cohérence offensive, de progrès.



Le refus de l'austérité

Guillaume Clément

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Liêm Hoang-Ngoc
Économiste,
maître de conférences à Paris-I et ancien député européen

Le terme de « solidaire » est utilisé par tout le monde, à droite comme à gauche. Les libéraux ont leur définition d'une société solidaire. Elle s'appuie sur la définition de la justice selon John Rawls. Les libéraux veulent un monde où la liberté individuelle consiste à concourir sur les marchés. Or, sur les marchés, on ne sait pas qui va gagner et qui va perdre. Il existe ce que Rawls appelle un « voile d'ignorance ». En conséquence, les individus vont se mettre d'accord pour une politique sociale en faveur des plus défavorisés, afin d'assurer l'égalité des chances. C'est pour cela que les libéraux ne sont pas défavorables à des politiques de discrimination positive, matérialisée par une redistribution de ressources spécifiquement en faveur des plus démunis. Cette philosophie a largement imprégné les politiques sociales de ces dix ou vingt dernières années où l'on a recentré la redistribution vers ceux que l'on veut mettre sur la même ligne de départ que les autres. Ce qui pose la question de l'universalité de certaines prestations. On trouve une autre définition de la solidarité du côté

des militants qui fréquentent la Fête de l'Humanité, qui ont un arrière-fond marxiste et pour qui la solidarité, c'est le socialisme. Pas celui du PS, mais celui de Marx. Le socialisme qui prépare la transition vers le communisme, société sans classe et sans État où le salariat est aboli. Mais entre ces deux situations, il faut organiser la transition. Malheureusement, nous sommes dans une situation de reflux du mouvement social et nous n'en sommes pas à organiser cette transition. Nous en sommes à résister à la vague néolibérale qui s'abat sur tous les pays occidentaux depuis une vingtaine d'années. Auparavant, avant que le balancier ne revienne du côté du libéralisme, il y avait eu des avancées vers le socialisme. Celles-ci mettaient en musique deux principes. Le premier, c'est « à chacun selon ses besoins ». Concrètement, il s'agissait d'assurer l'accès gratuit ou à moindre coût

aux biens publics. L'eau, l'éducation, l'énergie, les transports, les communications, etc. On pouvait le faire grâce à l'immixtion de la chose publique dans la production de ces biens : gestion publique de l'eau, des chemins de fer, de la santé, etc. Tout cela constituait des « îlots de socialisme dans le capitalisme ». Ces îlots ne demandaient qu'à s'étendre en fonction des rapports de forces. Notamment vers l'intervention des citoyens sur la production de marchandises. Ce premier élément

justifie que le Front de gauche, les écologistes et les dissidents socialistes se rassemblent pour défendre les services publics. C'est pour cela qu'ils se sont réunis à Guéret pour défendre ces îlots qui ne demanderont qu'à être étendus lorsque le rapport de forces s'inversera à nouveau en notre faveur. Le second principe consiste à financer la production de ces biens et services collectifs selon les moyens de chaque citoyen. Cela passe par l'impôt progressif. C'est l'autre jambe

sur laquelle repose cette première phase vers le socialisme. Elle permet de financer le bien public selon les capacités contributives de chacun. C'est un socle important de la République sociale. Au cours des Trente Glorieuses, la montée de l'impôt progressif sur le revenu a permis de s'attaquer à la rente. Combinée à l'impôt sur le patrimoine, cette stratégie a permis de couper l'arbre de la rente tous les ans au même endroit.

Refuser l'austérité est aujourd'hui la mère des batailles. Les politiques néolibérales et la doctrine de Berlin considèrent en effet que « l'État est le problème et le marché est la solution ». Thatcher-Merkel, même combat ! Le combat en Grèce est plus qu'un symbole car Wolfgang Schäuble a compris que si une autre politique émergeait là-bas, elle risquait de faire des petits en Espagne et en France. C'est le rapport de forces en Europe qui se joue. C'est pour cela qu'il faut être solidaire du peuple grec et du peuple espagnol.

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR



**UNE RENCONTRE
À LA FÊTE DE L'HUMANITÉ**



Nous publions ci-contre le résumé relu des interventions des trois participants à la rencontre « Société solidaire », qui se déroulait le samedi 12 septembre dernier au village du livre de la Fête de l'Humanité, lors de la journée de débats placée sous le signe de l'égalité.



Qui sont les gagnants et les perdants du CICE?

L'organisme public, **France Stratégie**, a remis ce mardi son troisième rapport sur le CICE. Si le dispositif fonctionne aujourd'hui à plein, il peine à produire des effets sur l'emploi.



C'est la mesure phare de la politique économique de l'offre de François Hollande. Celle qui divise la gauche et aiguise les appétits des lobbys (service, hôtellerie, industrie...) Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'un des deux piliers du Pacte de responsabilité, a été mis en place fin 2013 pour stopper l'hémorragie de l'économie française et aider les entreprises françaises à faire face à la crise.

Mais deux ans après sa naissance, le dispositif, qui consiste en un crédit d'impôt calculé sur la masse salariale jusqu'à 2,5 smics, tient-il ses promesses? Selon un rapport très attendu de **France Stratégie** publié ce mardi 22 septembre, le CICE "est maintenant à plein régime". Et **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de cet organisme public, d'ajouter: "C'est rare de trouver des billets de 100 euros au bord du chemin. Le taux de non-recours au CICE est donc aujourd'hui faible". En 2015, un million d'entreprises sont concernées pour un coût total qui devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de cette année contre 11,2 milliards en 2014. Cette montée en puissance s'explique en partie par l'augmentation du taux de 4% à 6% sur lequel repose l'assiette de ce crédit d'impôt.

Des effets sur l'emploi peu quantifiables

En revanche, le rapport ne répond pas à la question de son efficacité économique et n'apporte aucune précision sur le nombre d'emplois créés. "Notre impatience est grande, mais recueillir des données et les analyser, cela prend du temps. Nous serons capable de produire des observations courant 2016", prévient très prudemment **Jean Pisani-Ferry**. De son côté, l'Insee a esquissé un début de réponse dans sa note de conjoncture de mars 2015. Selon l'institut de statistiques, le CICE a contribué à améliorer le taux de marge des sociétés non financières de l'ordre de 0,9 point en 2014. En parallèle, la mesure aurait permis de sauver ou créer 60.000 postes en 2014 et probablement 80.000 en 2015. Mais, ce crédit d'impôt a semble-t-il aussi servi à augmenter, en 2014, les salaires plus vite que les gains de productivité qui créent la croissance. Pile ce que le gouvernement redoutait.

Une ombre au tableau qui conduit un certain nombre d'économistes à penser que ce crédit d'impôt est mal ciblé. "Le gouvernement a ménagé la chèvre et le choux en répartissant l'aide sur toute la gamme des salaires. Si le but du CICE c'est de favoriser l'emploi alors il faut cibler les bas salaires pour que cela ait un impact important sur l'emploi", explique Augustin Landier, professeur de finance à la Toulouse School of Economics. Car, "ce sont les professions au niveau

smic qui souffrent d'un chômage très élevé. Au-dessus de 1,3 smic, le marché du travail français est au plein emploi", ajoute-t-il. De plus, "pour les salaires élevés, baisser les charges a surtout pour effet de tirer les rémunérations vers le haut du fait du pouvoir de négociation de ces employés", complète Pierre Cahuc professeur à Polytechnique. Ce qui revient à annihiler les effets de la mesure qui vise à baisser le coût du travail.

Les industriels sont vent debout

Cette analyse a le don de faire enrager les industriels. Ces derniers s'estiment lésés. En effet, ce sont les entreprises exportant le plus en proportion de leur chiffre d'affaires qui bénéficient le moins du CICE. La raison: "la rémunération dans le secteur tourne autour de 2,7 smics", donc non-éligible au CICE, commente Pierre Cahuc, économiste et professeur à Polytechnique. Conséquence: 42 % du gain du CICE va au quart des entreprises les moins exportatrices contre 17 % au quart les plus exportatrices.

A l'inverse, les grands gagnants sont les services. "Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction: la part de la masse salariale éligible au CICE y est supérieure à 75%", note le rapport. Des secteurs qui sont peu exposés à la concurrence internationale. Ce qui fait dire à Gilles Koléda, économiste et auteur d'une étude pour le think tank la Fabrique de l'industrie, que "le CICE a manqué à son ambition de départ, à savoir redresser la compétitivité des entreprises françaises qui exportent à l'international." Pour lui, ce crédit d'impôt fait doublon avec la réduction dite Fillon datant de 2003. Cette dernière allège les charges patronales pour les salaires versés en-dessous de 1,6 smic. Autre écueil selon l'économiste: se focaliser sur les bas salaires va conduire la France à se spécialiser dans le "low tech" au lieu de "monter en gamme" comme le préconisait initialement le rapport Gallois qui a donné naissance au CICE.

Le patronat se sent trahi

François Hollande a bien entendu la grogne des industriels. Ce qui l'a conduit à concevoir le deuxième volet du pacte de responsabilité. Il consiste en une baisse de charges pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 smics. Il devait initialement rentrer en application au 1er janvier 2016. Mais pour des raisons budgétaires, Michel Sapin, le ministre des Finances, a décrété le 16 septembre dernier son report de trois mois. Raison avancée par Bercy: le coût des nouvelles mesures pour les entreprises (aides au TPE pour l'embauche d'un apprenti ou encore le gel des seuils sociaux...) qu'il faut financer.

Un arbitrage qui a fait bondir le patronat qui parle de "trahison" et de "non-respect de la parole donnée." "On touche à l'un des fondamentaux du "pacte": la confiance. Or, la confiance, c'est la moitié de la croissance", a fulminé suite à l'annonce Pierre Gattaz, le patron des patrons.



Qui sont les gagnants et les perdants du CICE?



L'organisme public, **France Stratégie**, a remis ce mardi son troisième rapport sur le CICE. Si le dispositif fonctionne aujourd'hui à plein, il peine à produire des effets sur l'emploi.

C'est la mesure phare de la politique économique de l'offre de François Hollande. Celle qui divise la gauche et aiguise les appétits des lobbys (service, hôtellerie, industrie...) Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'un des deux piliers du Pacte de responsabilité, a été mis en place fin 2013 pour stopper l'hémorragie de l'économie française et aider les entreprises françaises à faire face à la crise.

Mais deux ans après sa naissance, le dispositif, qui consiste en un crédit d'impôt calculé sur la masse salariale jusqu'à 2,5 smics, tient-il ses promesses? Selon un rapport très attendu de **France Stratégie** publié ce mardi 22 septembre, le CICE "est maintenant à plein régime". Et **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de cet organisme public, d'ajouter: "C'est rare de trouver des billets de 100 euros au bord du chemin. Le taux de non-recours au CICE est donc aujourd'hui faible". En 2015, un million d'entreprises sont concernées pour un coût total qui devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de cette année contre 11,2 milliards en 2014. Cette montée en puissance s'explique en partie par l'augmentation du taux de 4% à 6% sur lequel repose l'assiette de ce crédit d'impôt.

Des effets sur l'emploi peu quantifiables

En revanche, le rapport ne répond pas à la question de son efficacité économique et n'apporte aucune précision sur le nombre d'emplois créés. "Notre impatience est grande, mais recueillir des données et les analyser, cela

... Lire la suite sur Challenges

- Valls



Réforme du code du travail ou comment François, Manuel, Jean-Denis et les autres vont précariser l'emploi...

Obtenez votre badge



Don défiscalisé 10€ ou plus



Obtenez une réduction fiscale de 66% avec un e-reçu. Un don de 10€ ne vous coûte que 3€40.

Grâce à votre aide, AgoraVox peut continuer à publier plus de 1000 articles par mois. En donnant à la Fondation AgoraVox, vous offrez un soutien à la liberté d'expression et d'information.



Le code du travail est trop compliqué, illisible. Il faut donc le "simplifier" et ce dans l'intérêt même des salariés.

C'est en tout cas ce que préconise le rapport de Jean-Denis Combrexelle, rapport remis au gouvernement et qui consiste à renvoyer le plus possible la négociation au niveau de l'entreprise, au détriment de la loi et des négociations nationales...

Ainsi donc, le chômage en France s'expliquerait par la complexité tatillonne et tracassière du droit du travail. Le code du travail se serait mué en épouvantail, effarouchant les employeurs qui veulent embaucher.

C'est le "bon sens" proclamé en cette rentrée par Emmanuel Macron à l'université d'été du Medef, Manuel Valls à l'Université d'été du PS, François Hollande qui en a rajouté une couche lors de sa dernière conférence de

presse, Laurent Berger de la CFDT, Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen qui affirment dans leur récent ouvrage « Le travail et la loi » que « la vision d'un droit du travail perçu comme une forêt trop obscure et hostile pour qu'on s'y aventure joue contre le recrutement des salariés complémentaires dans les petites et moyennes entreprises ».

Tous en chœur, ces chers « démocrates » reprennent le besoin d'inverser la hiérarchie des normes : priorité à la base, c'est-à-dire à l'accord d'entreprise, qui doit primer sur la loi avec tous les risques que cela comporte. Mais ils oublient que la primauté de la loi répond à la mise en œuvre du principe républicain d'égalité : garantir un minimum de droits entre les salariés tout en assurant une régulation économique en termes de concurrence.

Les grosses ficelles

L'idée de M. Combrexelle n'est pas nouvelle car elle a été portée durant tout le XX^{ème} siècle par les apôtres du libéralisme. Elle a été reprise en 1999 par le Medef dans son projet de « refondation sociale » réclamant moins de lois et plus d'accords et de contrats. En Russie, dans les années 1990, on a même vu des syndicalistes « libres » dénoncer les conventions collectives en demandant de rajouter au texte de loi "le salarié est payé à la fin du mois" la phrase "si c'est possible"...

Or, l'entreprise, ce n'est pas obligatoirement la démocratie. Dans la négociation d'entreprise, l'employeur pèse autant que ses dizaines, centaines ou milliers de salariés qui lui sont juridiquement soumis. La négociation est souvent un rapport de forces défavorable aux salariés en période de crise, particulièrement en France où depuis trente ans, le nombre de salariés syndiqués

a été divisé par deux avec aujourd'hui, seulement 7,7 % de la population active faisant partie d'un syndicat.

Les tenants de la "simplification" du code du travail omettent en outre de signaler que ces accords et conventions peuvent être complexes et soumis également à interprétations, à recours et enfin à jurisprudence.

Se concentrer sur le droit du travail en affirmant que les protections qu'il accorde aux salariés sont à la racine du chômage est sans doute une manière de faire diversion en escamotant les effets économiques des politiques libérales menées depuis plus de trente ans dans les États membres de l'Union européenne, en particulier ceux de la zone euro, ainsi que ceux de l'organisation de la division internationale du travail.

Tous les pays qui ont mené, ou qui ont été obligés par les institutions européennes de faire ce mouvement ont vu la négociation collective s'affaiblir, le nombre d'accords s'effondrer à tous les niveaux, ainsi que le nombre de salariés couverts par une convention collective (Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, sans parler de la Grèce...). Mener des « réformes structurelles » du marché du travail qui s'attaquent à la législation protectrice de l'emploi permet en outre aux dirigeants politiques d'afficher un volontarisme face au chômage sans engager d'importantes dépenses publiques qui constitueraient autant d'entorses à l'austérité.

Aucune étude économique, y compris celles portées par des institutions les plus libérales comme l'OCDE, n'a réussi à montrer un quelconque lien entre le niveau de la législation protectrice de l'emploi et le niveau du chômage. Si le code du travail s'est un peu « épaissi » ces 30 dernières années, c'est sous l'influence du dogme libéral, le législateur ayant introduit de multiples régimes dérogatoires (notamment sur le temps de travail ou sur les types de contrats de travail) pour satisfaire les employeurs. Cela bien sûr sans obtenir aucun des bénéfices attendus sur l'emploi !

Aujourd'hui, ceux qui veulent démultiplier les normes pour les « adapter à chaque contexte », au nom du « dynamisme économique » vont en réalité aggraver considérablement la course au moins-disant social entre les régions, les branches, les entreprises, avec à la clé une nouvelle détérioration de la situation des travailleurs et une accélération des inégalités...

Photo Yahoo images



Tourisme médical : un marché en forte croissance

Le 22/09/2015 18:17 | Par Redaction | Newsletter | [Ajoutez un commentaire!](#)

Le

 tourisme médical est en plein développement dans le monde.: ce marché générerait des recettes avoisinant 60 milliards de dollars selon un rapport de **France Stratégie**. Ce même rapport publié en début d'année 2015, estime que le nombre de touristes médicaux dans le monde est en effet passé de 7,5 millions en 2007 à 16 millions en 2012. En France, certaines sociétés françaises se sont positionnées sur cette niche très profitable à l'image de Novacorpus :

Selon le Medical Tourism Index, les pays les plus attractifs sur ce marché en 2014 sont le Canada en numéro 1, le Royaume-Uni, Israël, Singapour, le Costa Rica, l'Italie, l'Allemagne, les Philippines, le Japon et la France.

En terme de fréquentation, une étude d'une société médicale estime que la Thaïlande serait aujourd'hui leader dans ce domaine avec environ 1,2 millions patients en 2012 (un chiffre sans doute sous estimé car d'autres études parlent de 2,5 millions de touristes).

Le Mexique arriverait en seconde position avec 1 million de touristes médicaux dont 70% originaires des Etats-Unis pour les soins dentaires et la chirurgie de perte de poids. Les Etats-Unis malgré le coût élevé de leur système de santé arriveraient en 3ème position avec 800000 touristes médicaux, qui recherchent généralement des traitements très pointus au top des technologies.

Singapour se placerait en 4ème position avec 610000 touristes par an grâce à ses cliniques de haut niveau. L'Inde serait au top 5 mondial avec environ 400000 touristes par an avec une bonne reconnaissance pour les soins cardiaques devant la Malaisie (250000 touristes médicaux selon l'étude mais 671000 selon le gouvernement, un pays en pointe pour les traitements des grands brûlés), le Brésil (180000 touristes notamment pour la chirurgie plastique), la Turquie (110000 touristes médicaux, 500000 selon le gouvernement en 2015, en pointe pour les traitements au laser des yeux, les soins cardiaques, les cancers), Taïwan (90000 touristes) et le Costa Rica (50000 touristes).

On estime que le nombre de touristes médicaux voyageant en Asie dépassera 10 millions de personnes d'ici 2015 : ainsi rien qu'en Thaïlande, les revenus du tourisme médical devraient atteindre 3,11 milliards de dollars d'ici 2017.

Mais l'Europe aussi a sa carte à jouer dans le domaine du tourisme médical.

Ainsi, le ministère de la santé turc prévoit 2 millions de touristes médicaux en 2023 contre 500000 en 2015.

La Hongrie ou la Pologne sont aussi devenus des pays très recherchés pour leurs soins dentaires très abordables.

La Belgique est également en pointe sur le marché du tourisme médical : les patients étrangers représentent 1,5% des admissions dans les hôpitaux et son principalement originaires des Pays-Bas. Ceux-ci fuient les listes d'attente souvent longues dans leur pays.

En Allemagne, on estime que les touristes médicaux représentent environ 0,5% des admissions soit 200000 patients par an. L'Allemagne les accueille bien puisque 10% des hôpitaux proposerait des aides pour les patients afin d'obtenir des visas, de profiter de programme de télévision en langue étrangère...

La France qui a un excellent système de santé attirerait selon l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris seulement 5400 patients, voire 0,1% des admissions selon un rapport de France Stratégies.

Il est à noter que la Loi Macron qui autorise une activité commerciale de la part des hôpitaux

devrait permettre d'augmenter sensiblement ces chiffres dans les prochaines années. D'autant que des mesures ont été annoncées récemment pour développer l'accueil des patients étrangers (voir cet article du Parisien). Ce marché pourrait représenter pour la France jusqu'à 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 30000 emplois en 5 ans. A suivre...

Partager cet article:

VOUS AVEZ AIME CET ARTICLE: ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER!
TELECHARGEZ NOS APPLIS MOBILES GRATUITES: IPAD, IPHONE|ANDROID

SUIVEZ-NOUS SUR:TWITTER|GOOGLE+| FACEBOOK Discuter de cet article Entrez le code



Trois ans après, le bilan en demi-teinte du Cice

France Stratégie rend son rapport sur le Cice, presque trois ans après son entrée en vigueur.

Presque trois ans après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (Cice) a-t-il joué son rôle de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'économie? Le Comité de suivi du Cice rend ce mardi matin sa deuxième évaluation sur le sujet et passe au crible les atouts et les défauts de ce système.

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le Cice accorde aux entreprises un crédit d'impôt assis sur sa masse salariale. Son taux est uniforme pour tous les salaires compris jusqu'à 2,5 Smic: il s'élevait à 4% en 2013 et est passé à 6% depuis 2014 en France métropolitaine. Aujourd'hui, les entreprises connaissent bien son système (ce qui n'était pas le cas l'an dernier) et le Crédit d'impôt est bien monté en puissance: la créance des entreprises sur l'État s'est élevée à 11,2 milliards d'euros sur les salaires 2013, et celle sur les salaires versés en 2014 atteignait déjà cet été à 14,2 milliards. Elle devrait atteindre 18,2 milliards à la fin de l'année. Il est «entré dans sa phase de maturité», souligne le rapport.

Quelles entreprises ont bénéficié du Cice?

Le Cice bénéficie davantage, en proportion de leur masse salariale, aux entreprises versant des rémunérations en dessous du plafond de 2,5 Smic. La réponse tient donc d'abord à la catégorie de l'entreprises. La part de la masse salariale éligible au Cice décroît avec la taille: «la masse salariale éligible au Cice représente en moyenne 78% de la masse salariale totale pour les très petites entreprises, contre 56% pour celles de plus de 2000 salariés». Cela s'explique naturellement par des salaires en moyenne plus faibles dans les TPE et PME que dans les ETI et grandes entreprises.

Par secteur ensuite. Sans surprise, les secteurs qui (...) Lire la suite sur [Figaro.fr](#)



Trois ans après, le bilan en demi-teinte du Cice

France Stratégie rend son rapport sur le Cice, presque trois ans après son entrée en vigueur.

CONJONCTURE Le figaro | 22/09/2015 | 10:58 Bourse en ligne



Photo non contractuelle : Trader-workstation.com (Copyright)

France Stratégie rend son rapport sur le Cice, presque trois ans après son entrée en vigueur.

Article provenant du site Le figaro

Lien de la source :

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/09/22/20002-20150922ARTFIG00098-trois-ans-apres-le-bilan-en-demi-teinte-du-cice.php>

Type : Nouvelle information

Thème(s): CONJONCTURE

Actualité au titre d'information permanente - Autres informations

Cette article de presse est diffusé par Le figaro. L'émetteur est seul responsable du contenu de ce communiqué.



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi



PISANI-FERRY JUGE QU'IL EST TROP TÔT POUR AJUSTER LE CICE PISANI-FERRY JUGE QU'IL EST TROP TÔT POUR AJUSTER LE CICE

par Emmanuel Jarry

PARIS (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage.

Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif.

"Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters **Jean Pisani-Ferry**.

"Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité."

Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif.

François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans.

Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.

Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité.

En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi.

"Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport.

VARIATIONS

A l'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à 35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel.

Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale.

Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité.

"Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**.

"Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les services."

Jean Pisani-Ferry n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement.

Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires.

Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016.

"Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là."

Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises.

(Edité par Yves Clarisse)



© 2015 Thomson Reuters. All rights reserved.

Reuters content is the intellectual property of Thomson Reuters or its third party content providers. Any copying, republication or redistribution of Reuters content, including by framing or similar means, is expressly prohibited without the prior written consent of Thomson Reuters. Thomson Reuters shall not be liable for any errors or delays in content, or for any actions taken in reliance thereon. "Reuters" and the Reuters Logo are trademarks of Thomson Reuters and its affiliated companies.

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi

Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry. Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage. Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif. "Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters **Jean Pisani-Ferry**. "Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité." Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif. François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans. Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs. Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité. En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi. "Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport. **VARIATIONS** L'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à 35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel. Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale. Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité. "Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**. "Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les **services**." **Jean Pisani-Ferry** n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement. Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires. Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016. "Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là." Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises. (Edité par Yves Clarisse)



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi



par Emmanuel Jarry

PARIS (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage.

Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif.

"Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters Jean Pisani-Ferry.

"Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité."

Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif.

François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans.

Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.

Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité.

En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi.

"Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport.

VARIATIONS

A l'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à

35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel.

Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale.

Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité.

"Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**.

"Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les services."

Jean Pisani-Ferry n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement.

Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires.

Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016.

"Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là."

Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises.

(Edité par Yves Clarisse)



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi



par Emmanuel Jarry

PARIS (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage.

Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif.

"Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters Jean Pisani-Ferry.

"Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité."

Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif.

François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans.

Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.

Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité.

En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi.

"Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport.

VARIATIONS

A l'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à 35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans

l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel.

Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale.

Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité.

"Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**.

"Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les services."

Jean Pisani-Ferry n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement.

Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires.

Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016.

"Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là."

Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises.

(Edité par Yves Clarisse)



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi

PARIS (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage. Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif. "Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters **Jean Pisani-Ferry.** "Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité." Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif. François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans. Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.



Trop tôt pour parler d'ajuster le CICE, selon le comité de suivi



par Emmanuel Jarry

PARIS (Reuters) - Il est encore trop pour envisager un ajustement du crédit d'impôt compétitivité emploi, trois ans après son lancement, estime le commissaire général de **France Stratégie** et président du comité de suivi du CICE, Jean-Pisani Ferry.

Dans un rapport publié mardi, ce comité juge ce dispositif d'aide aux entreprises "entré dans sa phase de maturité", après une période d'apprentissage.

Selon le rapport, cette créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015 au titre des salaires versés en 2014 (14,2 milliards au 31 juillet), après 11,2 milliards pour 2013, signe que les entreprises ont bien compris le dispositif.

"Elles ont mis un certain temps pour s'acclimater. Il n'y a plus maintenant trop d'incertitudes sur comment ça marche ; ça plaide pour la stabilité", a dit à Reuters Jean Pisani-Ferry.

"Il n'y a pas de doute que le CICE est plus compliqué que des allègements de cotisations sociales", a-t-il ajouté. "Mais là il y a un arbitrage à faire entre stabilité et simplicité."

Le comité de suivi relève une "incertitude récurrente" des dirigeants d'entreprises quant à la pérennité de ce dispositif.

François Hollande a annoncé son intention de convertir en 2017 en allègements de cotisations sociales le CICE, prévu à son lancement le 1er janvier 2013 pour durer au moins quatre ans.

Pour les auteurs du rapport, cette annonce "a pu participer (au) sentiment d'instabilité" des entrepreneurs.

Plus de 1,2 million d'entreprises sont concernées par le CICE à des degrés divers, selon leur taille et leur activité.

En 2014, la part de la masse salariale éligible (en dessous de 2,5 fois le smic) était de 78% dans celles de moins de 10 salariés contre 56% dans celles d'au moins 2.000 salariés, lit-on dans le rapport du comité de suivi.

"Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont

l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs ou encore la construction", avec une part de la masse salariale éligible au CICE supérieure à 75%, précise le rapport.

VARIATIONS

A l'opposé, ce ratio tombe à 33% dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, à 35% dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, et à 38% dans l'industrie pharmaceutique, l'édition et l'audiovisuel.

Le rapport confirme ainsi que le CICE bénéficie relativement moins aux entreprises les plus tournées vers l'exportation, en raison notamment de leur structure salariale.

Concernant les intentions des bénéficiaires quant à l'utilisation du CICE, le rapport relève une stabilité des intentions mais de grandes variations selon l'activité.

"Les entreprises industrielles répartissent en gros le bénéfice du CICE pour un peu plus de la moitié sur les marges, avec l'intention d'augmenter l'investissement, et le reste sur les prix, l'emploi et les salaires", souligne le commissaire général de **France Stratégie**.

"Pour les services, il y a beaucoup moins d'intention de baisse des prix, plus d'intention sur l'emploi et les salaires", ajoute-t-il. "Ça montre bien le degré différent d'intensité de la concurrence et la manière dont ça affecte les comportements. L'industrie est sous pression concurrentielle, donc elle va plus utiliser le CICE pour baisser ses prix que les services."

Jean Pisani-Ferry n'en refuse pas moins, pour l'heure, de faire la moindre recommandation d'ajustement.

Il estime que le comité de suivi ne serait pas dans son rôle et n'a pas le recul et les éléments nécessaires.

Quatre équipes de chercheurs indépendants chargées d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi, l'investissement et la compétitivité doivent rendre leurs travaux en 2016.

"Si on trouve que ça a servi à augmenter les salaires, ce n'est clairement pas le but", dit-il. "Si on trouvait que ça n'a servi à rien du point de vue de l'emploi ou des exportations, on en tirerait des conclusions. Mais on n'en est pas là."

Le comité de suivi du CICE travaille par ailleurs à un autre rapport, consacré à l'évaluation des autres aides publiques aux entreprises.

(Edité par Yves Clarisse)

Entraide

Ressources

Par **Sophie Bartczak**

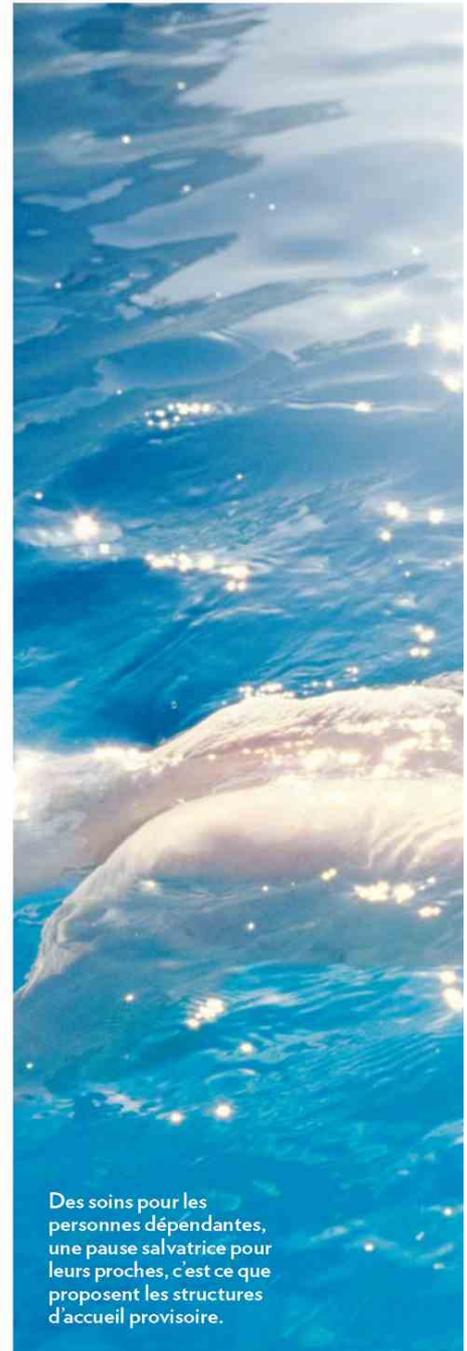
Un peu de répit pour les aidants !

Ils sont plus de huit millions à aider au quotidien un proche malade ou invalide. Jusqu'à s'épuiser. **Des solutions pour les accompagner** se développent peu à peu. Enquête à l'occasion de la Journée nationale des aidants, le 6 octobre.

C'est un lieu pionnier, ouvert il y a moins d'un an. Le village Vacances répit familles (VRF) Touraine est le premier centre français du genre. Il permet à tous ceux qui s'épuisent à prendre en charge un proche malade ou invalide de se reposer sans se séparer. Dédié aux personnes dépendantes

de plus de 60 ans et à leur famille, il est surtout fréquenté par des couples. Diane, 74 ans, s'occupe de son mari depuis seize ans, après un AVC qui l'a rendu handicapé physique et mental. Elle ne lâche pas son homme, vante l'entrepreneur qu'il était et affiche une bonne humeur sans faille. Pourtant, souvent, elle avoue craquer et pleurer. « La maladie isole terriblement, confie-t-elle. Je ne peux plus répondre au téléphone et me suis mise sur répondeur car, chaque fois que j'allais décrocher, il y avait des accidents : j'oubliais de mettre la cale de son fauteuil roulant, ou bien il essayait de se lever et tombait. » Faire les courses, entretenir la maison, gérer la paperasse administrative, organiser les déplacements, plier le fauteuil roulant, essayer un nez qui coule, enfiler un pull, donner un repas, faire la toilette, s'inquiéter le jour, la nuit, encaisser l'agressivité du malade et, pire que tout, affronter l'incompréhension de l'entou-

rage et l'isolement. Le répit est plus qu'un droit, c'est une question de survie. Pour Diane, le séjour en Touraine a été salvateur. « Ces deux semaines m'ont permis de souffler et, surtout, de discuter avec d'autres aidants, se réjouit-elle. Cela m'a donné des idées pour me faire aider moi aussi au quotidien. En rentrant, j'irai voir le Clic [centre local d'information et de coordination gérontologique,



Des soins pour les personnes dépendantes, une pause salvatrice pour leurs proches, c'est ce que proposent les structures d'accueil provisoire.

DANIEL DAVY/GETTY IMAGES



ndlr] de ma ville. Je ne savais même pas que ça existait ! » Simone, 75 ans, a elle aussi choisi de faire cette pause en couple : « Je ne peux pas partir en vacances sans mon mari, dit-elle, j'aurais l'impression de l'abandonner. Après cinq semaines à l'hôpital, il avait perdu trois kilos et demi faute de temps du personnel pour l'aider à manger. Je ne veux pas revivre cela ! Ici, il est entièrement pris

en charge. Je me repose et ne m'ennuie jamais, entre les rencontres, les ateliers de sophrologie, les spectacles et les sorties. » Elle revient tout juste d'une visite à laquelle son mari a pu participer ; demain, elle ira faire du shopping avec une autre aidante. Elle a opté pour une chambre séparée et, bonne nouvelle, sa caisse de retraite lui remboursera 70 à 80 % du coût de leur séjour.

« Ces vacances permettent de se faire aider sans culpabiliser et de constater que d'autres personnes peuvent prendre soin du proche, explique Aude, l'infirmière coordinatrice. Tout est fait pour gommer l'ambiance médicale : pas de blouses pour les soignants, ni de chariots dans les couloirs ou d'heure de coucher imposée. On s'adapte le plus possible, et les ateliers – cuisine, massages, piscine,



Entraide

Ressources

>> modelage, jardinage, mandalas –, destinés aux aidants comme aux aidés, valorisent ces derniers en leur redonnant une image perdue d'eux-mêmes. On livre aussi aux aidants des astuces pour le quotidien : couverts adaptés pour manger plus élégamment au restaurant, bons gestes pour mettre un coussin, relever des jambes, protéger son dos... »

ACCEPTER DE L'AIDE DES AUTRES

Comme Diane et Simone, nous sommes 8,3 millions à vivre ce type de situations en France¹, quelle que soit l'origine de la dépendance du proche que nous aidons. Et au moins 3 millions d'entre nous s'occupent de leurs parents âgés, dont deux tiers de femmes de 45 à 64 ans, celles de la « génération sandwich », coincées entre de grands enfants qui n'ont pas encore trouvé de travail et de vieux parents de moins en moins autonomes². Des associations se battent pour que ces prises en charge informelles et souvent invisibles soient reconnues et soutenues. Les choses avancent peu à peu. La Journée nationale des aidants, créée en 2010, participe chaque 6 octobre à la prise de conscience collective.

Mais passer le relais pour accompagner un proche dépendant n'est pas si aisé et provoque une cascade de bouleversements émotionnels. Dans le cas de la maladie d'Alzheimer, par exemple, les hommes font parfois face à une vive opposition de leur femme à l'égard des assistantes de vie, perçues comme des rivales. Les soins du corps sont toujours délicats à accepter, car c'est toute l'intimité, l'image et la déchéance de la personne dépendante qui sont exposées. En plus de son bien-être, nous avons surtout à cœur de maintenir l'image de notre proche, de lui garantir sa dignité, et nous avons du mal à imaginer que d'autres puissent le faire à notre place. Pourtant, « malgré le

dévouement, quand on s'occupe d'un malade vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la tendresse peut s'effacer et laisser place à la maltraitance », prévient Sarah Boucault, psychologue et responsable du programme Entraide à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Ce soutien psychologique destiné aux aidants de malades d'Alzheimer travaille sur les pensées dysfonctionnelles (« Il le fait exprès », « Je suis la seule personne à pouvoir l'aider », etc.). Tandis que le patient est accueilli au centre de jour, six à sept séances en groupes permettent de mieux comprendre la maladie, les troubles du comportement, d'accepter de demander de l'aide, ou d'apprendre à gérer son stress et à se préserver.

Avoir son projet de vie, pouvoir continuer à travailler ou simplement à sortir, à voir des amis, est indispensable pour ne pas craquer. Stress, anxiété, dépression, épuisement, troubles du sommeil et surmortalité, nous y jouons aussi notre santé. Parmi les formules à notre disposition pour alléger le quotidien, l'aide à domicile est déjà un premier pas : aide-soignant, infirmier, aide au ménage, aux repas, garde itinérante de jour ou de nuit. Le besoin de souffler peut aussi passer par une séparation, en confiant son aidé à une structure d'accueil temporaire. Le placement survient malheureusement

souvent à l'occasion d'une crise, quand nous n'en pouvons plus. Il n'est pas facile en effet de dépasser la culpabilité de l'« abandon », ni d'anticiper les choses. L'un des systèmes les plus efficaces pour souffler est l'accueil de jour, à l'extérieur du domicile, pendant une demi-journée ou une journée, plusieurs fois par semaine. Mais il n'existe pas toujours un centre à côté de chez soi, et les critères d'accueil se font la plupart du temps par pathologie. Pour les personnes handicapées, quelques rares structures, comme la maison d'accueil temporaire Handi-Répit, à Créteil (Val-de-Marne), proposent un accueil pour adultes et enfants sans distinction du handicap ni horaires imposés, seul ou avec ses proches. Pour les vacances scolaires ou le mercredi, le réseau Loisirs pluriel dispose de quatorze centres d'accueil à travers la France, qui prennent en charge des enfants valides et handicapés de 3 à 13 ans, sans hébergement. Le réseau Passerelles permet, lui, de passer ses vacances dans des lieux adaptés. Mais le manque de structures reste criant. Pour

Le retard français

En Suède, les aidants reçoivent des aides financières et peuvent bénéficier de formations. Les municipalités ont, depuis une loi de juillet 2009, l'obligation de leur fournir des solutions ou des services de répit individualisés.

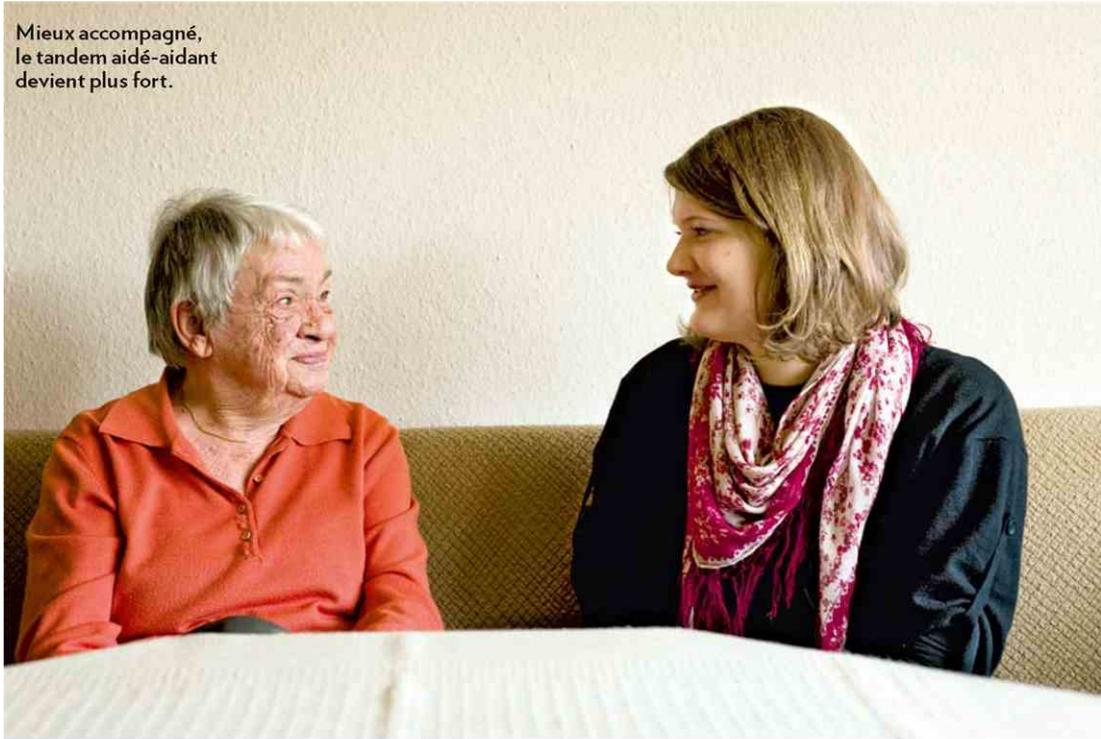
Au Royaume-Uni, le statut d'aidant familial est reconnu depuis 1995 par la loi « The Carers (Recognition and Services) Act 1995 », votée grâce à l'action d'une puissante association. Il offre un soutien à la fois financier (avantages fiscaux, allocations) et un solide réseau de structures d'accueil temporaire.

En France, seuls les aidants de personnes handicapées bénéficient d'un statut, grâce à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sources : *Questions d'économie de la santé* n° 176 (Irdes, mai 2012); *La Note de veille* n° 187 (Centre d'analyse stratégique, juillet 2010).



Mieux accompagné,
 le tandem aidé-aidant
 devient plus fort.



**TROUVER UNE
 ADRESSE**

Associations d'aidants,
 accueil temporaire,
 vacances, loisirs,
 informations pratiques
 et administratives...
 Retrouvez toutes nos
 adresses sur
Psychologies.com

les familles touchées par l'Alzheimer, le « baluchonnage », pratique inventée au Québec consistant à passer le relais à des professionnels pendant quelques jours et nuits, est expérimenté en France. Des Séjours vacances-répit Alzheimer, encadrés par des bénévoles formés, existent aussi. Mais tout cela coûte cher, et il n'est pas évident de se repérer dans le maquis des aides financières, ni même de savoir si nous y avons droit, la notion de handicap ou de dépendance étant subtile à évaluer et en évolution permanente.

**PARLER DE SOI
 ENSEMBLE**

À l'initiative des associations du secteur familial, sanitaire et social, des services d'entraide dédiés se sont développés, comme les Cafés des aidants, des espaces de discussion coanimés par un psychologue et un travailleur social. Il en existe une centaine en France. Dans un cadre convivial, ces rencontres mensuelles permettent de sortir de l'isolement, de mettre des mots sur sa situation et ses souffrances, de prendre du recul et d'échanger des informations. Prévues dans le cadre du Plan Alzheimer

2008-2012, des plateformes d'accompagnement et de répit se créent dans toute la France. Le principe : une équipe constituée d'un coordinateur et d'un psychologue, et une palette variée de services : groupes de parole, solutions de répit (aide à domicile, gardes de nuit...), soutien psychologique, aide administrative, activités thérapeutiques (marche, chant, sophrologie, réflexologie...) et de loisirs (sorties culturelles...).

Enfin, l'ouverture d'une première maison de répit à Lyon est programmée en 2017. Ce lieu recevra les proches et les personnes dépendantes ensemble ou séparément, de 0 à 60 ans, quel que soit le type de pathologie et sur une durée assez longue (de trente à quarante jours par an). « Mieux accompagné, le tandem est moins vulnérable », constate Henri de Rohan-Chabot, délégué général de la Fondation France répit, à l'initiative de ce projet. Gageons que ce type d'initiatives se multiplie, car lorsque nous nous sentons nous-mêmes soutenus, l'attention et les soins que nous prodiguons à l'autre peuvent alors devenir, bien plus qu'un poids, une source de gratification, et même de joie.

1. Source : Association française des aidants (aidants.fr).
2. Source : *La Note de veille* n° 187 (Centre d'analyse stratégique, juillet 2010).

À LIRE

**Le Voleur de brosse à dents
 d'Églantine Emeyé**

Confier son proche à un centre permanent est un cap douloureux à franchir. L'animatrice de télévision, jeune maman d'un enfant polyhandicapé de 10 ans, a dû parcourir un long chemin pour accepter qu'il séjourne à neuf cents kilomètres de chez elle, à Hyères, où elle espère ouvrir une maison de répit. Un témoignage poignant (Robert Laffont, 2015).

**Accompagner un parent
 dépendant**

de Jean-Yves Revault
 Un thérapeute aborde sans tabou le despotisme du parent âgé, sa toilette, les tensions dans la fratrie. Très déculpabilisant pour les accompagnants démoralisés (Jouvence, 2015).



Une rentrée sociale sous tension

Sommaire du FO Hebdo n°3170 du 23 septembre 2015

mercredi 23 septembre 2015

Recommander cette page

- Veuillez laisser ce champ vide :
- Votre adresse email
- Destinataire
- Texte de votre message

Manifestation à Paris le 17 septembre contre la réforme du collège. © F. Blanc

ÉDUCATION - La mobilisation contre la réforme du collège reprend après la manifestation du 17 septembre.

NUCLÉAIRE - 3 000 manifestants se sont réunis devant le siège d'Areva, appelant l'État à prendre ses responsabilités.

SALAIRE - Débrayage au dépôt d'Ikea : de 0,3 % à 0,7 % d'augmentation pour 3,5 milliards d'euros de bénéfice.

Éditorial, par Jean-Claude Mailly

 La négociation de la dernière chance

Événement 2-3

 Une rentrée mobilisée

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

Actualité 4

 Bilan du CICE en 2015 : pas de bilan avant fin 2016...

 Air France : les PNC excluent de renégocier l'accord collectif en vigueur

 Prisons : FO Direction s'agace de l'insuffisance chronique des moyens

Actualité 5

 Faut-il craindre le compte personnel d'activité ?

 Négociation collective : FO a signé 71 % des textes en 2014

Idées 6

 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pratique 7

 Le chiffre de la semaine

 Consommation : Endettement : les frais de recouvrement à l'amiable sont à la charge du créancier

 Agenda

Entre militants 8

 Préparatifs électoraux au technicentre SNCF de Romilly

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR



UPDATE: Le CICE est arrivé à "maturité",

...

Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi.

Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

"A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée.

- "Cap difficile" -

Si le dispositif tourne donc désormais "à plein régime", "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016.

"Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport.

Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il.

Seul effet tangible, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu "passer un cap difficile", selon **Jean Pisani-Ferry**.

Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi.

En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les "zigzags" en matière de politique économique.

"A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé mardi Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.

(END) Dow Jones Newswires



Jéco 2015 : QU'ATTENDONS-NOUS... POUR AGIR ?

Les 13, 14 et 15 octobre à Lyon, trois jours d'échanges et de débats sur des sujets économiques au coeur de l'actualité.

Organisées par la Fondation pour l'Université de Lyon, les Journées de l'Economie (JECO) proposent, à travers une cinquantaine de conférences, des clés pour appréhender les mécanismes économiques et ainsi mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Pendant 3 jours, des experts multidisciplinaires viendront apporter leur point de vue, tant sur les principaux sujets d'actualité que sur des problématiques de fond.

9 000 participants

Plus de 9 000 personnes, parmi lesquelles de nombreux étudiants et lycéens, sont attendues pour participer à cet événement qui s'impose, au fil des ans, comme le rendez-vous de réflexion pédagogique incontournable sur les grands sujets économiques nous concernant tous. De nombreuses conférences seront également retransmises en vidéo sur le site des Jéco

En résonance avec l'actualité, un éclairage sur les grandes questions liées à l'économie nationale et internationale

En 2014, 61% des Français s'intéressent à l'économie (+6% par rapport à 2013). 58% disent que l'information économique n'est pas compréhensible. Plus d'3 Français sur 10 (37%) s'estiment mal informés sur l'actualité économique en France. (Source : enquête TNS Sofres 2014 pour la Banque de France et les Jéco)

Déclinées autour du fil rouge "Qu'attendons-nous pour agir ?", 3

grandes conférences donneront le ton général de cette VIIIème édition: "Agir pour le climat", "Quel modèle français dans un monde globalisé ?" "Un capitalisme mutant ? L'avenir du capitalisme".

Ainsi, les thèmes de la justice climatique, de la criminalité environnementale, ou encore des nouvelles consommations énergétiques seront abordés, dans un contexte marqué par la préparation de la COP 21 qui se déroulera en décembre à Paris.

Les Jéco offriront également l'opportunité de débattre de problématiques liées à l'actualité nationale, telles que "Réformes structurelles, le débat", "Vieillesse, croissance et solvabilité des systèmes de retraite», ou "Métropoles, l'impact sur les territoires". L'Union Européenne sera aussi au coeur des échanges, avec des conférences comme "La dette, ou comment s'en débarrasser», "La zone euro est-elle gouvernée" et "Dépasser l'Europe technocratique". L'économie mondiale sera elle aussi au programme avec des conférences sur des sujets variés et éclectiques : "Les nouveaux défis des pays émergents", "Qui dirige l'économie mondiale ?", "Politiques monétaires, risque de déflation et effet redistributif", ou "Le cycle fou des matières premières".

Plusieurs rencontres inviteront par ailleurs à appréhender de nouvelles visions du capitalisme, avec des thèmes tels que "Entreprise et société ?", "Le devenir du "made in monde"", "Capital humain et compétitivité" et "Economie du partage".

Enfin, les sujets de société seront traités notamment au cours des

conférences "Economie du sport : la mondialisation du football", "Terrorisme et économie», "Le numérique : destruction ou création d'emplois ?", "Migrations internationales : enjeux et perspectives", "Secret des affaires et liberté de la presse", "La médecine personnalisée", ou encore "Tous fraudeurs".

200 personnalités

Près de 200 personnalités issues des différentes sphères de l'économie réunies pour échanger et partager leurs analyses avec le public

Aux Journées de l'Economie, les frontières entre les différents univers sont abolies : universitaires, dirigeants d'entreprise, personnalités politiques, journalistes, représentants syndicaux, associatifs, partagent leurs expertises et visions respectives avec une ambition commune : décrypter, de la façon la plus accessible possible, des phénomènes qui nous concernent tous. A ce jour, plusieurs intervenants prestigieux ont déjà répondu présents pour cette nouvelle édition, parmi lesquels Emmanuel Macron, ministre de l'Economie et des Finances, Agnès Benassy Quéré, présidente du Conseil d'Analyse Economique, Jean Pisani Ferry, directeur de France Stratégie, Valérie Rabault, députée, rapporteure générale de la commission des finances, Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence Française de Développement, ainsi que des économistes de renom : Philippe Aghion, James Galbraith, Roger Guesnerie, André Orléan, Paul Seabright et Alain Trannoy.



Le MOOC des économistes, bientôt concrétisé !

Nouveauté cette année, un MOOC sera réalisé pendant les Jéco 2015. Tous les intervenants seront invités à réaliser de courtes interventions sur des sujets précis qui seront ensuite montés en vidéos et diffusés au travers d'un MOOC à partir de 2016.